JGA 2608 Courtelary 103e année ■ Nº 13 JEUDI 2 AVRIL 2026

La Feuille d'Avis du District de Courtelary

Réclame

PÉRY-LA HEUTTE

Nature à l'écran

Du 2 au 5 avril, le Centre communal de Péry accueille la deuxième édition du Festival du Film vert. Des documentaires captivants sur la nature et la biodiversité, pour toute la famille, y seront projetés. Après la projection de dimanche matin, un petit goûter clôturera la manifestation. *Suite à la page 3*

VILLERET

Succès en danse

La Platinum Dance Academy a réalisé un week-end exceptionnel aux Championnats suisses de Latin Style, décrochant plusieurs podiums en groupe et en solo, et se qualifiant pour les demi-finales face à une concurrence nationale et internationale particulièrement relevée. *Suite à la page 5*

TEAM-VALLON

Nette qualification des D Embolo

Victoire éclatante contre Franches-Montagnes! Grâce à un match plein de rythme et de belles actions, les jeunes joueurs décrochent leur place en demi-finales de la Coupe jurassienne et poursuivent l'aventure. *Suite en page 18*

SAINT-IMIER

Cap sur la prévention

La première édition du Forum de la Santé qui aura lieu les 18 et 19 avril prochain mettra l'accent sur la prévention et le bien-être. Exposants, ateliers et conférences permettront de découvrir l'offre régionale de soins et des pratiques favorisant la santé physique et mentale. *Suite à la page 13*

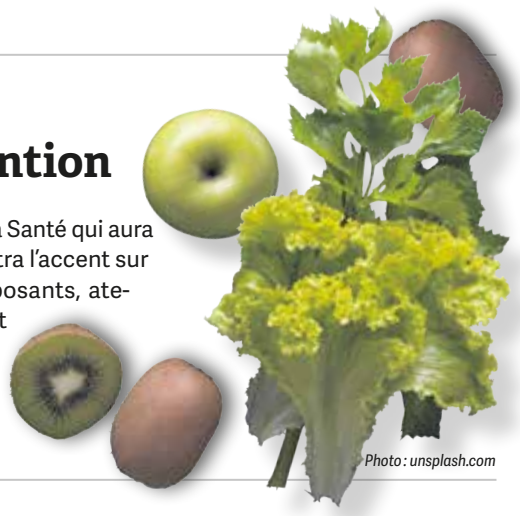

Photo: unsplash.com

Journal d'annonces et d'information (contient la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary),* avis communaux de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan. **Tirage:** 12 500 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary. **Contact:** Bellevue 4, 2608 Courtelary, 032 944 17 56, fac@bechtel-imprimerie.ch, www.bechtel-imprimerie.ch. **Délais de remise des publications:** paroisses, divertissement, sport, et utile: lundi soir. Rédactionnel et annonces: mardi 17 h. Adieux: mardi 17 h ou sur demande. *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary* (fin de ce journal): mardi 12 h. **Tarifs:** rédactionnel: selon charte éditoriale (disponible sur demande), annonces: www.bechtel-imprimerie.ch/tarifs/, abonnement annuel: 99 francs (TVA comprise).

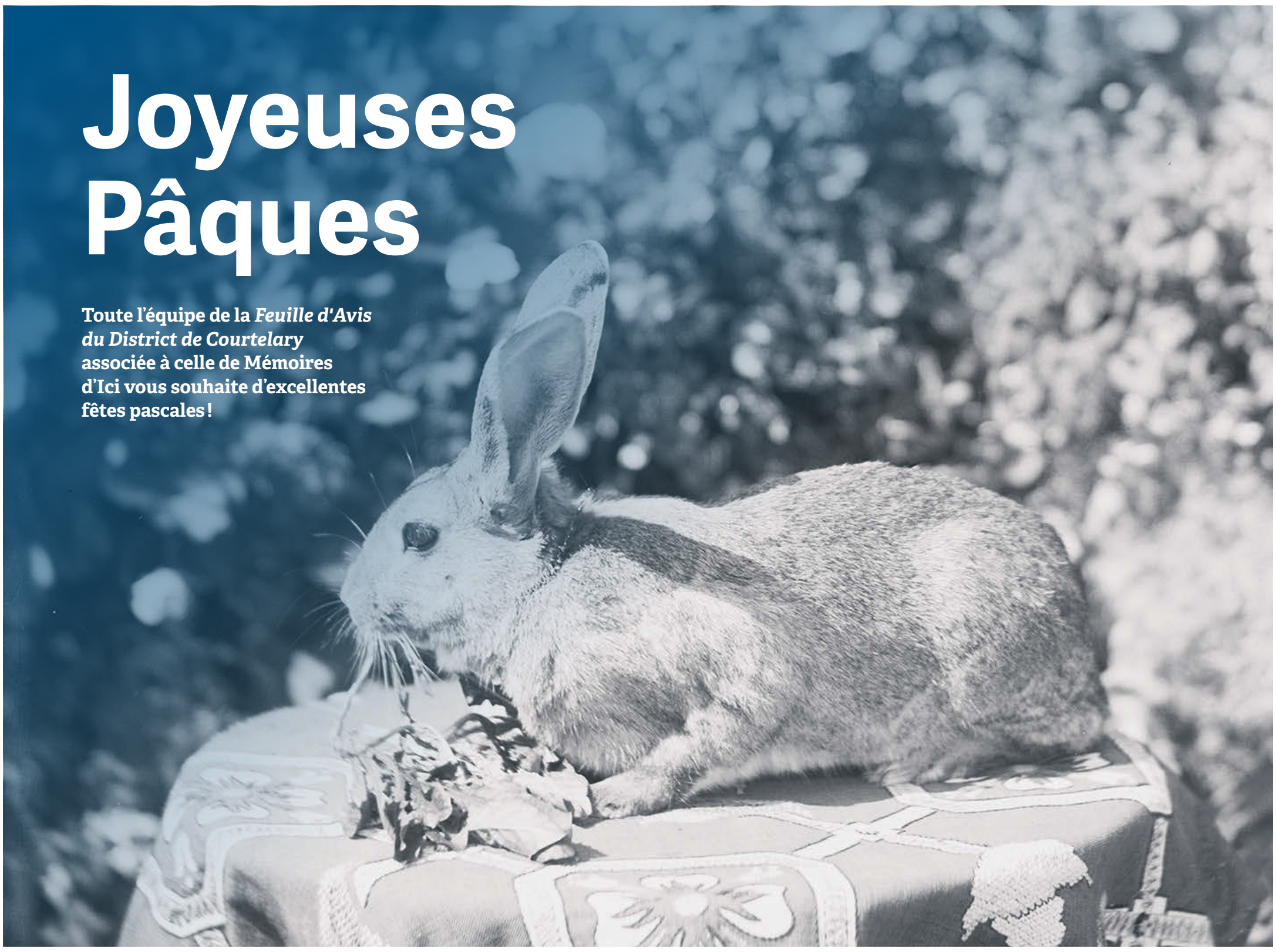

Notre histoire en images, photo: © MEMOIRES D'ICI Centre de recherche et de documentation du Jura bernois Coll. Pierre Hirt, Musée d'Art et d'Histoire La Neuveville

Réclame

Saison 2026
La convivialité

restaurant golf les bois

Avril
Du 1er au 14 Festival de cramiats de nos pâturages et langue de bœuf aux câpres
Du 2 au 6 Fêtons Pâques ensemble : menu de Pâques
6 Brunch du Lundi de Pâques aux saveurs printanières
10, 11 Inauguration de la saison 2026
Apéritif offert avant votre repas
1er au 30 Château brillant flambé au marc du Jura, en 2 services
Sauces morilles et béarnaise, pommes frites maison, légumes
15 au 28 Blanquette de veau du Village Jean-Pierre
24, 25 et 26 Festival de fondue chinoise, glareyarde, bourguignonne, paysanne

Mai
Du 1er au 12 Festival de cuisses de grenouilles fraîches de Vallorbe
Du 13 au 27 Festival de filets de perches frais à la mode du chef
9, 10 Menu fête des Mamans « surprise pour toutes les mamans »
24, 25 Brunch (thème : *Asie*) de 12 h à 16 h

Juin
Du 3 au 16 Quinzaine asiatique (Corée, Japon, Asie du Sud)
Dès le 3 Tartare de bœuf coupé au couteau à la mode du chef
21 Brunch du Golf (thème : *Italie*) de 12 h à 16 h
Dès le 24 Spécialités estivales : côte de veau grillée, chanterelles fraîches, etc.

Juillet-août
Dès le 1er juillet Poissons de mer, moules de Bouchot du Mont-Saint-Michel, etc.
11 juillet The Garden Party / DJ live / Dance Floor / Vins suisses / All inclusive
1er Août Brunch national, le Tour de Suisse

Septembre
Dès le 16 Ouverture de la chasse : cerf frais sauvage d'Alsace

Octobre
Dès le 7 Chevreuil sauvage des Franches-Montagnes

Novembre
7, 13, 14, 15 Menu de la Saint-Martin à midi et le soir
Du 20 au 22 Avec animation musicale
8 Brunch à thème
29 DIMANCHE SURPRISE

Décembre
4, 5 Soirées coréennes (menu aux saveurs de la Corée)

À CONSERVER

Vos banquets de fin d'année (offre sur mesure selon vos envies et budget)

Fabian et Keunhyung ADAM | 2336 Les Bois | 032 961 18 26
info@restaurantdugolflesbois.ch | www.restaurantdugolflesbois.ch

3ÈME ÉDITION

Match aux cartes

LES 6 DRÔLES DE DAMES
JULIA CASTIGLIONI, SHIRLEY NAPPIOT, ELLYN KÄMPF
LAURYNE ADATTE, LEA PAROLARI, LYNN TANNER

SALLE DE SPECTACLE DE ST-IMIER
SAMEDI 9 MAI 2026 A 14H00
OUVERTURE DES PORTES 13H00
INSCRIPTION EN DUO

Match aux cartes + repas : CHF 30.00/personne
Match aux cartes : CHF 20.00/personne
Uniquement le repas : CHF 20.00/personne

RÉSERVATION PAR TÉLÉPHONE AU 079/845.15.19
JUSQU'AU 24 AVRIL 2026
Inscription préalable obligatoire
Nombre de **places limité**

MAÇON CHERCHE TRAVAIL
dans toute maçonnerie, peinture, rénovation et pavé, dalle de jardin. 40 ans d'expérience. Libre de suite.
Tél. 078 216 29 74

Délai annonce

Mardi 17 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Immobilier

À LOUER
VILLERET

Appart. 3 ½ pièces

Grand salon, salle à manger
WC-douche italienne.
2 chambres, cuisine aménagée habitable. Cave, galetas,
place de parc. Libre de suite.
Loyer 850 fr. + 140 fr. acc. de charges.

Rens. et visites 079 435 91 05

bechtel-imprimerie.ch

Emploi
À vendre/louer
Concerts
Menus
etc.

UNE ANNONCE
UNE ADRESSE
fac@bechtel-imprimerie.ch

Recherche chauffeurs/ chauffeuses bénévoles

Offrir du temps et de la mobilité avec le Service des transports Croix-Rouge

www.crs-berne.ch/transports
info@croix-rouge-jurabernois.ch

Croix-Rouge suisse
Jura bernois

ACCUEIL DE JOUR
FOYER DE JOUR

LA ROSERAIE

Vous avez besoin d'aide, votre mobilité est réduite
Au choix de 1 à 5 jours par semaine

Nous proposons de 9h à 17h :
Des jeux de société
De la gymnastique douce
Des activités à l'extérieur
Concert et spectacle
Du repos
Des repas de qualité
Un service de transport de Courtelary à Renan

LA ROSERAIE, FOYER DE JOUR
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

Numéro national
0842 80 40 20

Pour vous – chez vous
AIDE ET SOINS A DOMICILE

Secteur Tramelan, Les Reussilles et Mont-Tramelan :
SAMD, 032 487 68 78

Secteur La Heutte, Péry, Orvin, Frinvilier, Plagne, Vauffelin et Romont :
Service du Bas-Vallon, 032 358 53 53

Secteur Vallon de Saint-Imier (de La Ferrière à Sonceboz-Sombeval) :
SASDOVAL, 032 941 31 33

ou inscription en ligne à l'adresse **www.opanspitex.ch**

bechtel-imprimerie.ch

PLR
Les Libéraux-Radicaux
Grand Chasseral

MERCI à la population du Jura bernois !

Nous nous réjouissons de nous engager pour la région au Grand Conseil et au Conseil du Jura bernois !

Virginie **HEYER**
Grand Conseil 2'914 voix
CJB 3'835 voix

Corentin **JEANNERET**
Grand Conseil 1'960 voix
CJB 1'836 voix

Emplois

scierie SYB SÀRL SONVILIER

Offre d'emploi

Nous sommes une scierie située dans le Jura Bernois et active depuis plus de 25 ans.

Afin de compléter notre équipe, nous recherchons de suite ou à convenir une

Secrétaire-comptable à env. 25 %

Profil :
– CFC d'employée de commerce ou titre jugé équivalent
– Connaissance des logiciels de comptabilité Crésus
– Fiable, polyvalente, motivée

Nous vous offrons :
– Salaire selon profil
– Travail au sein d'une petite équipe

Nous nous réjouissons de recevoir votre dossier avec lettre de motivation par mail (scierie-syb@bluewin.ch) ou par courrier (Scierie SYB Sàrl, Fritz-Marchand 43, 2615 Sonvilier).

Bonjour, nous sommes l'éditeur de la Feuille d'Avis :-)

mais aussi

... des graphistes passionnés qui donnent vie à vos idées !

imprimerie bechtel sa

COMMUNE DE TRAMELAN

Mise au concours

Afin de renforcer l'équipe du service de l'eau potable (SDE), nous recherchons un(e)

Collaborateur(trice) technique au service de l'eau potable

(taux d'occupation 80-100 %)

Pour plus d'informations : www.tramelan.ch

PÉRY-LA HEUTTE
AVIS COMMUNAUX

Qui va à cette chasse ne perd pas sa place

Après une année de pause, la chasse aux œufs revient ce vendredi 3 avril avec deux parcours adaptés à tous les âges, animations et petite restauration dès 14 h

Petit rappel, la chasse aux œufs, organisée par le conseil des parents de l'école enfantine et primaire de Péry-La Heutte c'est pour demain, soit vendredi 3 avril. Après une interruption d'une année, la chasse aux œufs de Péry-La Heutte est à nouveau mise sur pied cette année.

La manifestation va se dérouler dans les environs de l'ancienne école enfantine et primaire de La Heutte, qui s'y prête particulièrement bien. Deux parcours d'œufs sont prévus, un pour le cycle de l'école enfantine sur le terrain de sport de l'ancienne école et le second, avec des œufs un peu mieux cachés pour les plus grands, en forêt.

Vous êtes donc cordialement invités à vous rendre sur place le vendredi 3 avril à partir de 14 h sur le site, qui offre des places de parcs. Toutefois pour toutes les personnes qui le peuvent, un déplacement à pied, bon pour la santé, est le bienvenu. Les deux parcours de chasse aux œufs vont débuter à partir de 15 h. Pour les plus petits, des petits sacs et des œufs en bois, à décorer tous les deux, seront mis à disposition, toutefois en quantité limitée.

Sur place un stand de pâtisseries et de boissons sera ouvert à partir de 14 h.

Le conseil des parents de Péry-La Heutte se réjouit de vous rencontrer lors de cette sympathique manifestation.

CPPL

Joyeuses fêtes de Pâques

Main dans la main pour la biodiversité

Une journée consacrée à l'entretien du pâturage

La Bourgeoisie de Péry et la Municipalité de Péry-La Heutte invitent la population le samedi 11 avril à 9 h, au parc du Centre communal, pour une journée d'entretien du pâturage.

Objectif: passer un moment convivial tout en préservant la biodiversité. Ensemble, les participants contribueront à préserver la biodiversité locale en nettoyant le pâturage et en luttant contre les plantes invasives.

L'outillage est fourni, mais de bonnes chaussures sont conseillées. Repas et boissons sont offerts.

Une belle occasion d'agir pour la nature tout en partageant un moment chaleureux! CM

La population est attendue le 11 avril pour participer à cette journée d'entretien

Inscriptions auprès de Matthieu Mérillat 079 829 88 22 jusqu'au 6 avril

ROMONT, SAUGE, ORVIN ET PÉRY-LA HEUTTE
AVIS COMMUNAUX

Fermeture prévue

L'Agence AVS du Bas-Vallon sera fermée le jeudi 16 avril.
Merci de votre compréhension. AGENCE AVS DU BAS-VALLON

BIBLIOTHÈQUE DE CORTÉBERT

Fermeture

La bibliothèque sera fermée les mercredis 8 et 15 avril en raison des vacances scolaires.

Belles Fêtes à tous! MJ

PÉRY-LA HEUTTE

Un carnaval inoubliable malgré la neige

Malgré des conditions hivernales bien présentes, l'édition de cette année du Carnaval restera gravée dans les mémoires. La neige, loin de freiner l'enthousiasme, a donné une touche magique à cette fête tant attendue.

Nous souhaitons adresser un immense merci à tous les participants qui ont bravé le froid et les flocons pour faire vivre ce carnaval avec énergie, créativité et bonne humeur. Votre présence a prouvé, une fois de plus, que l'esprit du carnaval est plus fort que la météo.

Un remerciement tout particulier va également à nos précieux bénévoles. Certains œuvrent dans l'ombre, bien longtemps avant que la fête ne commence. D'autres sont présents chaque jour durant toute la semaine précédant le carnaval pour préparer, installer et organiser. Et puis il y a ceux qui, malgré seulement deux ou trois heures de sommeil, sont encore là le dimanche matin pour ranger et clôturer cette belle aventure. Leur engagement, souvent discret, mais indispensable, est tout simplement remarquable.

Nous adressons également nos sincères remerciements à nos précieux sponsors et partenaires. Leur soutien, qu'il soit financier, matériel ou logistique, contribue directement à la réalisation et à la qualité de cette manifestation. Grâce à eux, le carnaval peut continuer à grandir et à offrir des moments uniques à toute la population.

Nous tenons aussi à saluer le travail du comité, dont l'implication, souvent dans l'ombre, permet de donner vie à cet événement année après année. Organisation, coordination, imprévus… tout est relevé avec passion et dévouement.

Enfin, cette édition marque un moment particulier avec le départ de notre cher président. Il quitte aujourd'hui la lumière de la présidence, mais choisit de rester fidèle à son engagement, dans l'ombre, là où bat aussi le cœur du carnaval. Nous lui adressons un immense merci pour son investissement, son énergie et sa vision, qui ont profondément marqué notre manifestation. Son empreinte restera durable et précieuse. Merci Steeve.

Si vous avez aimé partager ces moments, faire la fête et vibrer au rythme du carnaval, sachez que derrière chaque instant se cachent des dizaines de personnes engagées. Le carnaval ne peut exister sans ses bénévoles. Alors peut-être que, l'année prochaine, vous serez de l'autre côté… à faire vivre cette magie à votre tour. N'hésitez pas à nous contacter en cas d'intérêt.

Grâce à chacun d'entre vous, cette édition fut une véritable réussite. Nous vous donnons déjà rendez-vous l'année prochaine Vous pouvez déjà réserver la date, le samedi 27 février, pour continuer à faire vivre ensemble la magie du carnaval.

Amitiés remplies de confettis. VOTRE COUAC

COMMISSION ANIMATION, CULTURE ET EMBELLISSEMENT, PÉRY-LA HEUTTE

Quatre jours de films pour la planète

Le Festival du Film Vert fait escale au Centre communal de Péry pour la deuxième année consécutive, les organisateurs vous attendent dès ce soir et pour tout le week-end

Nous vous l'avions annoncé il y a deux semaines, aujourd'hui nous vous donnons tous les détails.

Dès ce soir, jeudi 2 avril à 18 h 45, les projections de cette année s'ouvriront avec le documentaire *Éclaireurs* (âge minimum 10 ans, suggéré 12 ans). Proposé par Arthur Gosset, ce reportage retrace le parcours de plusieurs professionnels qui, conscients de la fragilité de leur activité, s'engagent pour la transformer. Un récit inspirant, qui pourrait vous donner l'envie d'initier de nouvelles démarches au sein de votre entreprise.

Le vendredi 3 avril dès 18 h 45, deux documentaires vous sont proposés. Le premier, *La guerre contre les plantes invasives* (dès 10 ans), vous permettra de comprendre comment certaines plantes qui étaient autrefois considérées ornementales, se retrouvent aujourd'hui classées invasives, et comment lutter contre leur propagation. Une présentation et une discussion sera animée à la suite de la projection par Thérèse Huissoud, personne de contact néobiotes pour la commune. Il s'en suivra la projection de *Le chant de la terre* (dès 8 ans), un documentaire sur le travail effectué par la commune de Meinier, avec l'aide des chercheurs, pour redonner vie à ses terres en travaillant étroitement avec les agriculteurs.

Le samedi 4 avril à 18 h 45, nous aurons le plaisir de découvrir la riche biodiversité d'une région toute proche avec *Du Grand Val au Petit Val, un royaume de la biodiversité au cœur de l'arc jurassien* (dès 6 ans). Dans ce magnifique film réalisé par Francis Hengy et Jonathan Contin, nous verrons les instants rares qu'ils ont pu capturer des plus petits insectes aux majestueux lynx, en passant par les ratons laveurs.

Le dimanche 5 avril à 10 h, nous clôturerons les projections avec *Sepia, l'odyssée d'une seiche* (dès 6 ans). Ce dernier film retrace la vie d'une seiche le long des côtes bretonnes en nous montrant comment elle apprend à chasser ou à échapper aux marées.

Le tout s'accompagnera d'un petit goûter salé ou sucré ainsi que de boissons pour le plaisir des grands et des petits. L'événement fonctionne sur la base d'une participation au chapeau, permettant ainsi à chacun de profiter de ces magnifiques films.

Nous vous attendons donc nombreuses et nombreux pour partager ensemble ce moment enrichissant et porteur d'espoir! ACE

Tous les détails des films, ainsi que d'autres infos sont disponibles sur www.festivaldufilmvert.ch

Catholiques

BIENNE **Unité pastorale catholique Bienne-La Neuveville Messes:** vendredi 3 avril, Vendredi saint, 8 h 30 Office des Ténèbres, 10 h chemin de Croix des familles, 15 h Passion du Seigneur, Sainte-Marie, Bienne, 17 h Passion du Seigneur, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville; samedi 4 avril, 8 h 30 Office des Ténèbres, 20 h 30 messe Veillée pascale, Sainte-Marie, Bienne; dimanche 5 avril, 10 h Sainte-Marie, Bienne, 10 h Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville, 10 h chapelle, Reuchenette-Péry; mardi 7 avril, 9 h chapelle, Christ-Roi, Bienne; mercredi 8 avril, 9 h, crypte, Sainte-Marie, Bienne; jeudi 9 avril, 9 h, Saint-Nicolas, Bienne; vendredi 10 avril, 18 h, crypte, Sainte-Marie, Bienne (adoration et confessions à 17 h). *Cure Sainte-Marie, Faubourg du Jura 47, 2502 Bienne. Secrétariat, équipe pastorale, location de salles, funérailles, etc.): 032 329 56 01, communaute.francophone@kathbielbienne.ch, www.upbienne-laneuveville.ch.*

PÉRY **Paroisse catholique orthodoxe russe Patriarcat de Moscou Offices:** samedi 25 avril, 9 h 40 confession, 10 h divine liturgie. *Anton Kudryavtsev, 078 848 10 48, Chapelle des Mystères de l'Ascension, rue de la Reuchenette 8, Péry-La Heutte, anton.kudryavtsev@schulen.olten.ch*

SAINT-IMIER **Paroisse catholique chrétienne et diaspora du Canton du Jura Messe de Pâques et homélie:** dimanche 5 avril, 10 h 15. *Rue Denise Bindschedler-Robert 4 + 6, case postale 207, 2610 Saint-Imier.*
Paroisse catholique romaine Horaire liturgique: vendredi 3 avril, 15 h à Saint-Imier, célébration de la Passion; samedi 4 avril, 20 h 30 à Saint-Imier, veillée pascale; dimanche 5 avril, 10 h à Corgémont, messe de Pâques. **Confessions individuelles:** vendredi 3 avril, de 9 h à 9 h 45 à Saint-Imier. **Repas pour tous:** vendredi 10 avril, 12 h à Corgémont; inscription jusqu'à mardi, midi, à la cure de Saint-Imier, 032 941 21 39. *Rue de Beau Site 6, 2610 Saint-Imier, 032 941 21 39, www.jurapastoral.ch/pierre-pertuis-tavannes-st-imier.*

TRAMELAN **Paroisse catholique romaine Messes:** samedi 4 avril à 20 h 30, veillée pascale à l'Église de Tavannes; dimanche 5 avril à 10 h, messe du jour de Pâques à l'Église de Malleray avec la participation des Montées vers Pâques des jeunes et des familles; jeudi 9 avril à 9 h, messe. **Concert de Vocaltitude:** dimanche 5 avril à l'Église catholique de Tramelan. *Ouverture secrétariat: mercredi 13 h 30-17 h 30 et jeudi 8 h-11 h 30. Grand-Rue 110, 2720 Tramelan, www.jurapastoral.ch/pierre-pertuis-tavannes-st-imier.*

Évangéliques

CORGÉMONT **Église pour Christ Culte:** dimanche 5 avril à 9 h 30, à la salle de spectacles de Corgémont, en français. *Sur le Crêt 3, 2606 Corgémont, www.gfc.ch.*

LA CHAUX-D'ABEL **Communauté anabaptiste (Mennonite) La Chaux-d'Abel Culte du Vendredi saint:** vendredi 3 avril, 10 h, à la rue des Prés à Tramelan. **Aube de Pâques:** dimanche 5 avril, 5 h 15, rendez-vous devant l'église des Pommerats. **Ostergottesdienst:** Sonntag 5. April, 10 Uhr, mit Helmut Eisinger und Abendmahl. **Camp de catéchisme:** du mardi 7 avril au vendredi 10 avril, aux Mottes. *La Chaux-d'Abel 71, 2333 La Ferrière, www.chaux-dabel.ch/agenda.*

ORVIN **Église mouvement Culte:** dimanche 5 avril, 10 h. Programme pour les enfants sur place. *Le Crêt 2, 2534 Orvin, pasteurs: Odile Darcey et Éric Naegele 079 816 95 51. contact@eglisemvmnt.ch, www.eglisemvmnt.ch.*

SAINT-IMIER
Église Évangélique Action biblique Rencontre autour de la croix: vendredi 3 avril, 9 h à 15 h. Enseignements sur les sept paroles de Jésus sur la croix: Olivier Favre-Bulle. **Culte de Pâques:** dimanche 5 avril, 10 h. Prédication: Olivier Favre-Bulle. Garderie et école du dimanche assurées. **Groupes de maison:** plus d'infos sur demande. **Groupes de prière:** plus d'infos sur demande. *Rue Paul-Charmillot 72, 2610 Saint-Imier, pasteur: David Weber, dpj.weber@gmail.com. www.ab-stimier.ch.*
Église Évangélique Méthodiste, La Béthania Prière communautaire: jeudi 2 avril à 19 h. **Culte de Pâques:** dimanche 5 avril à 9 h 30 avec Iris Bullinger, sainte cène. *Fourchaux 36, 2610 Saint-Imier, pasteure: Iris Bullinger, 079 685 56 77, www.la-bethania.ch.*
Église le Roc Animation musicale et partage: samedi 4 avril à la Résidence les Fontenayes. Pour information: Dominique Lachat 032 943 12 22. **Soirée du groupe de jeunes:** samedi 4 avril à 20 h. Pour plus d'infos: Auréanne au 079 625 06 85. **Célébration spéciale de Pâques:** dimanche 5 avril à 10 h, Jésus est ressuscité! Animation pour les enfants et garderie pour les petits. Accueil café avant et après la rencontre. Suivi du verre de l'amitié. **Comédie musicale Rahab d'Adonia:** vendredi 10 avril à 20 h à la salle de spectacle. **Célébration:** dimanche 12 avril à 10 h, avec le pasteur Luc Normandin. Animation pour les enfants et garderie pour les petits. Accueil café avant et après la rencontre. **Prières et louange:** lundi 13 avril à 20 h, touchons le ciel pour changer le monde. **Service d'entraide:** écoute, partage, coup de main et prière, coordonnées ci-après. **Autres activités:** cours de formation et de réflexion, différents groupes de maison durant la semaine, coordonnées ci-après. *Jacques-David 12, 2610 Saint-Imier, couple pastoral: Luc et Renate Normandin, 032 941 58 25. www.egliseroc.wordpress.com.*
Église néo-apostolique de Suisse *Rue de Châtillon 18, 2610 Saint-Imier, Didier Perret, dpe2610@gmail.com, 079 240 72 73. www.stimier.nak.ch/agenda, www.nak.ch, www.nac.today.*

SONCEBOZ-SOMBEVAL **Église Évangélique du Pierre-Pertuis Culte:** dimanche 5 avril, Pâques, 10 h. **Partage communautaire:** dimanche 5 avril, 11 h. **École du dimanche:** chaque dimanche. **Rencontre de prière sur Zoom:** mardi 7 avril, 20 h. *Pierre-Pertuis 2, 2605 Sonceboz, www.eepp.ch.*

TRAMELAN
Armée du Salut Célébration du Vendredi saint: vendredi 3 avril, 9 h petit-déjeuner, 9 h 45 célébration, aussi diffusée en ligne (YouTube: *Armée de Salut Tramelan).* Message: Noël Faton. Speakids (enfants) et garderie. **Chants et musique de Pâques:** dimanche 5 avril, dès 8 h 15 dans les homes et rues du village. *Grand-Rue 58, 2720 Tramelan. Renseignements: Pascal Donzé, 032 487 44 37, pascal.donze@armeedusalut.ch. Location locaux: Diamantine Leiber, 079 723 36 03, diamantine.leiber@armeedusalut.ch. tramelan.armeedusalut.ch.*
Église Évangélique Baptiste, Oratoire La Grappe: vendredi 3 avril à 19 h à Bienne. **Culte des familles:** dimanche 5 avril à 10 h suivi d'un apéritif. **Étude biblique:** mardi 7 avril à 20 h. *Rue A. Gobat 9, 2720 Tramelan, 078 406 91 08, www.oratoiretramelan.ch.*

Photo: Bruno van der Kraan, unsplash.com

Église Évangélique du Figuier Soirée spéciale Pâques: Vendredi saint 3 avril à 19 h. Animée par Sylvie Genot et Manu Richerd, au Figuier. **Culte de Pâques:** dimanche 5 avril, 10 h. Culte en commun à l'Église évangélique Libre de Reconvilier (rue du Bruye 3). **Réunion de prière:** mardi 7 avril à 19 h, au Figuier. **Rencontre de partage et de prière des aînés:** mercredi 8 avril à 15 h, au Figuier. *Grand-Rue 116 (entrée: face à Albert Gobat 15), 2720 Tramelan, pasteur: Daniele Zagara, 079 892 43 98. eglisedufiguier@gmail.com, www.eglisedufiguier.ch.*
Église Évangélique Mennonite du Sonnenberg Culte de Vendredi saint: vendredi 3 avril à 10 h à la rue des Prés. **Culte de Pâques:** dimanche 5 avril à 10 h aux Mottes, avec sainte cène. Garderie, groupe juniors. **Couture:** mardi 7 avril à 14 h à Mont-Tramelan. *Rue des Prés 21, 2720 Tramelan, www.menno-sonnenberg.ch.*

Réformées

ERGUËL **Paroisses réformées de l'Erguël, (collaboration) Faire corps à table:** Jeudi saint 2 avril, temple de Corgémont, dès 17 h atelier cuisine et déco du temple. À 19 h, apéritif pascal et repas (agneau à la broche). Inscription jusqu'à lundi 30 mars auprès de Patrick Schlüter au 076 225 71 76 ou patrick.schluter@referguel.ch. **La passion dans tous les sens:** Vendredi saint 3 avril, temple de Renan à 10 h, pasteure Nadine Marschner. Culte avec un récit à vivre, à entendre, à sentir, à voir, avec des œuvres de Macha Schmakoff. **Tissages:** Samedi saint 4 avril, collégiale de Saint-Imier de 17 h à 20 h. Œuvrer à l'assemblage des différents tissages confectionnés au fil de la semaine. **Marche, petit-déjeuner et célébration de Pâques:** dimanche de Pâques 5 avril, 6 h 30: marche depuis la salle de paroisse l'Ancre à Renan, jusqu'à la cure de Sonvilier, avec arrêts méditatifs. Dès 8 h 30: petit-déjeuner à la cure de Sonvilier. 10 h: célébration de Pâques au temple de Sonvilier. *Coordination et aumônerie des homes: Alain Wimmer, 079 240 63 16, alain.wimmer@referguel.ch. Catéchisme: www.referguel.ch/activites/enfance-et-jeunesse/catechisme/. Services funèbres (perm.): 0800 225 500. www.referguel.ch.* @referguel. **CORGÉMONT-CORTÉBERT** **Programme de Pâques:** voir rubrique de la collaboration. **Célébration œcuménique pour Pâques:** vendredi 10 avril, à 10 h 30, au home Les Bouleaux avec M. Junod. **Prière œcuménique:** une courte célébration selon l'esprit de Taizé a lieu chaque mercredi, de 19 h 15 à 19 h 40, au temple de Corgémont. *Grand-Rue 40, 2606 Corgémont et/ou Crêt de la Chapelle 5, 2607 Cortébert, 032 489 17 08, corgecorte@referguel.ch. Pasteur: Patrick Schlüter, 076 225 71 76, patrick.schluter@referguel.ch. Présidente: Christine Brechbühler, 079 565 93 66, corgecorte@referguel.ch. Location de la salle de paroisse: M. Monachon, 079 796 81 24. www.referguel.ch.* **COURTELARY-CORMORET** **Programme de Pâques:** voir rubrique de la collaboration. **Repas des aînés et match au loto:** mardi 21 avril, 12 h, cure de Villeret, ouvert aux aînés des paroisses de Villeret et Courtelary-Cormoret. Match au loto: chaque participant amène un lot d'une valeur de 5 francs environ, obligatoirement emballé. Inscription obligatoire au secrétariat de Villeret au 032 941 14 58 avant le vendredi 17 avril, en précisant les éventuelles allergies alimentaires. Possibilité de ne venir que pour le repas (à préciser lors de l'inscription). **Fermeture du secrétariat:** mardi 7 avril, pasteur remplaçant Marco Pedroli atteignable au 076 588 98 85. **Envie ou besoin d'une visite?** contactez le pasteur, il se fera un plaisir de vous rencontrer. **Réservation de la salle de paroisse:** Stéphanie Loffroy-Monachon, 079 796 73 45, stephanie.loic@bluewin.ch. www.referguel.ch. *Pasteur: c'est le pasteur desservant Marco Pedroli, qui assurera le remplacement de Maëlle Bader de janvier à juin, atteignable au 076 588 98 85. Présidente: Verena Mathez, 077 226 05 35, pres.courtelary-cormoret@referguel.ch. Secrétaire: Florence Coureau, 032 944 11 63, courtelary-cormoret@referguel.ch (permanence au bureau le mardi matin). Services funèbres (permanence): 0800 225 500. www.referguel.ch.* **LA FERRIÈRE** **Programme de Pâques:** voir rubrique de la collaboration. **Rencontre des aînés et personnes seules:** mardi 7 avril à 14 h à la cure de la Ferrière, pasteure Nadine Marschner, ouverte à tous, service de taxi, s'annoncer auprès de la présidente au 079 291 42 05. **Envie d'une visite/besoin de parler?** prenez contact avec la pasteure (coordonnées ci-dessous). **Offres en ligne:** textes, méditations, poèmes et infos utiles sur www.referguel.ch. *Vers l'Église 5 et/ou 9, 2333 La Ferrière. Pasteure: Nadine Marschner, 076 611 75 11, nadine.marschner@referguel.ch. Présidente: Pierrette Wäfler, 032 961 15 81, 079 291 42 05. Secrétariat: laferriere@referguel.ch. Location salle de paroisse: Béa Liechti, 078 811 25 64.* pour faire partie du Groupe WhatsApp paroissiens: Aurore 079 308 79 91. *www.referguel.ch.* **RENAN** **Programme de Pâques:** voir rubrique de la collaboration. *Rue Samuel d'Aubigné 3, 2616 Renan. Pasteure: Nadine Marschner, 076 611 75 11, nadine.marschner@referguel.ch. Présidente: Catherine Oppliger, 078 761 46 38. Location de la salle de paroisse: Anita Vogelbacher, 078 699 22 37. Secrétariat: renan@referguel.ch. www.referguel.ch. Services funèbres permanence: 0800 225 500.* **SAINT-IMIER** **Programme de Pâques:** voir rubrique de la collaboration. **Cultes:** plan annuel des cultes à disposition sur le présentoir de la collégiale et à la cure, ou sur demande au 032 941 37 58, vous pouvez également le trouver sur notre site www.referguel.ch. **Transport pour les cultes à l'extérieur**: D. Bongo, 079 427 81 52 ou G. Vuilleumier, 079 607 39 35, jusqu'au vendredi 19 h. **Femmes protestantes:** la Baratte vous accueille chaque vendredi matin (hors vacances scolaires) pour le café-croissant de 9 h 30 à 11 h à la cure. **Après-midis récréatifs des aînés:** mardi 7 avril, de 14 h à 17 h 30 à la cure. **EPER, Aide d'urgence:** nous avons besoin de votre solidarité, compte pour les dons: EPER Lausanne, IBAN CH37 0900 0000 8000 1115 1 avec la mention *224153-Aide d'urgence Israël/Palestine.* **Coin-méditation à la collégiale:** de 7 h à 18 h 30, dans l'abside nord, brochures et bibles à consulter ou à emporter, ambiance propice à la détente et à la réflexion. **À disposition de nos aînés:** service, commission, transport chez le médecin, ou entretien téléphonique. Pour des raisons d'organisation, nous vous prions de vous organiser le plus tôt possible. Le secrétariat est atteignable de 9 h à 11 h du lundi au jeudi. Coordonnées ci-après. *Rue de la Cure 1, 2610 Saint-Imier. Pasteur: Matteo Silvestrini, 079 289 95 06, matteo.silvestrini@referguel.ch. Présidente: Françoise Zwahlen Gerber, 079 696 74 30, francoise.zwahlen@gmail.com. Secrétariat: Mélanie Kohler, 032 941 37 58, saint-imier@referguel.ch. Coordination et aumônerie des homes: Alain Wimmer, 079 240 63 16, alain.wimmer@referguel.ch. Services funèbres (permanence): 0800 22 55 00. www.referguel.ch.* **SONCEBOZ-SOMBEVAL** **Programme de Pâques:** voir rubrique de la collaboration. **Rencontres des aînés:** mardi 7 avril à 13 h 45 à la cure, jeux et partage. Contact: C. Tièche ou D. Messerli au 032 489 24 72. **Accompagnement de la pasteure:** si vous souhaitez un accompagnement spirituel, une prière, un entretien, ou une information, vous pouvez faire appel à la pasteure Séverine Schlüter, qui se fera un plaisir de s'entretenir avec vous. N'hésitez pas à la contacter. *Rue du Collège 19 et/ou 50, 2605 Sonceboz-Sombeval. Pasteure: Séverine Schlüter, 076 211 37 17, severine.schluter@referguel.ch. Secrétariat: Florence Coureau, sonceboz-sombeval@referguel.ch. Président: John Broggi, pres.sonceboz-sombeval@referguel.ch. Location de salle: salle de paroisse, rue du collège 19, Mme Criblez, 078 895 53 55. www.referguel.ch/paroisses/sonceboz-sombeval.*
SONVILIER **Programme de Pâques:** voir rubrique de la collaboration. *Rue de la Cure 6, 2615 Sonvilier. Pasteur: Alain Wimmer, 079 240 63 16 (aussi SMS et WhatsApp), alain.wimmer@referguel.ch. Présidente: Beatrix Ogi, 079 725 15 41, bea.ogi@bluewin.ch. Secrétariat: sonvilier@referguel.ch. Location de la maison de paroisse: Mélanie Walliser Stevens, 077 429 74 59, location@paroissesonvilier.ch. Permanence des services funèbres: 0800 225 500. www.referguel.ch.* **VILLERET** **Programme de Pâques:** voir rubrique de la collaboration. **Moment prière et méditation:** mardi 7 avril, 7 h à la cure. **Petit café:** mardi 7 avril, 9 h 30 à la cure. **Repas des aînés et match au loto:** mardi 21 avril, 12 h, cure de Villeret, ouvert aux aînés des paroisses de Villeret et Courtelary-Cormoret. Match au loto: chaque participant amène un lot d'une valeur de 5 francs environ, obligatoirement emballé. Inscription au secrétariat avant le 17 avril, en précisant les éventuelles allergies alimentaires. Possibilité de ne venir que pour le repas (à préciser lors de l'inscription). *Rue Principale 35, 2613 Villeret. Permanence pastorale assurée par Solveig Perret-Almelid, 078 956 76 84. Présidente du conseil de paroisse: Barbara Koenig, pres.villeret@referguel.ch. Secrétariat: ouvert le mercredi 8 h 30-11 h 30, 032 941 14 58, villeret@referguel.ch. www.referguel.ch.*

RONDCHÂTEL **Paroisse réformée de Rondchâtel Cultes:** Jeudi saint 2 avril, 19 h 30, culte du soir à l'église d'Orvin, sainte cène. Officiante: Valérie Gafa. Organiste: Marie-Claire Charpilloz; Vendredi saint 3 avril, 10 h, à l'église de Péry, officiant: Gilles Bourquin, offrande en faveur de Terre Nouvelle. Dans la semaine à venir, nous sommes invités à prier pour la paroisse de Saint-Ursanne et ses environs; dimanche 5 avril, Pâques, 10 h, à l'église de Vauffelin, sainte cène. Avec la participation de la fanfare montagnarde de Plagne, officiants: Gilles Bourquin, Valérie Gafa, Anne Noverraz, Olivier Jordi, organiste: Marie-Claire Charpilloz, offrande en faveur de Terre Nouvelle. Dans la semaine à venir, nous sommes invités à prier pour la paroisse de Glovelier. **Aube de Pâques:** dimanche 5 avril, rendez-vous à 7 h à la place de parc du restaurant Le Communal à Romont. Marche du matin de Pâques avec la participation des catéchumènes. 8 h 30, petit-déjeuner convivial à la Cabane forestière de Romont, puis culte de Pâques à 10 h à l'église de Vauffelin, avec la participation de la fanfare montagnarde de Plagne. **Catéchisme, cycle I, II, III:** dimanche 5 avril, Aube et culte de Pâques. **Aînés Péry-La Heutte:** mercredi 15 avril, 14 h, après-midi jeux, salle de paroisse Péry. **Fruits TerrEspoir:** livraison mercredi 22 avril à Péry, jeudi 23 avril à Orvin. Les prochaines commandes sont à remettre jusqu'au jeudi 7 mai. Péry: renseignements auprès de Nathalie Boillat, 032 481 13 48. Orvin: renseignements à la laiterie Jeandrevin, 032 358 11 89. **Permanence pour les services funèbres:** 079 724 80 08. En cas de répondeur, déposer un message. **À votre disposition:** visite, temps de discussion ou échange de message, coordonnées ci-après. *Rue du Collège 12, 2603 Péry-La Heutte, 032 485 11 85 (lundi: 13 h-17 h 30, vendredi: 7 h 45-11 h 30), contact@paroisse-rondchatel.ch. Pasteurs: Gilles Bourquin 079 280 20 16, Valérie Gafa 078 218 07 47. Location de salles (Grain de sel et salle de la Cure à Orvin, salle de paroisse à Péry): 032 485 11 85. Catéchisme, cycle I et II: Gilles Bourquin (pasteur) 079 280 20 16, Olivier Jordi (catéchète pro.) 079 372 15 57, cycle III: Valérie Gafa (pasteure) 078 218 07 47, Anne Noverraz (catéchète pro.) 079 852 98 77. www.paroisse-rondchatel.ch.*

TAVANNES **Stiftung für die Pastoration der deutschsprachigen Reformierten Karfreitags-Gottesdienst:** 3.4. um 10 Uhr Tavannes mit Abendmahl. **Ostergottesdienst:** 5.4. um 10 Uhr Moutier mit Abendmahl. *Rue du Pasteur Frêne 12, 2710 Tavannes, Pfarrer Stefan Meili, 079 363 97 16. Präsident Markus Ruf, 079 676 35 26. Sekretariat 079 795 92 59.*

TRAMELAN **Paroisse réformée Culte du Vendredi saint:** vendredi 3 avril, 10 h, église de Sornetan. Taxi depuis Tramelan, prière de s'annoncer le matin même entre 8 h et 9 h au 032 487 67 84. **Culte de Pâques:** dimanche 5 avril, 10 h, église. Taxi depuis Tramelan, prière de s'annoncer le matin même entre 8 h et 9 h au 032 487 57 64. **Offices de la Semaine sainte:** jeudi 2 avril, 17 h 30 à 18 h 15, église, dernier jour sainte cène et collecte. Les derniers jours du temps de la Passion en méditation. **Pain du partage:** cette action se termine dimanche 5 avril. Merci de votre soutien! **Chorale Cantemus:** contacts L. Gerber, 032 487 64 84, lilianegerber11@bluewin.ch ou T. Schmid, 032 487 53 16, pollux.schmid@gmail.com. **Célébrations œcuméniques aux homes:** merci de vous renseigner auprès des secrétariats des homes. **Cible missionnaire 2026:** la cible est fixée à 40 944 francs, si vous le pouvez, nous vous invitons à verser votre don sur l'IBAN CH24 0900 0000 2500 8472 6 *Paroisse réformée de Tramelan, Missions.* Un grand merci de votre soutien envers les plus démunis. *Grand-Rue 146a, 2720 Tramelan, 032 487 48 20. Présidente de paroisse: Évelyne Hiltbrand, jeudi 14 h-16 h ou sur rendez-vous, evelyne.hiltbrand@par8.ch. Secrétariat: Lorena von Allmen, mardi 9 h-11 h ou sur rendez-vous, tramelan@par8.ch. Pasteure Caroline Witschi, 076 580 01 06, caroline.witschi@par8.ch. Services funèbres (permanence) 0848 77 88 88. www.par8.ch.* @paroissereformeeTramelan.

Témoins de Jéhovah

SAINT-IMIER **Réunions de semaine:** mardi à 19 h 15. Samedi, 17 h, discours public et étude de la Tour de Garde. Lors de nos réunions, l'entrée est libre et il n'y a pas de quête. *Rue du Vallon 28, 2610 Saint-Imier, www.jw.org.*

PLATINUM DANCE ACADEMY

Succès remarquable aux championnats suisses de Latin Style

Fierté de Villeret : la Platinum Dance Academy séduit et impressionne aux Championnats suisses de Latin Style qui se sont tenus à Lausanne samedi dernier

Ce samedi 28 mars, l'école de danse Platinum Dance Academy de Villeret a brillamment représenté la région lors des Championnats suisses de Latin Style et du Swiss Open organisés à Lausanne. Un événement d'envergure réunissant des danseuses et des danseurs nationaux et internationaux devant un public nombreux et enthousiaste.

Pas moins de sept danseuses de l'école ont pris part à la compétition, engagées en solo, en duo et en groupe. Face à une concurrence relevée, les résultats obtenus témoignent du sérieux et de la qualité du travail accompli tout au long de la saison.

Les performances de groupe ont particulièrement marqué les esprits avec plusieurs magnifiques deuxièmes places dans différentes catégories. En solo également, les danseuses ont su tirer leur épingle du jeu en se qualifiant pour des demi-finales, confirmant leur progression et leur potentiel sur la scène nationale et internationale.

Un immense merci à toutes les danseuses pour leur engagement et leurs magnifiques performances.

Le Latin Style regroupe les danses emblématiques telles que le cha-cha-cha, la samba, la rumba, le paso doble et le jive. Ces disciplines allient technique, rythme et expression, et constituent un pilier de la danse sportive moderne.

Pour celles et ceux qui souhaitent découvrir ou se perfectionner dans ces danses dynamiques, la Platinum Dance Academy propose des cours à Villeret : le lundi de 19 h à 20 h pour les adultes et le mercredi de 17 h à 18 h pour les enfants dès 8 ans. Une belle opportunité de s'initier à un univers exigeant, mais passionnant, offrant de nombreuses perspectives dans le monde de la danse sportive.

Avec de tels résultats, l'école confirme sa place parmi les structures dynamiques de la région et laisse présager de futurs succès prometteurs. Pour toute information ou pour nous rejoindre, n'hésitez pas à visiter www.platinumdanceacademy.ch, à nous écrire à platinum-dance-academy@bluewin.ch ou à contacter Patrick Maurer au 078 708 97 30. ■ PLATINUM DANCE ACADEMY

De gauche à droite : Carole Osler, Claire Voirol, Camille Jungo, Illéa Juilleret, Nathalie Maurer (coach), Daiana Biferi, Peggy Zürcher et Doris Moser

RECETTE D'ICI

Sauté de volaille au paprika et champignons

4 | 15' | 15' | 30'

INGRÉDIENTS

4 escalopes de dinde
ou blancs de poulet
2 cs paprika doux
ou fort selon les goûts
3 cs huile arachide ou tournesol
3 échalotes
300 g champignons de Paris
10 cl vin blanc
2 cs concentré de tomates
20 cl crème fraîche
Un peu de persil
Sel et poivre

PRÉPARATION

Coupez la viande en lanières. Mettez-les dans un saladier avec le paprika et 2 cs d'huile. Mélangez et réservez au frais.

Épluchez et émincez finement les échalotes. Nettoyez les champignons et coupez-les en lamelles.

Faites chauffer 1 cs d'huile dans le wok ou la poêle. Faites revenir les échalotes pendant 2 minutes à feu vif sans cesser de remuer. Ajoutez les champignons, salez et poivrez. Prolongez la cuisson de quelques minutes, jusqu'à ce que les champignons aient rendu leur eau. Retirez les ingrédients du wok ou de la poêle et réservez.

Faites dorer les lanières de volaille pendant 3 minutes à feu vif en les retournant régulièrement. Salez et poivrez. Versez le vin blanc, mélangez et prolongez la cuisson 2 minutes. Baissez le feu et ajoutez le mélange d'échalotes et champignons, le concentré de tomate et la crème fraîche. Laissez mijoter pendant 10 minutes.

À la fin de la cuisson, rectifiez l'assaisonnement et parsemez de feuilles de persil ciselées. Accompagnez de riz ou de nouilles.

UPJB Union des Paysannes et femmes rurales du Jura bernois

CORMORET
AVIS COMMUNAUX

Horaire de l'administration

Semaine du 13 au 17 avril

Exceptionnellement, l'horaire d'ouverture de l'administration sera le suivant pendant la semaine du 13 au 17 avril : ouvert le mardi 14 avril de 9 h 30 à 11 h 45 et le jeudi 16 avril de 9 h 30 à 11 h 45. Horaire normal dès lundi 20 avril.
Le conseil municipal et l'administration vous remercient pour votre compréhension. ■ CM

Le journal qui vous ressemble

La *Feuille d'Avis du District de Courtelary*,
c'est chaque vendredi

SAINT-IMIER
AVIS COMMUNAUX

Conseil de ville de Saint-Imier

Séance ordinaire du jeudi 12 mars 2026, tenue dès 19 h 30 à l'École primaire de Saint-Imier, salle 501

Présidence: M. Sébastien Ehl, président.

Secrétaire: M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

M. Sébastien Ehl, président: « Monsieur le maire, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers de ville, Madame la chancelière, Monsieur le vice-chancelier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, il est 19 h 30, je dirais même 19 h 31, et j'ai le plaisir d'ouvrir ce 1er Conseil de ville de l'année. »

M. Sébastien Ehl, président: « Je passe directement la parole à notre secrétaire du Conseil de ville M. Anthony Vale pour l'appel. »

... M. Anthony Vale, secrétaire du Conseil de ville, procède à l'appel...

M. Sébastien Ehl, président: « Nous sommes 27 conseillères et conseillers de ville ce soir. Nous avons 4 excusés. La majorité est donc à 14. »

M. Sébastien Ehl, président: « Concernant l'ordre du jour, vous l'avez reçu. Je dois d'ores et déjà vous informer de deux modifications dont j'ai connaissance. »

M. Sébastien Ehl, président: « Allez-y M. Vital Carnal, PS, pour la première demande de modification. »

M. Vital Carnal, PS: « Je demande une modification de l'ordre du jour, en ajoutant un point 4.3. Il s'agit d'un point, disons, identique au point 4.2, mais avec une proposition de modification des émoluments proposés. »

M. Sébastien Ehl, président: « D'accord, si je comprends bien, cet ajout d'un point 4.3 comprendrait une proposition de modification des montants qui nous sont proposés au point 4.2.? »

M. Vital Carnal, PS: « Oui voilà. »

Mme Delphine Boillat, PLR: « Le PLR souhaite également proposer une modification du point 11 de notre ordre du jour. En raison de la démission de notre président du Conseil de ville M. Sébastien Ehl, de la Commission urbanisme et mobilité, nous aimerions profiter de rajouter à ce point 11 de notre ordre du jour, non pas la nomination d'un membre, mais de deux membres au sein de la Commission urbanisme et mobilité, en raison de la démission cette fois-ci non plus de un, mais de deux commissaires. »

M. Sébastien Ehl, président: « Très bien. »

M. Sébastien Ehl, président: « Est-ce qu'il y a encore d'autres propositions de modification de notre ordre du jour? »

M. Sébastien Ehl, président: « Cela ne semble pas être le cas, je pense que nous pouvons donc traiter notre ordre du jour avec les deux modifications proposées. »

... M. Sébastien Ehl, président, est interrompu par M. Christian Tharin, PLR...

M. Sébastien Ehl, président: « Oui M. Christian Tharin, PLR. »

M. Christian Tharin, PLR: « Cette demande de la fraction socialiste d'ajouter un point 4.3 me paraît superflue. Au point 4.2 nous allons passer en revue le nouveau règlement. À ce moment-là une modification des émoluments proposés peut être discutée. Je m'interroge même sur la pertinence d'avoir un point 4.1 et 4.2, puisque dans le nouveau règlement soumis il est fait mention d'abroger le règlement actuellement en vigueur, et que par la force des choses, puisque le point 4 est celui de l'adoption d'un nouveau règlement, qui implique une discussion, un point purement et simplement 4 suffirait amplement. »

M. Sébastien Ehl, président: « Y a-t-il d'autres remarques? »

M. Sébastien Ehl, président: « Cela ne semble pas être le cas. »

M. Sébastien Ehl, président: « Je vous propose qu'au point 4, la fraction socialiste propose son texte, que l'on fasse une suspension de séance, et puis de voter la proposition. »

... Léger brouhaha...

M. Sébastien Ehl, président: « Merci. Alors, l'ordre du jour avec les modifications proposées est donc accepté. »

M. Sébastien Ehl, président: « Nous allons donc passer à l'approbation du procès-verbal de notre dernière séance. »

... M. Sébastien Ehl, président, est interrompu par M. Christian Tharin, PLR...

M. Christian Tharin, PLR: « M. le président, je pense que nous devons voter l'acceptation de notre ordre du jour. »

M. Sébastien Ehl, président: « J'avais le sentiment que vous étiez tous d'accord avec les propositions émises, et que ça signifiait une acceptation. »

M. Sébastien Ehl, président: « On va voter. »

M. Sébastien Ehl, président: « Acceptez-vous la modification de l'ordre du jour qui nous est soumis ce soir, avec la modification proposée par Mme Delphine Boillat, PLR, (nomination de deux membres au sein de la Commission urbanisme et mobilité), ainsi que la modification proposée par le parti socialiste, en priant la fraction socialiste de donner connaissance du texte de sa proposition de modification des émoluments, et que suite à cela, nous fassions une suspension de séance afin que les fractions puissent en discuter? »

M. Sébastien Ehl, président: « Cela peut vous convenir, M. Christian Tharin, PLR? »

M. Christian Tharin, PLR: « Honnêtement je n'ai pas bien compris. »

M. Sébastien Ehl, président: « On ouvre le point 4. On donne la parole à la fraction socialiste pour connaître les tarifs qu'elle propose. On suspend la séance pour pouvoir en discuter dans nos fractions. À l'heure actuelle, on ne connaît pas quels émoluments seront proposés par le parti socialiste. J'image que vous non plus M. Christian Tharin, PLR, vous ne les connaissez pas. Cela vous convient? »

M. Christian Tharin, PLR: « Si j'ai bien compris, on vote maintenant la modification de l'ordre du jour. On accepte l'ajout d'un point 4.3. Et après on revotera une modification de l'ordre du jour lorsqu'on arrivera au point 4. C'est un peu particulier. »

M. Sébastien Ehl, président: « Non. À l'ouverture du point 4 de notre ordre du jour, on donne la parole à la fraction socialiste. On écoute ce qu'elle a à dire. On suspend la séance pour en discuter. À la reprise de la séance, on prend point par point. C'est-à-dire le point 4.1, 4.2, 4.3. Et on vote chaque point séparément. Peut-on aller de l'avant? »

... Léger brouhaha...

M. Sébastien Ehl, président: « Je procède à un vote. Les conseillères et les conseillers de ville qui sont d'accord avec cette proposition sont priés de le manifester par un lever de main. »

... Mme Elisabeth Beck, scrutatrice, demande une précision concernant le comptage des votes...

... Mme Elisabeth Beck, scrutatrice, est en charge du comptage des voix de la fraction Alternative régionale et communale ainsi que de la fraction socialiste.

... M. Claude Voisin, scrutateur, est quant à lui en charge du comptage des voix de la fraction PLR, ainsi que du Bureau du Conseil de ville...

Au vote, l'ordre du jour est accepté avec:

- l'ajout d'un point 4.3. Proposition du Parti socialiste – émoluments;
- modification du point 11: Nomination de deux membres au sein de la Commission urbanisme et mobilité, en remplacement de Mme et M. Melissa Monbaron et Sébastien Ehl, démissionnaires.

L'ordre du jour se présentera de la manière suivante:

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025
3. Communications du président et du Conseil municipal
4. Règlement concernant les émoluments communaux pour le traitement des dossiers de naturalisation ordinaire: décision
   - 4.1. Abrogation du Règlement concernant les émoluments communaux pour le traitement des dossiers de naturalisation ordinaire adopté par le Conseil de ville le 7 septembre 2006: décision
   - 4.2. Adoption du nouveau Règlement concernant les émoluments communaux pour le traitement des dossiers de naturalisation ordinaire: décision
   - 4.3. Proposition du Parti socialiste – émoluments: décision
5. Contrats LEAC – Préavis relatif à un crédit d'engagement (dépense périodique) pour l'octroi d'un renchérissement de 5% sur la période des contrats LEAC 2028-2031 pour un montant de 98 800 francs (soit 24 700 francs par an): décision
6. Traitement de la motion *Pour que Saint-Imier reste la première commune du Jura bernois* du 11 décembre 2025 (ARC): décision
   - 6.1. Décision
   - 6.2. Remise éventuelle à une commission
   - 6.3. Nomination éventuelle d'une commission temporaire
7. Nomination d'un membre au sein de la Commission culturelle, en remplacement de M. Sylvain Ndonfack, démissionnaire
8. Nomination d'un membre au sein de la Commission de l'école secondaire, en remplacement de Mme Mathilde Ruchonnet, démissionnaire
9. Nomination d'un membre au sein de la Commission économie et tourisme, en remplacement de M. Théo Brand, démissionnaire
10. Nomination d'un membre au sein de la Commission de gestion, en remplacement de M. Théo Brand, démissionnaire
11. Nomination de deux membres au sein de la Commission urbanisme et mobilité, en remplacement de Mme et M. Melissa Monbaron et Sébastien Ehl, démissionnaires
12. Motions, postulats et interpellations
    - 12.1. Motions
    - 12.2. Postulats
    - 12.3. Interpellations
13. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents: M. Mario Kardum (PLR), Mme Delphine Boillat (PLR), M. Ludovic Barras (PLR), M. Marc Houriet (PLR), Mme Sandra Moszczanski (PLR), Mme Ophélie Krebs Mushahar (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Dominique Moszczanski (PLR), M. Ludovic Huguenin-Elie (PLR), M. Anthony Vale (PLR), M. Sébastien Ehl (PLR), M. Patrick Grobéty (PLR), M. Marc Pasquier (PLR), M. Johan Wermeille (PLR), M. Erwan Egloff (ARC), Mme Jessica Froidevaux (ARC), Mme Martine Bourquin (ARC), M. Arthur Wileczelek (ARC), M. Ali Assaf (ARC), M. Laurent Egloff (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Loan Tultak (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Isabelle Gambetta(PS), M. Vital Carnal (PS), M. Michel Ruchonnet (PS) et Mme Mélanie Lambert (PS).

Sont excusés: M. Marcel Gilomen (PLR), Mme Eda Gauchat (ARC), Mme Chiara Voisin (ARC) et M. Joao Doutaz (PS).

Conseil municipal: M. Corentin Jeanneret (maire), Mme Gisèle Tharin (vice-maire), M. Etienne Geiser, M. Samuel da Silva, Mme Josika Iles, M. Olivier Zimmermann, M. Gérard Dessaules et Mme Annick Chatelain (chancelière municipale).

Excusé: –

Presse: M. Anthony Montandon *(RJB)*, M. Sébastien Goetschmann *(Journal du Jura)* et Mme Céline Lo Ricco Châtelain *(Le Quotidien Jurassien)*.

Public: 5 personnes sont présentes dans la salle.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025 est approuvé par 25 voix pour, 0 voix contre. Il y a 2 abstentions.

3. Communications du président et du Conseil municipal

M. Sébastien Ehl, président: « Bien, voici pour mes communications. Je suis vraiment heureux de commencer cette nouvelle année de travail à vos côtés. Nous avons devant nous une année importante, avec des décisions qui compteront pour l'avenir de notre village: des règlements à adapter, des comptes et un budget à assumer pleinement, et peut-être une votation sur une augmentation d'impôt. Ce sont des dossiers sérieux, mais je suis convaincu que nous avons tout ce qu'il faut pour les mener à bien. Ce que j'aimerais surtout souligner ce soir, c'est que rien ne pourra avancer sans un vrai travail d'équipe. Nous sommes ici pour le bien du village, pour représenter celles et ceux qui nous ont élus. Et pour être fiers, en fin d'année, de ce que nous aurons accompli ensemble. Depuis trois ans, nous avons vécu des hauts, des bas, des discussions parfois intenses, mais toujours avec l'envie d'avancer. Je tiens à vous remercier pour votre engagement. J'espère que 2026 sera une année où l'on se concentre sur l'essentiel: collaborer, construire, et faire aboutir nos dossiers. Le temps des tensions est derrière nous. Cette année, montrons que nous savons travailler ensemble, sereinement, efficacement et avec respect. Le village en a besoin, et il le mérite. Merci à toutes et à tous. Je me réjouis vraiment de la suite. »

M. Sébastien Ehl, président: « Au niveau des représentations, je peux vous informer que le Bureau du Conseil de ville a récemment été représenté par M. Anthony Vale, secrétaire de notre Conseil, à l'assemblée générale de la FSG, qui tenait cette année sa 178e assemblée. Nous remercions chaleureusement l'association pour son invitation et pour l'accueil réservé à notre délégué. À cette occasion, la présidente de la FSG a remis le challenge *Montandon* à Keila, une jeune Imérienne du groupe agrès, que nous félicitons pour son engagement et son effort. Pour rappel, la FSG rassemble des membres de 7 à 99 ans et joue un rôle précieux dans la vie locale. Comme beaucoup d'associations sportives, elle contribue au dynamisme de notre village par ses activités et ses événements, notamment le Carnaval ou la Balade gourmande. Ces manifestations font rayonner notre commune et renforcent les liens entre ses habitants. Afin de poursuivre cette belle dynamique, la société, comme tant d'autres, est constamment à la recherche de bénévoles. À bon entendeur! Nous ne pouvons qu'encourager toutes celles et ceux qui en ont la volonté à s'engager et à soutenir la FSG, ainsi que toutes nos associations locales. Leur action est essentielle au bien-être et à la convivialité de notre Cité. »

M. Corentin Jeanneret, maire: « Monsieur le président du Conseil de ville, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de ville, Chers collègues du Conseil municipal, Madame la chancelière, Monsieur le vice-chancelier, Chers membres du public, Chers représentants de la presse. Tout d'abord, je tiens à vous adresser à toutes et tous au nom du Conseil municipal mes meilleures salutations.

J'ai deux communications ce soir, la première concerne le plan de communication et la campagne de communication en vue de l'augmentation de quotité cet automne.

Vous avez reçu ce plan, mis à jour par l'exécutif dans sa séance du 16 décembre 2025. Le premier plan, qui avait été débattu devant votre autorité, a été revu et étendu sur une année, plutôt que sur quelques mois. En effet, en choisissant de ne pas augmenter les impôts l'an passé, nous avons fait le choix qui convenait et qui laisse plus de temps pour communiquer. Concrètement, de janvier à mai de cette année, un article mensuel sera consacré à l'augmentation de quotité et à des thèmes connexes: comparaison intercommunale, dette, bases de MCH2, etc.

La communication de juin sera consacrée à la présentation des comptes, ainsi qu'à une conférence de presse consacrée à ce sujet. Après les vacances d'été, le rythme s'accélèrera et nous reviendrons au plan de communication tel que débattu ici. Réseaux sociaux, table ronde, conférences de presse, soirée d'information à la population, et communiqués, seront autant de canaux utilisés avec un seul objectif, qui doit nous animer toutes et tous: convaincre les Imériennes et les Imériens d'accepter le budget 2027, tout en leur expliquant les différentes mesures d'économie retenues et mises en place, ainsi que le déficit structurel qui est le nôtre.

Le rôle qui nous incombe en tant qu'autorités communales est d'être les ambassadeurs auprès de la population de cette augmentation. Il s'agira de convaincre, d'expliciter, de parler de ce sujet, partout et en tout temps!

Je vous remercie d'ores et déjà pour votre collaboration dans ce dossier, car une réussite dans les urnes sera uniquement possible si le Conseil de ville et le Conseil municipal sont unis et défendent d'une voix cette augmentation. En ce sens, je ne peux que me rallier au message rassembleur du président du Conseil de ville.

La seconde communication concerne L'Imériale. J'ai participé à l'assemblée générale de cette société locale le 20 février dernier. Plusieurs postes sont à pourvoir au sein de leur comité, je me joins ainsi à l'appel qu'ils ont lancé et je prie les personnes motivées et intéressées dans la salle, ou qui lisent notre procès-verbal de bien vouloir s'annoncer auprès du comité. Vous trouverez toutes leurs coordonnées sur le site internet de L'Imériale, ou auprès de la Chancellerie municipale. L'importance de cette fête n'est plus à démontrer, qui réunit chaque année l'espace d'un week-end près de 13 000 personnes et qui fait vibrer le cœur de notre Cité. L'appel est lancé!»

M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture: «Retour en 2026 de la *Suisse.bouge* dans le cadre du duel intercommunal. Le Département éducation et culture, épaulé par l'Association Erguël Anim', est ravi d'annoncer que notre commune reparticipera, après une pause *budgétaire*, au Duel intercommunal dans le cadre du projet *Suisse.bouge*. En effet, le mois de mai se verra paré de diverses activités gratuites qui seront organisées par des acteurs locaux dans le but d'encourager les habitantes et habitants de Saint-Imier et environs à rester actifs, tout en favorisant des moments conviviaux bénéfiques pour la santé, et tout ceci en adéquation avec le troisième objectif de développement durable des Nations Unies. En outre, chacune et chacun est déjà invité(e) à réserver la date du samedi 9 mai 2026. Quelques événements sportifs auront lieu toute la journée dans le complexe des Halles de gymnastique, ainsi qu'à l'extérieur. Comme pour les éditions précédentes, toutes les informations seront disponibles dans la Feuille d'Avis officielle, sur les pages Facebook et Instagram, ainsi que sur le site internet de notre Municipalité. En parallèle, le site internet officiel de la *Suisse.bouge* permettra de consulter rapidement toutes les activités disponibles avec les détails nécessaires et même de s'inscrire directement. Pour conclure, une large participation est souhaitée afin de favoriser l'épanouissement sportif de Sainti.»

Mme Gisèle Tharin, cheffe du Département économie et tourisme: «Petit rappel, pensez à participer pour ceux qui ne l'ont pas encore fait au sondage concernant le projet Cœur de Village qui se déroule en collaboration avec le Parc Chasseral qui sera axé sur le maintien d'un centre-ville dynamique, animé de ses différents commerces et sur le renforcement de la mobilité douce dans la localité et les cheminements dans le cœur de la Cité. Les départements urbanisme et mobilité et économie et tourisme sont satisfaits de la participation des habitants à ce sondage. Pour l'heure un peu plus de 400 sondages des habitants nous sont parvenus. Le calendrier est prévu comme tel:

- février-mars: phase de consultation large avec deux sondages en parallèle, soit 1 pour les habitants de Saint-Imier et 1 pour les commerçants de Saint-Imier;
- lundi 16 mars: séance d'information à destination des commerçants;
- avril: analyse des sondages;
- mai: stand d'information sur le marché;
- juin: ateliers participatifs ouverts à la population;
- septembre: restitution publique et identification d'actions prioritaires.

M. Sébastien Ehl, président: «Parfait. La parole ne semble plus être demandée, nous allons passer au point 4 de notre ordre du jour.

4. Règlement concernant les émoluments communaux pour le traitement des dossiers de naturalisation ordinaire: décision

4.1 Abrogation du Règlement concernant les émoluments communaux pour le traitement des dossiers de naturalisation ordinaire adopté par le Conseil de ville le 7 septembre 2006: décision

4.2 Adoption du nouveau Règlement concernant les émoluments communaux pour le traitement des dossiers de naturalisation ordinaire: décision

4.3 Proposition du Parti socialiste – émoluments: décision

Rapport du Conseil municipal:

La Municipalité de Saint-Imier est une des rares communes du Jura bernois, voire du canton de Berne, à ne pas facturer d'émoluments dans le cadre du traitement des demandes de naturalisation. Cet élément a été relevé dans le cadre de l'audit de l'administration mené par Compas Mangement Services (AG CH MA 1.3). Pour rappel, un émolument est un montant perçu par l'administration et destiné à couvrir l'ensemble des coûts occasionnés à la commune par la prestation concernée. Cela signifie qu'actuellement, pour le traitement des dossiers de naturalisation, la commune n'est pas rétribuée par les demandeurs et que c'est donc l'ensemble de la collectivité qui finance cette activité de l'administration par le biais des impôts.

Cette absence de perception remonte à 2006, année où une majorité de votre Autorité avait décidé de ne pas percevoir d'émolument. Cette décision, qui faisait sens il y a 20 ans dans un contexte financier bien différent, ne semble plus justifiée actuellement. En effet, chaque dossier de naturalisation nécessite près de 4 heures de travail par le Service Administration générale et police. Il faut s'assurer que le dossier est complet, réunir les différentes pièces, auditionner la personne, remplir différents formulaires et transmettre le dossier au canton et à la Confédération. De plus, le nombre de dossiers est élevé ces dernières années. Rien qu'en 2024, ce sont pas moins de 23 dossiers qui ont été traités par nos services. En 2025, ce chiffre monte à 31. Cette proposition n'a évidemment pas pour but de cibler les personnes de nationalité étrangère ou, pire, de les décourager à entamer les démarches pour obtenir la nationalité. Les mesures de l'audit s'appliquent à l'ensemble des citoyens. De plus, toute personne qui engendre des coûts à la commune participe à ces frais par le biais d'un émolument. Cela est le cas pour une demande de permis de construire, pour la location d'un banc de foire ou encore une attestation de domicile. Le Conseil municipal estime que, selon cette même logique, les demandes de naturalisation devraient faire l'objet d'un émolument.

La Loi sur le droit de cité cantonal et le droit de cité communal permet aux communes, à son art. 28, de percevoir un émolument, moyennant le respect du principe de la couverture des coûts et l'instauration d'un émolument réduit pour les mineurs.

Après une analyse comparative des émoluments prélevés dans des communes de taille comparable dans le Jura bernois, les tarifs suivants vous sont proposés:

- Personne mineure (demande individuelle): 200 francs
- Personne majeure (avec ou sans enfant): 500 francs
- Couple (avec ou sans enfant): 650 francs

Ces chiffres se trouvent dans la moyenne régionale et correspondant à ce qui est pratiqué à La Neuveville. À titre d'information, si ces émoluments avaient été appliqués en 2024, ils auraient généré une rentrée de 8800 francs pour la Municipalité. En 2025, la somme de 11 200 francs aurait été perçue.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal, sur préavis négatif de la commission des finances par 4 voix contre 1 et une abstention, vous recommande d'accepter le nouveau Règlement concernant les émoluments communaux pour le traitement des dossiers de naturalisation ordinaire.

Ouverture de la discussion:

M. Sébastien Ehl, président: «Bien, je donne la parole à M. Vital Carnal, PS, car nous sommes tous impatients de connaître le texte de la modification qui va être proposé.»

M. Sébastien Ehl, président: «Ah excusez, le texte ne sera pas présenté par M. Vital Carnal, PS, mais par Mme Mélanie Lambert, PS. Je vous donne la parole.»

Mme Mélanie Lambert, PS: «La fraction socialiste a pris connaissance avec attention de la proposition visant à introduire des émoluments pour le traitement des demandes de naturalisation. Nous comprenons la logique présentée par le Conseil municipal. Il est vrai que le traitement des dossiers représente un travail administratif réel et qu'un principe de participation aux coûts existe déjà pour de nombreuses prestations communales. Cependant, nous estimons que les montants proposés nous semblent élevés, d'autant plus qu'il s'agit d'introduire ces émoluments après près de vingt ans durant lesquels les démarches étaient gratuites dans notre commune. La fraction socialiste s'est également renseignée sur les pratiques appliquées dans les communes du Haut-Vallon. Nous constatons que les tarifs qui y sont pratiqués sont globalement plus proches de la proposition que nous formulons aujourd'hui que de ceux proposés par le Conseil municipal. Cet élément nous conforte dans l'idée qu'une approche plus mesurée est non seulement possible, mais également cohérente avec ce qui se fait dans notre région. Pour la fraction socialiste, la naturalisation ne peut pas être considérée comme une simple prestation administrative comparable à la location d'un banc de foire ou à la délivrance d'une attestation. Elle représente avant tout une démarche d'intégration et d'appartenance à notre communauté. Les personnes qui souhaitent devenir citoyennes et citoyens de notre commune font un pas important vers la participation pleine et entière à la vie civique et démocratique. Dans cet esprit, nous pensons qu'il convient d'éviter que le coût financier puisse constituer un frein, en particulier pour les familles. C'est pourquoi la fraction socialiste souhaite proposer une approche plus mesurée et progressive:

- la gratuité pour les mineurs, afin de ne pas pénaliser les jeunes qui grandissent dans notre commune et qui s'inscrivent naturellement dans son avenir;
- et une réduction de moitié des émoluments proposés pour les adultes, soit:
  - 250 francs pour une personne majeure;
  - 325 francs pour un couple.

Cette solution permettrait à la commune de participer partiellement à la couverture des coûts administratifs, tout en envoyant un signal clair: celui d'une commune qui encourage l'intégration et l'accès à la citoyenneté. Elle permettrait également d'introduire ces émoluments de manière plus progressive, ce qui nous semble plus équilibré après une période aussi longue sans perception de frais. Pour ces raisons, la fraction socialiste vous invite à soutenir cet amendement.»

M. Sébastien Ehl, président: «Si j'ai bien compris, et afin que tout le monde soit bien au clair, la proposition du municipal était de 650 francs pour un couple, et vous proposez de diviser ce montant par 2, ce qui revient à 325 francs. Le montant pour une personne majeure qui était proposé à 500 francs passerait selon votre proposition à 250 francs. Et l'émolument pour les personnes mineures proposé à 200 francs passerait à 0 franc, donc la gratuité.»

M. Sébastien Ehl, président: «C'est bien ça?»

Mme Mélanie Lambert, PS: «Oui.»

M. Sébastien Ehl, président: «Je suspends la séance 5 minutes, afin que vous puissiez en discuter dans vos fractions.»

... Il est 19 h 54, suspension de séance...

... Il est 20 h 00, reprise de séance...

M. Sébastien Ehl, président: «Étant donné que l'on n'a pas fait tout juste, nous allons voter séparément les points 4.1, 4.2, et le 4.3 qui a été ajouté.»

... Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

4.1. Abrogation du Règlement concernant les émoluments communaux pour le traitement des dossiers de naturalisation ordinaire adopté par le Conseil de ville le 7 septembre 2006 : décision

M. Sébastien Ehl, président : « Allons-y pour l'abrogation du Règlement, je vous donne la parole. »

M. Mario Kardum, PLR : « Notre fraction soutient la modification du règlement relatif aux émoluments communaux pour le traitement des dossiers de naturalisation ordinaire. Comme pour d'autres prestations administratives communales (permis de construire, attestations ou annonces de déménagement) il est cohérent que le traitement des dossiers de naturalisation fasse également l'objet d'un émolument. Cela a également été relevé dans l'audit. Il s'agit simplement d'appliquer un principe d'équité dans la participation aux coûts des prestations communales, sans viser une catégorie particulière de la population. »

M. Loan Tultak, ARC : « La fraction ARC a pris connaissance du rapport du Conseil municipal concernant le règlement relatif aux émoluments communaux pour le traitement des dossiers de naturalisation ordinaires. Elle tient tout d'abord à relever que la situation actuelle, où la commune de Saint-Imier ne facture pas d'émoluments pour le traitement des demandes de naturalisation, est remarquable. Peu de communes du Jura bernois, voire du canton de Berne, ont fait ce choix, et il témoigne d'une volonté d'encourager l'intégration et l'accès à la citoyenneté. Toutefois, la fraction ARC est également consciente du contexte financier actuel ainsi que des recommandations formulées dans le cadre de l'audit de l'administration communale réalisé par Compass Management Services. Celui-ci préconise notamment l'adoption d'un règlement permettant d'introduire des émoluments communaux pour le traitement des dossiers de naturalisation, avec l'instauration d'un émolument réduit pour les mineurs. Dans ce contexte, et compte tenu des différents éléments présentés, la fraction ARC laisse la liberté de vote à ses membres concernant ce règlement. »

M. Sébastien Ehl, président : « Est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole ? »

M. Vital Carnal, PS : « C'est bon. »

M. Sébastien Ehl, président : « Très bien, dans ce cas nous passons au vote concernant ce point d'abrogation du règlement. »

Au vote, le Règlement concernant les émoluments communaux pour le traitement des dossiers de naturalisation ordinaire adopté par le Conseil de ville le 7 septembre 2006 est abrogé par 25 pour, 0 voix contre. Il y a 2 abstentions.

4.2. Adoption du nouveau Règlement concernant les émoluments communaux pour le traitement des dossiers de naturalisation ordinaire : décision

M. Sébastien Ehl, président : « Maintenant l'adoption du nouveau Règlement. Le vote va porter sur la proposition du Conseil municipal, pour rappel :

- personne majeure seule : 500 francs,
- couple : 650 francs,
- mineur : 200 francs. »

Au vote, le nouveau Règlement concernant les émoluments communaux pour le traitement des dossiers de naturalisation ordinaire est adopté par 15 voix pour, 12 voix contre. Il y a 0 abstention.

4.3. Proposition du Parti socialiste – émoluments : décision

M. Sébastien Ehl, président : « Est-ce que vous souhaitez que l'on vote tout de même le point 4.3 ? »

M. Vital Carnal, PS : « Non, on n'est pas obligés de voter le point 4.3. »

M. Sébastien Ehl, président : « Bien, nous passons au point suivant de notre ordre du jour. »

5. Contrats LEAC – Préavis relatif à un crédit d'engagement (dépense périodique) pour l'octroi d'un renchérissement de 5 % sur la période des contrats LEAC 2028-2031 pour un montant de 98 800 francs (soit 24 700 francs par an) : décision

Rapport du Conseil municipal (points 5 et 6) :

Depuis 2013, la Loi sur l'encouragement aux activités culturelles (LEAC) régit l'encouragement des activités culturelles par le canton et les communes. Cette loi a pour but de créer des conditions favorables pour la culture. Dans ce cadre, les contrats LEAC permettent de financer les institutions culturelles reconnues d'importance régionale.

La Municipalité compte trois institutions culturelles d'importance régionale que sont le Musée, la Bibliothèque ainsi que le Centre de culture et loisirs (CCL). Ces trois institutions sont donc subventionnées selon une clef de répartition prévue par la LEAC, à savoir :

Pour le Musée et le CCL :

a. Le canton assume une part de 40 pour cent
b. La commune-siège assume une part de 50 pour cent au maximum
c. Les autres communes de la région assument une part de 10 pour cent au minimum

Pour la Bibliothèque :

a. Le canton assume une part de 20 pour cent
b. La commune-siège assume une part de 65 à 70 pour cent
c. Les autres communes de la région assument une part de 10 à 15 pour cent.

Dans le cadre de la préparation des nouveaux contrats couvrant la période 2028-2031, les premières discussions ont d'ores et déjà eu lieu afin de définir les montants de ces contrats. Pour rappel, la procédure suivie jusqu'ici dans l'élaboration de ces contrats est la suivante : les institutions culturelles remplissent une demande qui est soumise au canton par le biais du Conseil du Jura bernois. Le canton statue sur les demandes, en particulier sur les augmentations, et définit s'il est favorable à entrer en matière ou non. Ensuite, l'avis de la commune-siège est requis pour se prononcer sur les éventuelles augmentations. Le processus continue ensuite avec la décision du Syndicat de culture Bienne-Seeland-Jura bernois, qui valide sa participation. C'est ensuite au tour du Conseil du Jura bernois puis des communes-sièges. Ce processus nous porte à l'été 2027, où les contrats seront finalement validés et pourront entrer en force en 2028, pour 4 ans.

Nos trois institutions ont émis des demandes avec des augmentations. Le Conseil du Jura bernois (CJB) y était favorable et a requis l'avis de la Municipalité. C'est toujours le Conseil municipal qui s'est prononcé sur ces propositions, étant entendu que la négociation des contrats relève de la gestion stratégique quotidienne qui échoit à l'exécutif communal. Le Conseil municipal n'a pas préavisé positivement ces demandes. Le CJB a sollicité une nouvelle fois la Municipalité avec une contre-proposition : octroyer un renchérissement global de 5 % de l'enveloppe de chaque institution. À nouveau, le Conseil municipal n'y était pas favorable. Toutefois, afin de laisser toute latitude à votre Autorité de vous prononcer et pour ne pas péjorer votre marge de manœuvre, l'Exécutif a fait le choix de vous soumettre cette demande de décision de principe. Cette demande fait également suite à un courrier du CJB de janvier dernier, qui vous est annexé.

Si nous attendons les contrats finaux, il sera trop tard pour revoir les montants à la hausse. C'est pourquoi une décision de principe vous est soumise ce soir. Il est à relever qu'il ne s'agit que d'une décision de principe et que la décision finale interviendra lors du premier semestre 2027 par votre Autorité.

Le Conseil du Jura bernois a rendu une décision de principe en janvier 2026 prévoyant une augmentation de 5 % de chaque enveloppe, ainsi qu'une intégration de l'ensemble des montants effectivement dépensés par la Municipalité pour la bibliothèque. Les calculs détaillés figurent dans le courrier du CJB.

Il va de soi que l'Exécutif est favorable à la culture et à nos institutions culturelles. Celles-ci participent activement à l'attractivité et au dynamisme de notre Cité et leur rôle n'est pas remis en cause. Cela étant, dans le contexte financier actuel et en plein déploiement de l'audit, il ne semblait pas opportun de préaviser des demandes à la hausse.

En effet, le statu quo permet de maintenir le niveau actuel des dépenses, tout en sauvegardant la pérennité de ces institutions.

Pour rappel, les derniers contrats LEAC ont été augmentés de la manière suivante :

- Le montant alloué à la Bibliothèque est augmenté de 11 500 francs. Cette augmentation permettra d'accroître le pensum et d'assumer des tâches administratives ;
- En ce qui concerne le Musée, le montant alloué est augmenté de 10 000 francs par an. Cette augmentation permettra d'accroître le pensum et d'assumer des tâches de conservation ;
- Le montant dévolu au CCL est identique à celui des derniers contrats.

Les précédents contrats LEAC (2020-2023), quant à eux, ont augmenté de 56 000 francs pour les loyers et de près de 36 000 francs pour les institutions. Force est de constater que de nombreux efforts financiers ont été effectués ces dernières années pour soutenir ces institutions, dont le rôle est reconnu. Les contrats étant revus tous les 4 ans, ce maintien à l'identique pourra être rediscuté pour les contrats commençant en 2032.

Saint-Imier est le pôle culture du projet Avenir Berne Romande. Avec les montants déjà engagés dans les contrats LEAC actuels, notre commune y contribue largement. En effet, chaque année, les montants suivants sont dépensés pour la LEAC :

- Bibliothèque : 142 450 francs
- CCL : 135 245 francs
- Musée : 135 200 francs

Total : 412 895 francs par an

De plus, le rôle de pôle culturel ne se limite pas aux seules dépenses dans les contrats LEAC. Les autres subventions culturelles suivantes sont versées, à titre d'exemple, et de rappel :

- Mémoires d'Ici : 50 000 francs
- CEJARE : 5 000 francs
- DIJU : 1 000 francs
- Dons Comm. culturelle : 12 000 francs
- Corps de Musique : 9000 francs
- Mus'En'Si : 3000 francs
- Espace Noir : 15 000 francs
- Comp. de la Tour : 2000 francs
- Saintimania : 2000 francs
- Toxoplasmose : 1000 francs
- Ludothèque : 16 000 francs
- AMC : 3000 francs

Total : 119 000 francs par an

En outre, la Municipalité soutient ponctuellement diverses manifestations et ainsi que des projets grâce à des contributions versées directement par les différents départements (Équipement, Économie et Tourisme, Éducation et culture, etc.) ou par le crédit libre du Conseil municipal. Cela a par exemple été le cas en 2025 pour l'exposition Format (soutien de 12 000 francs) ou encore le Festivall (10 000 francs).

Force est de constater que la Municipalité fait preuve d'une générosité plus qu'exemplaire en matière culturelle. Si notre commune pouvait se permettre par le passé cette générosité, la situation actuelle nous amène à reconsidérer avec circonspection toute nouvelle dépense dans ce domaine, tant les soutiens sont déjà nombreux et généreux, depuis de très nombreuses années.

Enfin, en ce qui concerne les augmentations proposées par le Conseil du Jura bernois, le Conseil municipal rend attentif le Conseil de ville que les salaires ont été gelés au sein de la Municipalité pour 3 ans. Dès lors, même en cas d'augmentation de 5 % des enveloppes à destination du Musée et de la Bibliothèque, cela ne donnera pas lieu à des augmentations individuelles de salaire. En revanche, le CCL étant administré par un comité externe à la Municipalité, il n'est pas possible à l'Exécutif de se prononcer pour cette entité.

Bien que la commission culturelle par 3 voix pour et 1 voix contre, et la commission des finances par 4 voix contre 1, se soient prononcées favorablement, le Conseil municipal recommande un préavis négatif sur la décision de principe visant l'augmentation des contrats LEAC.

En ce qui concerne la motion déposée lors de votre dernière séance et étant donné le point 5 qui vous est soumis ce soir, le Conseil municipal est d'avis que ce texte est sans objet dans la mesure où votre Autorité a tout loisir de se prononcer ce soir sur une augmentation des contrats, conformément à la demande formulée dans la motion. Dès lors, le Conseil municipal vous recommande de ne pas entrer en matière sur la motion, étant entendu qu'elle aura d'ores et déjà été traitée par les débats sous point 5.

Ouverture de la discussion :

M. Sébastien Ehl, président : « J'ouvre la discussion. »

Mme Martine Bourquin, ARC : « Les contrats LEAC 2028-2031 occupent la Commission culturelle, celle des finances, ainsi que le Conseil municipal, depuis de nombreux mois. En avril 2025, à la demande du Conseil du Jura bernois les 3 institutions imériennes au bénéfice d'un contrat (Musée, Bibliothèque, et CCL) ont identifié leurs besoins pour la période de prestations à venir. La situation financière de Saint-Imier et une certaine frilosité de nos autorités ont amené à une reconsidération des augmentations qui avaient pourtant l'aval du CJB. Contre toute attente, le Conseil municipal a privilégié le statu quo et a informé le CJB de sa décision sans que le Conseil de ville n'ait pu se prononcer. C'est seulement aujourd'hui que notre Conseil est consulté au sujet des contrats LEAC de nos institutions phares. Malheureusement, le délai étant passé, il n'est plus question de voter une augmentation des subventions. Toutefois en décembre 2025, le Grand Conseil bernois a décidé d'octroyer un renchérissement de 5 % aux institutions culturelles. Ces 5 % ne sont pas alloués aux salaires des employés, mais doivent compenser l'inflation connue ces dernières années : coût des cachets, du matériel, de l'accueil, des mandats externes, etc. Penser que le statu quo permettra aux institutions culturelles d'offrir des prestations inchangées c'est ne pas comprendre que le prix du café augmente au restaurant. Le renchérissement proposé représente un coût de 24 700 francs pour la Municipalité auxquels s'ajouteront 16 900 francs du CJB et du Syndicat de communes. Si nous acceptons le renchérissement de 5 %, la commune déboursera annuellement 433 539 francs pour ses trois institutions d'importance régionale. Ce montant permettra notamment aux institutions de payer quelque 200 000 francs de loyer à la Fondation Reine-Berthe et donc d'une certaine manière à la Municipalité. Nous souhaitons préciser que la Commission culturelle, et celle des finances ont toutes deux donné un préavis favorable, contrairement à ce que mentionne le communiqué du Conseil municipal. La fraction ARC ce soir est heureuse d'avoir la possibilité de se prononcer à propos de ce renchérissement, avant que le CJB ne fige les montants alloués aux institutions culturelles d'importance régionale. À ce stade, c'est au Conseil de ville de décider s'il souhaite continuer de voir rayonner ses institutions culturelles en permettant le maintien de leurs prestations. »

Mme Elisabeth Beck, PS : « Contrats LEAC. Renchérissement des contrats de prestation culturelle (LEAC) pour la période 2028-2031 à Saint-Imier. Le Conseil de ville est sollicité pour un accord de principe. Cela permettra au Syndicat des communes, le BSJB, de statuer lors de l'assemblée des délégués d'août 2026, avant une décision finale sur les contrats prévue en 2027. Il s'agit ce soir de défendre une stabilité budgétaire et de prévoyance pour le Musée, le CCL et la Bibliothèque qui sont des institutions phare dans notre commune et qui permettent une visibilité précieuse à notre Cité. Refuser ce renchérissement reviendrait à imposer une cure d'austérité mécanique aux institutions alors que les charges, elles, continuent d'augmenter. Et j'aime boire du café aussi. Il faut savoir que les besoins des institutions sont analysés dans les détails par le CJB qui rencontre les responsables à plusieurs reprises. Une fois les demandes faites, seulement ce qui est prioritaire est retenu puis soumis à discussion avec chaque conseiller ou conseillère communal.e en charge de la culture. Ce travail permet d'assurer un fonctionnement viable et réfléchi des entités culturelles. Ce sont les communes qui décident en dernier ressort de ce qu'elles souhaitent. La fraction socialiste refuse le statu quo actuel proposé par le Conseil municipal qui équivaudrait à une réduction progressive de leur capacité d'action car l'inflation (énergie, fournitures, services) grignote le budget réel des institutions. Par exemple au niveau des 3 bibliothèques d'importance régionale, celle de Saint-Imier est sous dotée en Emplois équivalents Plein Temps et le scénario d'augmenter de 30 % est même inférieur à ce que préconise Bibliosuisse (l'augmentation conseillée est de 130 % au vu du nombre d'habitant(es).

Pour le CCL, il faut assurer des rémunérations aux artistes et techniciens selon ce qui est préconisé au niveau suisse. Et pour le musée, qui est le plus important de la région, les charges sont en hausse. Il s'agit de maintenir ses moyens pour les expositions entre autres. Il y a aussi un enjeu de cohérence régionale. Tant le Syndicat des communes que le CJB préconisent ce renchérissement pour garantir l'équité et la stabilité régionale. Saint-Imier, en tant que commune-siège et principale ville de la région, devrait confirmer son rôle de soutien pour éviter de fragiliser son propre tissu culturel. Notons également qu'en 2027, la ville de La Chaux-de-Fonds sera la Capitale culturelle de la Suisse. Elle mettra en avant les arts, la culture et son patrimoine en présentant des projets promouvant la diversité culturelle et la cohésion nationale. Une opportunité pour Saint-Imier de faire connaître ses institutions à un public plus large et qui s'inscrit dans un cadre régional de qualité. La fraction socialiste défend des soutiens garantissant un avenir stable au sport et la culture à Saint-Imier. Par ailleurs, elle remercie M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture, pour le très bon rapport transmis aux membres du Conseil de ville. Elle soutient à l'unanimité le principe d'intégrer un renchérissement de 5 % (soit 1,25 % par an) sur l'ensemble de la période 2028-2031 pour les institutions culturelles d'importance régionale que sont la Bibliothèque, le Musée, et le CCL.»

M. Johan Wermeille, PLR: «Après examen attentif du dossier et au terme de nos discussions, la majorité de la fraction considère que le renchérissement proposé ne constitue pas une extension des prestations, mais une adaptation mesurée permettant de maintenir la valeur réelle des montants alloués aux institutions concernées. En l'absence d'un tel ajustement, le maintien nominal des montants reviendrait, dans les faits, à une diminution progressive des moyens. La majorité a également estimé que cette mesure demeure proportionnée et s'inscrit dans une logique de stabilité et de prévisibilité pour des institutions reconnues d'importance régionale, qui participent pleinement au rôle culturel et régional de notre commune. Au-delà de leur mission culturelle, ces institutions contribuent également à la qualité de vie de notre localité et au-delà. Elles constituent des lieux de rencontre, d'échanges et de partage, participant à la cohésion sociale, à la vie de société et au dynamisme de notre village et de toute une région. La majorité de la fraction estime également qu'il est important de conserver une vision d'avenir pour notre commune. Des institutions culturelles solides participent à l'attractivité et au rayonnement de notre région, d'autant plus que Saint-Imier est aujourd'hui la plus grande commune du Grand Chasseral. Il convient également de rappeler que l'adaptation proposée concerne les contrats à partir de 2028, ce qui relève d'une planification à moyen terme. Nous sommes bien entendu conscients que la situation financière actuelle de la commune est préoccupante et nécessite une grande prudence dans la gestion de nos finances. La minorité de la fraction a pour sa part rejoint la position exprimée par le Conseil municipal, en mettant en avant la situation financière actuelle de la commune et la nécessité de contenir les dépenses. Au terme de ses réflexions, la majorité de la fraction PLR Saint-Imier et environs a toutefois estimé que cet ajustement limité constitue une décision équilibrée, permettant de préserver la capacité de fonctionnement de ces institutions pour les prochaines années. Pour ces raisons, la majorité de la fraction PLR Saint-Imier et environs encourage l'acceptation du renchérissement proposé. Toutefois, notre fraction a choisi de ne pas voter en bloc et laissera chacune et chacun se déterminer librement selon sa conviction.»

M. Corentin Jeanneret, maire: «Je ne bois pas de café, je ne sais pas si je peux m'exprimer. Non, tout ceci pour revenir sur le préavis, et sur une note un peu plus sérieuse. Je vais rappeler ici le préavis, afin qu'il n'y ait pas une mauvaise compréhension ou interprétation. La Commission culturelle est favorable à cette augmentation de 5 % par 3 voix pour, et 1 voix contre. La Commission des finances est quant à elle favorable par 4 voix pour, et 1 voix contre. J'imagine que je ne vous apprends rien M^me^ Martine Bourquin, ARC, puisque vous êtes membre de ces 2 commissions.»

M^me^ Martine Bourquin, ARC: «Tout à fait.»

M. Corentin Jeanneret, maire: «Merci.»

M. Sébastien Ehl, président: «Bien, passons au vote.»

Au vote, le préavis relatif à un crédit d'engagement (dépense périodique) pour l'octroi d'un renchérissement de 5 % sur la période des contrats LEAC 2028 – 2031 pour un montant de 98 800 francs (soit 24 700 francs par an) est accepté par 22 voix pour, 5 voix contre. Il y a 0 abstention.

6. Traitement de la motion *Pour que Saint-Imier reste la première commune du Jura bernois* du 11 décembre 2025 (ARC): décision

6.1. Décision

6.2. Remise éventuelle à une commission

6.3. Nomination éventuelle d'une commission temporaire

M^me^ Martine Bourquin, ARC «Suite au résultat du vote du point 5, la fraction ARC accepte de ne pas entrer en matière pour le traitement de la motion. Notre ténacité quant au sujet précité a payé et ce soir notre engagement pour la culture est récompensé. En privilégiant le dialogue, nous avons atteint notre but c'est pourquoi nous estimons inutile et onéreux de remettre le dossier à une commission. Au nom de la fraction ARC, nous remercions nos collègues du Conseil de ville, et toutes les personnes qui se sont associées à nous, pour défendre la culture, au même titre que le sport, en terre imérienne.»

M. Sébastien Ehl, président: «Merci M^me^ Martine Bourquin, ARC. Les points 6.1, 6.2, 6.3 sont donc rayés. Nous passons directement au point 7 de notre ordre du jour.»

6.1. Décision

–

6.2. Remise éventuelle à une commission

–

6.3. Nomination éventuelle d'une commission temporaire

–

7. Nomination d'un membre au sein de la Commission culturelle, en remplacement de M. Sylvain Ndonfack, démissionnaire

M. Vital Carnal, PS, propose M^me^ Tiffany Dogana.

Au vote, M^me^ Tiffany Dogana est nommée à l'unanimité.

8. Nomination d'un membre au sein de la Commission de l'école secondaire, en remplacement de M^me^ Mathilde Ruchonnet, démissionnaire

M. Vital Carnal, PS, propose M. Joao Doutaz, PS.

Au vote, M. Joao Doutaz, PS, est nommé à l'unanimité.

9. Nomination d'un membre au sein de la Commission économie et tourisme, en remplacement de M. Théo Brand, démissionnaire

M. Vital Carnal, PS, propose M^me^ Elisabeth Beck, PS.

Au vote, M^me^ Elisabeth Beck, PS, est nommée à l'unanimité, moins l'intéressée.

10. Nomination d'un membre au sein de la Commission de gestion, en remplacement de M. Théo Brand, démissionnaire

M. Vital Carnal, PS, propose M. Michel Ruchonnet, PS.

Au vote, M. Michel Ruchonnet, PS, est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

11. Nomination de deux membres au sein de la Commission urbanisme et mobilité, en remplacement de M^me^ et M. Melissa Monbaron et Sébastien Ehl, démissionnaires

M^me^ Delphine Boillat, PLR: «La fraction PLR et environs propose la nomination de M. Thierry Vuilleumier en tant que remplaçant de M^me^ Melissa Monbaron au sein de la Commission urbanisme et mobilité que nous remercions pour son engagement. Suite à l'acceptation de la modification de l'ordre du jour sur ce point 11, j'enchaîne avec la proposition de M. Dominique Moszczanski, PLR, en remplacement de notre président du Conseil de ville M. Sébastien Ehl au sein de la Commission urbanisme et mobilité que nous remercions également pour son travail au sein de cette dernière.»

Au vote, MM. Thierry Vuilleumier et Dominique Moszczanski, PLR, sont nommés à l'unanimité, moins l'intéressé.

12. Motions, postulats et interpellations

12.1. Motions

12.2. Postulats

12.3. Interpellations

M. Sébastien Ehl, président: «J'ai connaissance de deux interpellations. Y a-t-il des motions ou postulats, ou des réponses aux motions ou postulats?»

M. Sébastien Ehl, président: «Cela ne semble pas être le cas, je donne directement la parole pour les interpellations.»

12.1. Motions

Néant.

12.2. Postulats

Néant.

12.3. Interpellations

M. Arthur Wileczelek, ARC: «La fraction ARC aimerait quelques nouvelles fraîches sur l'évolution de certains dossiers:

- Qu'en est-il du projet de déchetterie intercommunale, est-elle tombée à l'eau?
- Les immeubles de la rue Jacques-David ont-ils été vendus, ou sont-ils en passe de l'être?
- Le *cube* de la gare bénéficie-t-il d'un projet intéressant, et si oui, dans quel délai est-il réalisable?

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives: «Je vais répondre pour les éléments qui concernent mon Département:

- Jacques-David: le bien est vendu avec entrée en jouissance au 1^er^ octobre 2025.
- Cube de la gare: un projet de rénovation a été présenté à la Commission bâtiments et infrastructures sportives. En parallèle, nous sommes en discussion avec deux éventuels repreneurs.»

M. Gérard Dessaules, chef du Département urbanisme et mobilité: «Concernant la déchetterie, je peux vous indiquer que le dossier suit son cours. Il est traité par le Copil en collaboration avec Vadec. Le permis de construire a été déposé à la Préfecture du Jura bernois en novembre 2025 pour étude. Des compléments ont été demandés et donnés. La Préfecture du Jura bernois poursuit son étude.»

M^me^ Martine Bourquin, ARC: «La fraction ARC a eu la surprise aujourd'hui de voir le parc derrière les Halles de gymnastique se muer en terrain de foot synthétique. Nous nous posons plusieurs questions:

- À quel public ce terrain est-il destiné?
- Quel est le coût de ce tapis et de son installation?
- Où se parqueront les voitures la nuit l'hiver prochain?
- Où seront posés les horodateurs qui se trouvaient à cet endroit?»

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives: «Je ne sais pas si je vais réussir à répondre à toutes vos questions, car je n'ai pas pu tout suivre. Concernant le terrain synthétique, cela ne date pas d'aujourd'hui. Nous en parlons déjà depuis un moment. Trois pistes ont été étudiées avec le FC Erguël. Afin de correspondre aux critères d'entretien, le choix s'est porté sur le site des Halles de gymnastique. La décision a été prise par le Conseil municipal le 20 janvier 2026. Le canton avait fixé une date butoir et nous devions la respecter. Le terrain devait être posé avant le 31 mars 2026. Au niveau du public qui peut utiliser ce terrain, le canton l'a bien précisé, c'est un terrain tout public. Il n'est pas réservé exclusivement pour les écoles, ou autre. Au départ, c'était pour promouvoir le sport féminin, mais en définitive c'est pour tout public. Un planning devra être établi, afin de permettre au FC Erguël, ou autre corporation, d'utiliser ce terrain à des heures bien définies. Il est important que ce terrain soit une nouvelle place de jeu ouverte à tout le monde. En termes de coûts, il ne coûte rien. Il nous est offert par le canton dans le cadre de l'Euro football féminin. Concernant les coûts induits, Il est clair qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas de toilettes ni de pare-ballons, par exemple. Nous sommes en train de voir ce qui pourrait être envisagé à moindre coût. Concernant l'horodateur qui venait d'être installé, alors il est bien clair qu'il ne fait plus sens à cet endroit. Le nouvel emplacement de cet horodateur est en discussion actuellement. En termes de places de parc, ce qui est intéressant c'est que cette place était très utilisée tant que l'horodateur n'y était pas. Une fois mis en place il faut croire que les utilisateurs ont su trouver des places non payantes ailleurs. Les places de parc seront maintenues pour les personnes à mobilité réduite, afin de permettre plus facilement l'accès aux Halles de gymnastique.»

M^me^ Martine Bourquin, ARC: «Merci. Il y avait encore la question des voitures. Où les voitures pourront rester stationnées l'hiver prochain pendant la nuit? C'était une zone de parcage sauf erreur?»

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives: « Alors, c'était une zone de parcage, mais qui n'était pas prévue pour le moment comme zone *entre guillemets* de nuit, puisqu'en fin de compte, quelque part, pour y stationner, il fallait payer. Est-ce que ceci répond à votre question? »

Mme Martine Bourquin, ARC: « D'accord. »

M. Sébastien Ehl, président: « Bien, encore des interpellations? »

M. Dominique Moszczanski, PLR: « Avec l'arrivée des beaux jours, un nombre croissant de touristes et de marcheurs se rendent dans notre région afin de profiter de nos paysages et de nos itinéraires de randonnée, le temps d'une journée ou d'un week-end. Or, il apparaît que les toilettes publiques situées à proximité de la gare sont fermées depuis plusieurs semaines. Cette situation peut poser problème pour les visiteurs, ainsi que pour les usagers de passage, qui ne disposent plus d'installations sanitaires à cet endroit central de la commune. Par ailleurs, trois anciens wagons délabrés sont stationnés depuis plusieurs mois sur une voie de garage à proximité de la gare. Ces wagons semblent ne faire l'objet d'aucune sécurisation particulière, et il apparaît que certains jeunes s'y introduisent régulièrement, parfois par simple curiosité, ou pour s'amuser. Cette situation peut présenter un risque réel pour leur sécurité et mérite, à mon sens, une attention particulière. Dans ce contexte, je me permets d'adresser les questions suivantes au Conseil municipal:

- Pour quelle raison les toilettes publiques de la gare sont-elles fermées actuellement?
- Le Conseil municipal prévoit-il une réouverture prochaine de ces installations?
- Des solutions provisoires sont-elles envisagées afin de garantir un accès à des sanitaires publics pour les randonneurs et les visiteurs?
- La Municipalité est-elle informée de la présence de ces wagons délabrés et des risques potentiels liés à leur accès?
- Des mesures sont-elles prévues afin de sécuriser ces wagons, ou de clarifier leur situation?

Je remercie d'avance le Conseil municipal pour les informations qu'il pourra apporter à ce sujet. »

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives: « La raison est très simple, ce sont les incivilités. Les toilettes publiques situées sur le Plateau de la gare étaient régulièrement saccagées. Il a fallu en arriver à la fermeture pour arrêter de devoir payer sans cesse la remise en état. La réouverture n'est pas envisagée. Nous sommes en discussion avec les CFF qui envisagent de réaliser des toilettes dans leurs locaux. C'est en cours, mais je ne peux pas vous dire le temps que cela va prendre. Une solution provisoire est l'utilisation des toilettes du magasin Avec., mais j'ai cru comprendre que ce n'est pas toujours évident non plus. Pour les utilisateurs du train, les toilettes à l'intérieur des wagons ne sont parfois pas accessibles non plus, car fermées. Nous allons voir ce que les CFF proposent, et nous verrons pour une solution transitoire s'il le faut. »

M. Dominique Moszczanski, PLR: « Et les toilettes publiques en face de l'ancien poste de Police cantonale? »

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives: « La fermeture s'est faite pour les mêmes raisons. Tous les matins lorsque l'employé arrivait pour les nettoyages c'était la catastrophe. Il a été décidé de les ouvrir uniquement lors de grands événements. »

M. Dominique Moszczanski, PLR: « Et concernant la question des wagons? »

M. Corentin Jeanneret, maire: « Concernant ces wagons, je souhaite tout d'abord relever tout le travail qui est fait par les différents conseils municipaux de notre région auprès des CFF, notamment mes collègues de l'exécutif local, et les en remercier. Toute la région est en train de se mobiliser pour que notre région ne soit pas mise de côté. Il est clair que l'on ne parle pas de la ligne Genève-Zurich. Nous ne sommes pas aussi attrayants et intéressants. Il y a une grande mobilisation de la région. Avec mes collègues du Conseil municipal, nous participons régulièrement à des échanges. Il a été créé ce qu'on appelle les midis des CFF, dernièrement organisés à Sonceboz à La Couronne. Nous bénéficions du *partner management*. Je n'aime pas beaucoup l'utilisation des termes anglais, mais c'est le nom donné par les CFF. Nous relevons lors de ces rencontres tous les problèmes que nous constatons avec les CFF. Le problème de ces wagons a notamment été évoqué. Il y a le problème de la sécurité, la dangerosité, et également l'image que cela donne en arrivant dans notre Cité. Nous avons la construction de la nouvelle Migros qui montre le dynamisme de Saint-Imier, et puis juste à côté ces wagons abandonnés. Les CFF nous ont précisé que ces wagons ne leur appartiennent pas. Il s'agit de personnes qui ont voulu déplacer ces wagons, mais qui ont dû s'arrêter là vu le mauvais état des wagons. Nous allons faire le nécessaire afin de trouver une solution avec les CFF. »

Mme Ophélie Krebs Mushahar, PLR: « Interpellation intitulée: Passage pour piétons rue des Jonchères/rue Saint-Martin. Est-il prévu de rétablir le passage pour piétons qui était auparavant situé sur la rue des Jonchères, au croisement avec la rue Saint-Martin, en face du Sasdoval? Ce chemin est régulièrement emprunté par des piétons, notamment par des personnes se rendant à la gare. La présence de places de parc des deux côtés de la chaussée réduit la visibilité à cet endroit. Associée à la vitesse de certains véhicules, cette situation peut représenter un risque pour la sécurité des piétons. »

M. Corentin Jeanneret, maire: « Je parle sous le contrôle de mon collègue M. Gérard Dessaules, chef du Département urbanisme et mobilité. Ayant obtenu récemment des informations à ce sujet, je peux apporter des éléments de réponse. Effectivement dans le cadre des travaux de la rue des Jonchères, ce passage pour piétons a disparu. Avant de pouvoir le remarquer, nous devons nous assurer qu'il est suffisamment éclairé. Ce passage est de la compétence de la commune, car il s'agit d'une route communale. Il semblerait toutefois que les normes en termes de sécurité et d'éclairage public ne soient pas remplies. Le Département urbanisme et mobilité va traiter cet objet dans les meilleurs délais. »

Mme Ophélie Krebs Mushahar, PLR: « Merci. »

M. Laurent Egloff, ARC: « La fraction ARC remercie le Conseil municipal pour la prise de position qu'il a exprimée concernant la suppression et le regroupement de certaines boîtes aux lettres jaunes à Saint-Imier. Nous saluons également la mobilisation du Home La Roseraie, qui s'est aussi exprimé sur cette question. Dans plusieurs secteurs concernés par ces suppressions vivent en effet de nombreuses personnes âgées, pour qui la proximité d'une boîte aux lettres reste un service important du quotidien. La fraction ARC tient donc à exprimer son soutien au Conseil municipal dans sa démarche auprès de La Poste et espère que celle-ci permettra de maintenir ces points de dépôt essentiels pour la population. »

M. Corentin Jeanneret, maire: « J'ai des informations concernant ce dossier. Nous avons été informés que La Poste souhaitait réduire son nombre de boîtes postales. Nous avons réagi aussitôt auprès de La Poste. Nous avons envoyé un courrier postal. Nous avons reçu une réponse qui nous disait qu'une réponse nous parviendrait mi-avril 2026. Apparemment, le courrier de réponse met du temps à venir. Notre courrier est monté jusqu'à la direction à Berne. Ils ont contacté la Chancellerie municipale pour dire qu'en fait ce n'était pas vraiment une décision. C'était que La Poste souhaitait entrer en discussion avec nous. Nous allons donc maintenir la pression, notamment avec l'aide du Home La Roseraie. Notre intervention dans la presse a donc porté ses fruits et nous allons continuer dans ce sens. »

M. Laurent Egloff, ARC: « Merci. »

M. Gérard Dessaules, chef du Département urbanisme et mobilité: « Réponse à l'interpellation du 11 décembre 2025 de M. Laurent Egloff, ARC, concernant les tags. Je peux répondre de la manière suivante aux deux questions posées:

- Le Conseil municipal a-t-il déjà entrepris des démarches auprès des propriétaires concernés?

La réponse est: non.

- Le Conseil municipal envisage-t-il des mesures d'incitation, ou d'information, pour encourager un nettoyage rapide?

La réponse est: non.

En complément, je relève que comme l'a dit M. Laurent Egloff, ARC, en préambule à ses deux questions, il incombe aux propriétaires d'entretenir leurs façades. Le Conseil municipal, ou les services de notre commune n'interviennent que si les situations en relation avec des bâtiments privés constituent un danger quelconque pour sa population. Dans le sujet qui nous occupe, ce n'est pas le cas, même si j'en conviens, ceci n'est pas la meilleure image pour notre commune. En cela, l'interpellation de M. Laurent Egloff, ARC, ne peut donc qu'inciter les propriétaires à remédier à ces situations peu esthétiques. »

M. Laurent Egloff, ARC: « Merci. »

M. Gérard Dessaules, chef du Département urbanisme et mobilité: « J'apporte un complément d'information à l'interpellation de M. Loan Tultak, ARC, concernant le passage entre la gare et l'Hôtel Hôtâ, du 24 octobre 2024. Je peux vous informer, afin de clore l'interpellation ouverte, les informations suivantes:

Les aspects fonciers avec les CFF sont sur le point d'être réglés. La Convention a été validée, elle est en phase de signature. Afin de ne pas perdre de temps, nous souhaitons lancer la démarche de permis de construire et lancer les soumissions, ce qui nous permettra de venir devant le Conseil de ville pour libérer le crédit. Il a donc été demandé au mandataire de:

- Préparer, ou mettre à jour, les formulaires, plans, ou autres devis des travaux et documentation technique nécessaires au dépôt du permis de construire.
- Préparer les documents d'appels d'offre pour la réalisation de ces aménagements avec une variante Saibro et une variante bitume ordinaire (ceci pour des raisons d'économies notamment).

Nous serons ainsi en mesure de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil de ville et d'envisager le dépôt du permis de construire d'ici à l'été si tout se passe bien. Si vous me dites que cela prend du temps, beaucoup de temps, je suis entièrement d'accord avec vous, j'ai parfois l'impression que l'on construit une œuvre d'exception. Mais ce sont là les méandres de l'administration en général, et je le souligne, pas seulement communale. »

M. Loan Tultak, ARC: « Je suis totalement d'accord. Merci. »

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives: « Suite à l'interpellation de Mme Sandra Moszczanski, PLR, du 24 octobre 2024, j'apporte un complément d'information. Rampe de skate: cette installation est liée au projet de nouvelle place de jeu à la rue de la Clef. Projet qui risque, pour des questions budgétaires, d'être reporté à des finances meilleures. Des alternatives sont à l'étude (parking Est de la patinoire ou à proximité de la piscine). Ceci engendrerait la suppression de places de parc, et des questions de sécurité liées à la proximité de la Suze. Entre autres, il s'agira de s'assurer que cette installation réponde toujours aux normes de sécurité du BPA. »

Mme Sandra Moszczanski, PLR: « Merci pour la réponse. »

M. Gérard Dessaules, chef du Département urbanisme et mobilité: « En réponse à la question de la fraction Alternative régionale et communale concernant la déchetterie. Je peux vous donner la réponse suivante: le dossier suit son cours. Il est traité par le Copil en collaboration avec Vadec. Le permis de construire a été déposé à la Préfecture du Jura bernois en novembre 2025 pour étude. Des compléments ont été demandés et donnés. La Préfecture du Jura bernois poursuit son étude. »

... M. Gérard Dessaules, chef du Département urbanisme et mobilité, avait déjà fait part de sa réponse concernant l'avancement du dossier de la déchetterie lors de l'interpellation présentée ce soir par M. Dominique Moszczanski, PLR...

M. Sébastien Ehl, président: « Bien, j'ai le sentiment qu'il n'y a pas d'autre interpellation, et que personne ne souhaitait encore prendre la parole. Nous pouvons donc passer au dernier point de notre ordre du jour. »

13. Divers et imprévu

M. Sébastien Ehl, président: « Je donne la parole si quelqu'un souhaite s'exprimer. »

Mme Elisabeth Beck, PS: « Je tiens à remercier le Conseil municipal pour l'information concernant les mécanismes financiers, article publié dans la *Feuille d'Avis du District de Courtelary* de vendredi dernier. Peut-être qu'un flyer sous forme d'un tout-ménage pourrait être une idée également intéressante. Il est extrêmement important que la population soit informée de comment tout ceci fonctionne au niveau financier, afin de pouvoir prendre de bonnes décisions lorsque l'on proposera une augmentation de la quotité d'impôt, qui semble inéluctable. Nous avons de la peine à pouvoir maintenir certaines prestations à Saint-Imier. Nous devons prendre des décisions difficiles et parfois compliquées à comprendre. Je vous remercie. »

M. Sébastien Ehl, président: « Très bien, il ne semble pas y avoir d'autre demande de prise de parole. J'ai moi-même un divers qui ne se fait généralement pas en fin de séance. J'aimerais saluer et remercier MM. Joao Doutaz, PLR, excusé ce soir, et Arthur Wileczelek, ARC, nouveaux conseillers de ville, en remplacement de MM. Sylvain Ndonfack et Ugo Boillat. Merci pour votre investissement. Je vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette nouvelle fonction. »

M. Sébastien Ehl, président: « Nous sommes arrivés au terme de notre séance, je vous souhaite une bonne soirée, et je lève la séance. »

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 45.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
LE PRÉSIDENT: SÉBASTIEN EHL
LE VICE-CHANCELIER: TIAGO RODRIGUES

ESPACE NOIR SAINT-IMIER

Déferlante rock venue du Léman

Trois groupes débarquent des bords du Léman pour venir nous expliquer comment on fait du rock de nos jours, accompagnés par le flutiau et la harpe de Marseillais chantant en français médiéval. Une soirée qui relèguera la danse de Saint-Guy de 1518 en un banal événement de fourmis dans les jambes.

Nonante est un quatuor post-punk/new wave, formé de musiciens adeptes de boucles percutantes et de guitares flottantes. À la recherche de frissons, ils tricotent et triturent des sons intemporels jusqu'à obtenir une mixture à la frontière entre le garage punk et la techno. Inspiré à la fois par la pop et le rock psychédélique ainsi que par la musique électronique et le krautrock, *Nonante* zigzague sans cesse entre nappes mélodiques et sursauts synthétiques.

Frottez donc votre merveilleux chauffe-eau trois fois, et vous serez surpris.e.x de découvrir quatre lurons de Romandie qui n'auront pas la prétention d'exaucer vos vœux, mais qui vous présenteront les fruits de leurs troublantes expérimentations sonores… Que cela vous plaise ou non, nous sommes tous(tes)(x) dans le même *Chaufau*.

Sunday, June est né quelque part entre le calme d'une chambre en hiver et l'écho d'un été sans fin. D'abord projet solo à Genève, il s'est progressivement transformé en groupe en 2024. Le *solar psych* de *Sunday, June* apporte à la fois de la luminosité et une touche de mélancolie. Leur premier album, *Sun Glitter and Other Reflections*, sorti en mars 2025 chez NUDA, passe de l'introspection à des explosions électriques. Le son du premier album du groupe privilégie la suggestion à l'ostentation, et les explorations errantes aux refrains stéréotypés. Sur scène, leur musique est vivante et immersive, douce, mais imprévisible, invitant le public à se laisser emporter, hypnotiser.

Compositions du XIVe siècle, garage kick, voix saturées parlant en ancien français, harpe et flûtes, *La Jalouzie* dépeint les émotions humaines les plus viles, dans une atmosphère punk et collante. Quand Sexy Sushi rencontre Hildegarde Von Bingen, quand l'aridité de l'écriture médiévale et les instruments anciens rencontrent les machines, c'est *La Jalouzie*. ESPACE NOIR

Nonante (Lausanne)
Chaufau (Lausanne)
Sunday, June (Genève)
La Jalouzie (Marseille)
Vendredi 10 avril à 20 h
Scène d'Espace Noir à Saint-Imier
Style : post punk, post prog, solar psych, punk médiéval
Prix libre, gratuit avec l'AG culturel

Nonante

Chaufau

La Jalouzie

Sunday, June

Photo : unsplash.com

En salles

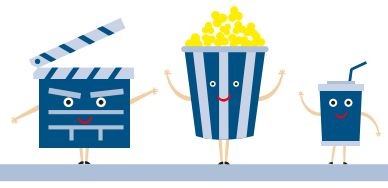

Programme et réservations

AU CINÉMATOGRAPHE À TRAMELAN

SUPER MARIO GALAXY LE FILM
VENDREDI 3 AVRIL, 10 H ET 15 H
SAMEDI 4 AVRIL, 15 H ET 18 H
DIMANCHE 5 AVRIL, 14 H
LUNDI 6 AVRIL, 15 H
MARDI 7 AVRIL, 15 H ET 18 H

De Aaron Horvath, Michael Jelenic. Inspiré de l'univers du célèbre jeu *Super Mario Bros*. Ce film est la suite de *Super Mario Bros. le film*, le premier film qui, sorti en 2023, avait totalisé plus de 1,3 milliard de dollars de recettes dans le monde. Les deux films sont produits par Chris Meledandri pour Illumination et Shigeru Miyamoto pour Nintendo. *Un film tout mignon avec des personnages attachants ! Les animations sont incroyables. Un super moment de cinéma à vivre en famille !* Durée 1 h 38, âge 6 ans, français.

LE CRIME DU 3E ÉTAGE
VENDREDI 3 AVRIL, 18 H
LUNDI 6 AVRIL, 20 H 15

De Rémi Bezançon avec Gilles Lellouche, Laetitia Casta. Colette, passionnée d'Hitchcock, soupçonne Yann, le nouveau voisin, d'avoir tué sa femme. François, son mari et auteur de romans policiers, n'est pas très enthousiaste à l'idée d'enquêter sur ce remake de *Fenêtre sur cour*. Le couple se lance alors dans une enquête risquée pour découvrir si de telles histoires n'arrivent que dans les films. *Un duo d'acteurs irrésistibles dans ce joyeux jeu de faux-semblants ! Une comédie policière ludique, prenant et bourré d'humour !* Durée 1 h 34, âge 12 ans, français.

THE DRAMA
VENDREDI 3 AVRIL, 20 H 30
SAMEDI 4 AVRIL, 20 H 30
DIMANCHE 5 AVRIL, 17 H

De Kristoffer Borgli avec Zendaya, Robert Pattinson. Emma (Zendaya) et Charlie (Robert Pattinson) sont prêts à officialiser leur relation : leur mariage approche à grands pas. Ils peaufinent leurs vœux, la date d'une séance photo test est fixée et la DJ est réservée. Tout se déroule comme prévu. Lors d'un dernier dîner de répétition avec la future demoiselle d'honneur et son mari, ils se laissent entraîner dans un jeu fatidique : tous les quatre doivent révéler la pire chose qu'ils aient faite dans leur vie jusqu'à présent. *Une histoire d'amour et de mariage sous haute tension ! Palpitant et provocant !* Durée 1 h 46, âge 14 ans, français.

AU FIL DE L'EAU
DIMANCHE 5 AVRIL, 10 H

CINÉ-KIDS

De Diek Grobler. Traverser les plus grands océans du monde, voyager le long d'une rivière ou encore dégringoler du ciel : même la plus minuscule des gouttes d'eau peut vivre de grandes aventures ! Et en chemin, elle peut faire de drôles de rencontres… Des vacanciers qui jouent sur la plage à une petite fille en bateau, en passant par tout un tas de créatures plus étranges les unes que les autres, son

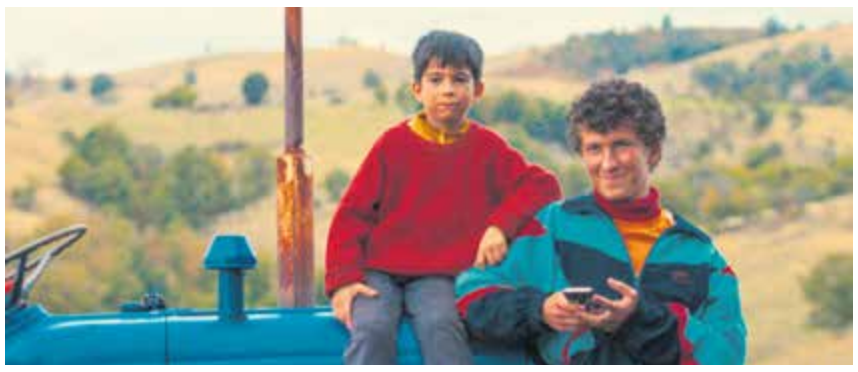

DJ Ahmet, photo : cineimage.ch

voyage ne sera pas de tout repos ! *Traverser les plus grands océans, voyager le long d'une rivière Afrique du Sud ou dégringoler du ciel : même la plus minuscule des gouttes d'eau peut vivre de grandes aventures ! Des magnifiques petites histoires ! Un vrai régal de diversité graphique !* Durée 0 h 41, âge pour tous, français.

COMPOSTELLE
DIMANCHE 5 AVRIL, 20 H
LUNDI 6 AVRIL, 18 H
MARDI 7 AVRIL, 20 H

De Yann Samuell avec Alexandra Lamy, Julien Le Berre, Mélanie Doutey. Fred et Adam, un adolescent en rupture, ne se connaissent pas. Pourtant, grâce à une association, ils entreprennent ensemble le pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle. Elle cherche à apaiser son passé, il tente de canaliser sa colère et son sentiment d'abandon. Au fil des kilomètres, entre affrontements et instants suspendus, un lien fragile se tisse. Face aux épreuves du chemin, chacun découvre en lui une force insoupçonnée. Un nouveau film lumineux du réalisateur ! *Une marche désarmante entre conflits et mélancolie ! Inspiré de faits réels, une belle leçon de vie et de résilience !* Durée 1 h 53, âge 12 ans, français.

L'ENFANT DU DÉSERT
MERCREDI 8 AVRIL, 15 H
JEUDI 9 AVRIL, 15 H

De Gilles de Maistre avec Nahel Tran, Nahïl Bouazzaoui, Kev Adams. Une jeune fille de 12 ans, Sun, découvre que le récit de *L'enfant autruche perdu dans le désert* que lui raconte son grand-père depuis qu'elle est petite n'est pas un conte, mais bien une histoire vraie. Face à ce mystère, assoiffée de réponses, elle part dans le désert du Sahara à la recherche de la vérité : qui était véritablement son grand-père et qui était ce petit garçon ? Elle découvre alors l'incroyable histoire d'Hadara, le petit enfant de tribu élevé par des autruches dans l'immensité saharienne. *L'histoire vraie et incroyable d'Hadara, un enfant nomade perdu par sa famille à l'âge de 2 ans dans une tempête de sable dans le désert et recueilli et élevé par un couple d'autruches. Une histoire de survie exceptionnelle pleine d'émotions, entre mythe et réalité !* Durée 1 h 31, âge voir site, français.

YELLOW LETTERS
MERCREDI 8 AVRIL, 17 H 45

De Ilker Çatak avec Özgü Namal, Tansu Biçer, Aziz Çapkurt. Professeur à la faculté d'Ankara, Aziz reçoit la *lettre jaune* qui lui signifie arbitrairement sa révocation. Quand sa femme Derya, célèbre comédienne au théâtre national, la reçoit à son tour, c'est le coup de grâce pour le couple. L'un et l'autre, condamnés pour leurs idées, sont obligés de se réfugier à Istanbul chez la mère d'Aziz. Le compromis entre cette précarité nouvelle et leur engagement politique va mettre leur mariage à l'épreuve. *Le film a reçu l'Ours d'Or à la Berlin en 2026 ! Un pamphlet brûlant contre le régime autoritaire d'Erdogan en Turquie ! Une réflexion pertinente sur les conséquences familiales d'un autoritarisme d'Etat !* Durée 2 h 08, âge 12 ans, vo s.t.

COCORICO 2
MERCREDI 8 AVRIL, 20 H 15
JEUDI 9 AVRIL, 20 H

De Julien Hervé avec Christian Clavier, Didier Bourdon, Sylvie Testud. Après des tests ADN surprenants, les familles Bouvier-Sauvage et Martin apprennent la vérité sur leurs origines et décident de régler leurs différends et d'organiser le mariage de leurs enfants. Mais un cousin de Frédéric, récemment découvert, fait son apparition et révèle que les résultats des tests étaient faux. Les familles se rendent compte que leurs ancêtres leur réservent encore bien des surprises. *Une comédie populaire ! Du rire et un bon moment de détente !* Durée 1 h 44, âge voir site, français.

DJ AHMET
JEUDI 9 AVRIL, 18 H

De Georgi M. Unkovski avec Arif Jakupl, Agush Agushev. À 15 ans, Ahmet découvre par hasard la dance music lors d'une rave party clandestine en pleine forêt. Fasciné par ce monde de néons, de basses et de corps en transe, il se lie avec la jeune et rebelle Aya, qui aime danser et rêve de liberté. Hélas, celle-ci est promise à un mariage arrangé. Porté par une énergie débordante et une grande intensité visuelle et sonore, DJ Ahmet raconte avec sensibilité et humour l'émancipation de la jeunesse rurale et le pouvoir libérateur de la musique. *Prix du public de Sundance 2025 ! Une histoire d'amour entre traditions et modernité ! Un film tout en délicatesse !* Durée 1 h 39, âge 10 ans, vo s.t.

AU ROYAL À TAVANNES

SCARLET ET L'ÉTERNITÉ
VENDREDI 3 AVRIL, 17 H
SAMEDI 4 AVRIL, 21 H
DIMANCHE 5 AVRIL, 14 H

De Mamoru Hosoda avec Mana Ashida, Masaki Okada. Son plan échoue et grièvement blessée elle se retrouve projetée dans un autre monde, le Pays des Morts. Elle va croiser la route d'un jeune homme idéaliste de notre époque, qui non seulement l'aide à guérir, mais lui laisse également entrevoir qu'un monde sans rancœur ni colère est possible. Face au meurtrier de son père, Scarlet devra alors mener son plus grand combat : briser le cycle de la haine et donner un sens à sa vie en dépassant son désir de vengeance. Durée 1 h 52, âge 12 ans, français.

SUPER MARIO GALAXY LE FILM
VENDREDI 3 AVRIL, 20 H
SAMEDI 4 AVRIL, 14 H
DIMANCHE 5 AVRIL, 10 H
LUNDI 6 AVRIL, 20 H
MARDI 7 AVRIL, 17 H

Voir sous Cinématographe, Tramelan.

VICTOR COMME TOUT LE MONDE
SAMEDI 4 AVRIL, 17 H
DIMANCHE 5 AVRIL, 17 H
MARDI 7 AVRIL, 20 H

De Pascal Bonitzer avec Fabrice Luchini, Chiara Mastroianni, Marie Narbonne. Habité par Victor Hugo, le comédien Robert Zucchini traîne une douce mélancolie lorsqu'il n'est pas sur scène. Chaque soir, il remplit les salles en transmettant son amour des mots. Jusqu'au jour où réapparaît sa fille, qu'il n'a pas vue grandir. Et si aimer, pour une fois, valait mieux qu'admirer ? Durée 1 h 28, âge 8 ans, français.

RUE MÀLAGA
DIMANCHE 5 AVRIL, 20 H
LUNDI 6 AVRIL, 17 H

De Maryam Touzani, Marta Etura avec Carmen Maura. Maria Angeles, une Espagnole de 79 ans, vit seule à Tanger, dans le nord du Maroc, où elle profite de sa ville et de son quotidien. Sa vie bascule lorsque sa fille Clara arrive de Madrid pour vendre l'appartement dans lequel elle a toujours vécu. Déterminée à rester dans cette ville qui l'a vue grandir, elle met tout en œuvre pour garder sa maison et récupérer les objets d'une vie. Durée 1 h 56, âge 10 ans, vo s.t.

AU CINÉMA ESPACE NOIR À SAINT-IMIER

LE CHANT DES AUTRES
SAMEDI 4 AVRIL, 14 H 30
JEUDI 9 AVRIL, 20 H 10

Qu'est-ce que l'Europe ? Vadim Jendreyko sillonne le continent sur les traces de son Histoire tourmentée. Au fil du voyage, la crainte, légitime, de voir l'Histoire se répéter laisse peu à peu place à l'espoir. Un essai cinématographique personnel et urgent. De Vadim Jendreyko, durée 2 h 16, âge 12 ans, vo s.t.

THE NARRATIVE
DIMANCHE 5 AVRIL, 14 H 30

Kweku Adoboli travaille comme trader chez UBS Londres et mène une carrière prometteuse. Lorsqu'il assume la responsabilité d'une perte de 2,3 milliards de dollars, l'opinion publique bascule. Le film remet en question le récit habituel et reconstitue le procès à partir des procès-verbaux originaux. De Bernard Weber et Martin Schilt, durée 1 h 13, âge 16 ans, vo s.t.

The Narrative, photo : moviebizfilms.com

LA PANTHÈRE DES NEIGES
DIMANCHE 5 AVRIL, 10 H 20

Au cœur des hauts plateaux tibétains, la nature est restée intouchée et d'une beauté époustouflante. Ici vivent yaks sauvages, loups, tchirous et bien d'autres animaux. Vincent Munier parcourt cette contrée à la recherche d'un être excessivement discret… De Marie Amiguet et Vincent Munier, durée 1 h 32, âge 6 ans, français.

SILENT FRIEND
DIMANCHE 5 AVRIL, 17 H 10

Au cœur du Jardin botanique de Marbourg, ville universitaire allemande historique, se dresse un majestueux arbre ginkgo. Depuis plus d'un siècle, il est le témoin muet des changements profonds qui ont marqué la vie de trois personnes. De Ildikó Enyedi, durée 2 h 28, âge 10 ans, vo s.t.

AU FIL DE L'EAU
MERCREDI 8 AVRIL, 14 H 20

Traverser les plus grands océans du monde, voyager le long d'une rivière ou encore dégringoler du ciel : même la plus minuscule des gouttes d'eau peut vivre de grandes aventures ! Et en chemin, elle peut faire de drôles de rencontres… Durée 0 h 41, âge 3 ans, français.

Et d'autres films à l'affiche sur www.espacenoir.ch

Jeux

Sudoku Inscrivez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case, chaque chiffre ne peut apparaître qu'une fois dans chaque colonne et chacun des neuf blocs de 3 x 3. **Mot mêlé** Rayez dans la grille tous les mots de la liste. Ils peuvent se croiser et se lire en tous sens : de haut en bas et vice versa, de droite à gauche et inversement ainsi qu'en diagonale.

7						9	2	
		5	7	8		1		
			3				5	
2		8			9	4	6	
	4	1	6			7		3
	1				7			
		7		5	3	8		
	5	9						2

© raetsel.ch

T	V	F	V	I	S	C	E	M	D	L	B	I	I
M	O	R	D	R	E	S	S	G	H	R	E	O	N
J	L	E	L	O	S	E	B	E	H	P	E	G	C
F	M	L	O	E	J	D	E	D	T	R	F	O	A
H	L	I	H	M	E	X	I	S	E	N	S	O	R
P	G	C	C	A	B	S	F	T	L	S	E	M	N
X	U	O	S	F	T	J	O	O	A	E	T	S	E
D	C	N	I	E	I	I	U	T	V	T	I	J	R
X	O	U	N	T	O	S	R	F	E	O	U	F	T
D	C	D	H	V	R	S	N	L	H	I	S	M	S
D	U	C	C	N	F	E	I	A	C	E	E	A	J
N	C	X	T	J	U	I	L	T	P	B	J	A	U
X	X	A	T	R	T	U	C	U	O	X	T	N	B
O	D	A	R	O	D	L	E	A	G	M	E	S	X

CHEVALET
DISTENDU
DUCHESSE
ELDORADO
EPHEBE
EXPANSIF
FOURNIL
GOITRE
INCARNER
JESUITE
MORDRE
SENS

Solutions Ci-dessus, les solutions du dernier numéro.

2	5	4	7	1	9	8	6	3
6	7	9	3	4	8	2	5	1
1	3	8	5	6	2	4	7	9
5	4	1	8	9	7	6	3	2
7	9	2	6	5	3	1	4	8
8	6	3	4	2	1	5	9	7
3	8	5	2	7	4	9	1	6
9	2	6	1	3	5	7	8	4
4	1	7	9	8	6	3	2	5

■	M	■	■	■	L	■	■	I
S	O	A	P	■	O	R	N	E	R
■	I	R	R	I	G	U	E	■	A
■	S	N	O	B	■	B	O	C	K
D	E	I	F	I	E	E	■	E	■
■	■	C	■	D	I	N	E	N	T
S	T	A	R	■	D	■	P	S	I
■	I	■	A	N	E	M	I	E	S
■	E	P	I	E	R	■	L	U	S
■	D	E	S	E	S	P	E	R	E
H	E	P	■	■	■	■	■	■	■

FORTUNE

Rubrique offerte par

A. Di Donato & Fils sàrl
Entreprise de peinture
Gypserie - Façades
Tapisseries - Isolation de façades
Location d'échafaudages
Transformations
2608 COURTELARY
032 944 12 47
079 432 07 74

SAINT-IMIER
AVIS COMMUNAUX

Forum de la santé : une première édition dédiée à la prévention

La première édition du Forum de la Santé se tiendra les 18 et 19 avril prochains à la salle de Spectacles de Saint-Imier. Cet événement inédit a pour ambition de promouvoir une approche globale de la santé, en réunissant les acteurs de la région Grand Chasseral. Il mettra en avant la prévention, l'offre de soins régionale et les pratiques favorisant le bien-être physique, mental et social.

Ce Forum s'inscrit dans la continuité du questionnaire lancé en 2025 par la Municipalité de Saint-Imier, sous l'égide de la Commission de la santé. Ce sondage visait à explorer les besoins de la population imérienne en matière de santé, selon la définition de l'OMS. Les résultats ont mis en évidence un intérêt marqué pour la prévention de la santé. Parmi les thématiques prioritaires figurent les maladies chroniques, la neurodiversité, l'activité physique, l'alimentation, la santé mentale et le soutien aux familles. Les résultats ont également mis en lumière un manque d'information concernant les professionnels de la santé et les thérapies complémentaires.

Forte de ces constats, la Commission de la santé s'est attelée à l'organisation du Forum de la Santé, conçu comme une plateforme d'échanges et de sensibilisation à la prévention. Plus d'une quinzaine d'exposants issus de la région seront présents afin de faire connaître l'offre existante et de faciliter les rencontres entre professionnels de la santé et public. En parallèle, des ateliers accessibles à tous les âges permettront aux visiteurs d'expérimenter certaines pratiques.

Tout au long du week-end, des conférences d'une durée de 30 minutes aborderont différentes thématiques liées à la santé.

Sous réserve de modifications

À travers cette première édition, la Municipalité de Saint-Imier souhaite valoriser la prévention de la santé, en renforçant les liens avec les acteurs locaux et en répondant aux attentes exprimées par la population.

Photo : unsplash.com

Conférences et intervenants

- *La santé par le sport,* Oscar Burillo, samedi 9 h 30, dimanche 9 h 30
- *La réflexothérapie, qu'est-ce que c'est,* Mélanie Kernen, samedi 10 h, dimanche 10 h
- *Quand consulter, quand relativiser,* Dr Jonathan Charbonnier, samedi 10 h 30, dimanche 10 h 30
- *Hygiène dentaire : on est à côté de la plaque !* Mylène Crevoisier, samedi 11 h
- *Automédication et pharmacie de maison,* Dre Tinbite Argaw, dimanche 11 h
- *Anxiété et angoisses,* Dre Cherifa Zemzami, samedi 11 h 30, dimanche 11 h 30
- *Consultation à la pharmacie : problème de santé ? La solution est à la pharmacieplus du vallon,* Hugo Figueiredo, samedi 13 h
- *Automédication : le meilleur choix avec la pharmacieplus du vallon,* Hugo Figueiredo, dimanche 13 h
- *Quand le poids pèse sur la santé,* Dr Jason Acosta, samedi 13 h 30, dimanche 13 h 30
- *Démystification de l'hypnose,* Gori Rayan, samedi 14 h, dimanche 14 h
- *La Fièvre,* Dr Enrico De Antoni, samedi 14 h 30, dimanche 14 h 30
- *Prévention, soins, rôle des infirmières à domicile,* Audrey Nikles, samedi 15 h, dimanche 15 h
- *Automédication et pharmacie de maison,* Dre Tinbite Argaw, samedi 15 h 30

CHA

LETTRE DE LECTEUR

Une réglementation trop souvent ignorée

La trottinette électrique a connu une expansion extraordinaire ces dernières années.

Aussi, par rapport au nombre d'accidents en hausse, il est nécessaire de rappeler que certaines règles doivent être impérativement respectées.

En 2019, 98 accidents étaient recensés contre 716 en 2023.

Il s'agit pour les usagers d'adopter des comportements responsables et de respecter les règles en vigueur.

La trottinette électrique est un véhicule motorisé. Il en découle qu'il est formellement interdit d'emprunter les trottoirs et les zones piétonnes pour circuler. Cet engin relativement lourd peut causer de graves blessures en cas de collision avec un ou des piétons adultes et des enfants.

Les conducteurs ont l'obligation d'emprunter les pistes cyclables ou la chaussée, en cas d'absence d'aménagements cyclables. Ils doivent se conformer au Code de la route en roulant à droite et les changements de direction doivent être signalés avec la main.

Il est également obligatoire de circuler de jour comme de nuit avec les phares allumés à une vitesse maximum de 20 km, avec une puissance qui ne doit pas dépasser 500 watts.

Même si le casque n'est pas obligatoire, le porter est fortement conseillé, tout comme le port de gants. Il est également utile de rappeler qu'une trottinette ne peut transporter que le conducteur.

Les autres règles de circulation doivent être respectées, en particulier la signalisation.

En Suisse, pour conduire une trottinette électrique, il faut avoir au moins 14 ans. Les conducteurs de 14 ans à 16 ans doivent posséder un permis de conduire de catégorie M (destiné aux cyclomoteurs) ou G (pour les véhicules agricoles). Dès 16 ans un permis n'est plus nécessaire.

À l'achat, il s'agit de vérifier que le modèle est homologué pour circuler sur la voie publique.

Les conducteurs qui ne respectent pas les règles de circulation sur la chaussée, qui circulent sur les trottoirs ou qui n'ont pas l'âge requis s'exposent à des amendes, voire la confiscation de l'engin.

Nous souhaitons beaucoup de plaisir aux jeunes qui circulent en trottinette électrique dans le respect des règles en vigueur afin qu'il fasse toujours bon vivre à Saint-Imier.

Au nom d'un groupe de citoyens,

JOHN BUCHS ET DENIS GERBER

PUBLIREPORTAGE

Pâques arrive… avez-vous déjà choisi vos douceurs ?

À Saint-Imier, la nouvelle boulangerie-pâtisserie Chez K vous accueille dans un tea-room chaleureux, où l'on vient autant pour savourer que pour se retrouver. Autour d'un café ou d'une boisson rafraîchissante, d'entremets délicats, de pâtisseries maison ou de créations en trompe-l'œil, chaque visite devient une parenthèse.

Derrière chaque création, le savoir-faire et la passion de Karim Grassa, boulanger-pâtissier qui travaille les produits locaux de qualité avec exigence et créativité (voir photo à côté de sa femme Alida).

Pour Pâques, les entremets et créations sont disponibles en quantités limitées. Pensez à commander vos douceurs 48 h à l'avance, ou laissez-vous tenter par des créations disponibles en vitrine.

CHEZ K

Rue du Midi 36, Saint-Imier
Ouverture spéciale
Dimanche 5 avril 8 h-12 h
Mardi-vendredi 6 h 30-12 h 30, 14 h-17 h 30
Samedi 8 h-15 h
Lundi et dimanche : fermé
boulangerie@chezk-ch
032 940 14 63
www.chez-k.ch

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

Quatre après-midi *Sport & Détente*, édition 2026

Avec le retour des beaux jours, les après-midi *Sport & Détente* reviennent à Tramelan pour les vacances de printemps ! La 16e édition s'annonce haute en couleur pour célébrer le 20e anniversaire de l'Action Jeunesse Régionale. Pour l'occasion, la salle de la Marelle et la patinoire de Tramelan se transforment en un maxi terrain de jeux… 100 % gratuit !

Le temps de quelques jours, la salle de la Marelle et la patinoire de Tramelan se transforment en un immense espace ludique et sportif entièrement gratuit, ouvert à tous les jeunes de la région.

Comme de coutume, L'Action Jeunesse Régionale (AJR) en partenariat avec la Commune de Tramelan propose gratuitement à tous les jeunes de la région 4 après-midi d'activités et d'animations ludiques et sportives durant les vacances de printemps.

Ouvertes aux jeunes de 6 à 20 ans, ces rencontres proposent un cadre dynamique et bienveillant pour s'amuser, se rencontrer, se détendre, et même recevoir quelques conseils.

En cadeau d'anniversaire, une diversité d'activités !

Deux espaces seront aménagés :

- À la patinoire, place au sport et au défoulement avec des activités collectives comme le unihockey, le football, le volleyball, mais aussi du ping-pong, de la grimpe, de la trottinette ou du roller.
- Dans la salle de spectacle de la Marelle, un espace détente accueillera les plus jeunes avec du dessin, des jeux de société XXL et de la lecture, en collaboration avec la Médiathèque du CIP.

Le mardi 14 avril, de 15 h à 17 h, un rallye des 5 sens sera également proposé en accès libre. Du matériel de jeux sera mis à disposition gratuitement, mais les jeunes peuvent aussi apporter le leur (skate, raquette de ping-pong, canne de unihockey, etc.).

Tournois et escalade bloc pour fêter nos 20 ans !

En plus des activités habituellement proposées, deux tournois gratuits seront organisés sur inscription. Le Football Club de Tramelan (FCTT) encadrera un tournoi de football le jeudi 9 avril de 15 h à 17 h. Un tournoi de unihockey aura également lieu le jeudi 16 avril de 15 h à 17 h. Les inscriptions se feront sur place le jour même, en équipes de cinq joueurs ou joueuses.

Cerise sur le gâteau, la structure mobile de BlocUp sera présente pour initier les jeunes à l'escalade.

Cette activité sera proposée durant les quatre après-midi *Sport & Détente* et encadrée par une équipe qualifiée.

Sécurité et gratuité assurées !

Les espaces *Sport & Détente* seront accessibles librement de 14 h à 17 h. Les Samaritains de Tramelan seront présents pour les petits bobos. Pour les fringales, une corbeille de fruits et des boissons vitaminées seront offertes. Parce que bouger, c'est bien, mais bouger avec une collation saine, c'est encore mieux !

Une infrastructure sécurisée offerte

- Plus de 2000 m² de surface, dont quatre terrains de jeux
- Salle de la Marelle aménagée en espace détente
- En permanence les professionnels de l'AJR pour accompagner les jeunes
- Du matériel de sport
- Un stand convivial d'accueil et d'information destiné aux jeunes et aux adultes ou parents où les animateurs auront le plaisir d'offrir sirop, thé et café aux intéressés
- Un accueil libre dès 14 h et jusqu'à 17 h

Infos pratiques

Mardi 7 avril, jeudi 9 avril, mardi 14 avril et jeudi 16 avril, dès 14 h et jusqu'à 17 h. De 6 à 20 ans. À la patinoire, chemin des Lovières 11, 2720 Tramelan, et à la salle de la Marelle, chemin des Lovières 5, 2720 Tramelan. Des animateurs seront toujours présents pendant les heures d'accueil. Pas d'inscription nécessaire. 100 % gratuit.

Spécialiste de l'animation de jeunesse

L'Action Jeunesse Régionale est une association privée à but non lucratif qui a pour mission d'améliorer la qualité de vie des jeunes à travers l'apprentissage de la vie en communauté et la sociabilisation. Les activités qu'elle propose s'inscrivent dans l'animation socioculturelle.

L'animation dans les locaux

À Tramelan (rue du Pont 20) et Malleray (Grand-Rue 44), l'Action Jeunesse Régionale propose aux jeunes de 12 à 20 ans, des espaces de jeux, détente, rencontre et conseils dans lesquels un animateur est toujours présent durant les heures d'ouverture. Des repas et des soirées spéciales sont organisés régulièrement.

- À Tramelan, les mardis : 15 h à 18 h, les jeudis : 15 h à 18 h* ou 15 h à 21 h* et les vendredis : 15 h à 18 h* ou 15 h à 21 h.
- À Malleray, les mardis : 15 h à 18 h, les jeudis : 15 h à 18 h* ou 15 h à 21 h* et les vendredis : 15 h à 18 h* ou 15 h à 21 h*.

*Horaire changeant (tournus mensuel), consultez les horaires actualisés sur tous nos supports : site internet (www.a-j-r.ch), réseaux sociaux (Facebook et Instagram), programmes afin de connaitre le lieu, le jour et l'horaire des ouvertures tardives.

À disposition gratuitement dans les locaux : un billard, un babyfoot, des jeux de société, un accès internet, une cuisine, une sono, des platines vinyles et CD, des brochures d'information et de prévention, une table de ping-pong, du sirop… Sur demande, des ateliers, soirées, rencontres ou autres peuvent être organisés en dehors des heures d'ouverture.

L'animation mobile

Une structure mobile se déplace le mercredi après-midi dans les villages (selon un programme défini : www.a-j-r.ch) pour venir à la rencontre des jeunes de 6 à 20 ans. Trois objectifs :

- Être présent sur les places publiques avec des jeux, des boissons et de la musique ;
- Offrir des prestations similaires à celles qui peuvent être trouvées dans les locaux, tout en prenant en compte l'utilisation de la place publique ;
- Permettre aux jeunes de développer des projets et de faire remonter leurs besoins auprès des autorités politiques.

L'animation en réseau

Les professionnels de l'Action Jeunesse Régionale travaillent en réseau avec les différents acteurs de la vie locale et politique dans le but de valoriser la place des jeunes dans les communes. Ces collaborations aboutissent à des réalisations de projets ou à des manifestations et des évènements…

L'équipe d'animation de l'Action Jeunesse Régionale se réjouit d'ores et déjà d'accueillir prochainement les jeunes de la région ; que ce soit dans les locaux de Malleray ou Tramelan, pendant les quatre après-midi *Sport & Détente* ou lors les animations mobiles du mercredi après-midi. AJR

CHORALE OUVRIÈRE

Une soirée qui a satisfait à toutes les attentes à la salle de la Marelle

Comme chaque année, la Chorale Ouvrière était heureuse de renouer avec son fidèle public pour sa soirée annuelle

C'est dans une Marelle pleine que le chœur d'hommes emblématique de la localité a pu interpréter quatorze chants de son répertoire sous la direction de la dynamique Marie Chaignat. Les spectateurs ont pu apprécier une grande variété de chants provenant tant de la chanson française que de la culture romande comme *La Marche des P'tits oignons* de l'Abbé Bovet, qui a rencontré un fier succès, mais aussi des morceaux de Michel Fugain, de Serge Gainsbourg, de Jaques Brel et autres Aznavour ou encore Jean Ferrat. La représentation vocale s'est achevée bien entendu avec ce qui peut être qualifié d'hymne des chanteurs à la chemise écarlate, le fameux *Chiffon Rouge*.

En 2025, la traditionnelle pièce de théâtre n'avait pas pu être présentée au public pour des raisons techniques. Comme les coprésidents de la Chorale ouvrière l'avaient promis, elle fait son grand retour cette année. Et quel retour, la petite troupe maison s'est enrichie de nouvelles têtes et a pu produire un vaudeville désopilant qui liait travestisme et accents hispaniques sur fond de faux mariage.

C'est avec la touche d'ambiance du Richard Memphis Orchestre que la soirée s'est terminée et a permis de passer un moment agréable autour d'un verre, accompagné des traditionnelles saucisses et des pâtisseries maison. Succès oblige, la tombola particulièrement bien achalandée a été très appréciée par toutes et tous.

La Chorale Ouvrière en profite encore pour remercier son fidèle public ainsi que ses généreux donateurs et sponsors.

Vous pourrez retrouver la Chorale ouvrière à *Traml'en Fête* où une prestation vocale est prévue le dimanche après-midi, au home des Lovières le samedi 10 octobre à 15 h ainsi que dans le cadre de *Musiques et paroles* le dimanche 29 novembre à l'Église réformée de Tramelan. Réservez d'ores et déjà le samedi 10 avril 2027 à 19 h 30 pour la prochaine soirée des chanteurs à la chemise rouge.

La Chorale ouvrière est toujours à la recherche de nouveaux chanteurs, donc, si vous êtes un homme ayant envie de passer de beaux moments de convivialité, de rires, mais aussi de chants, vous êtes la bienvenue, quels que soient votre âge et vos compétences vocales. Si les choraliens aiment chanter, ils n'en aiment pas moins la camaraderie et l'amitié. Pour plus de renseignements, contactez les coprésidents Serge Amstutz au 078 898 37 47 ou Francis Monnier au 079 327 56 85 (choraleouvriere@protonmail.com).

SA

CONCOURS

Les heureux gagnants sont connus

Le concours organisé par la *Feuille d'Avis du District de Courtelary* en partenariat avec le Centre de Culture et de Loisirs de Saint-Imier (CCL) a remporté un beau succès, rassemblant 124 participants. Le défi consistait à retrouver les 37 pictogrammes *HaHaHa* bien disséminés dans les pages du journal.

Parmi toutes les bonnes réponses reçues, cinq gagnants ont été tirés au sort. Ces heureux lauréats ont remporté chacun deux entrées pour le spectacle de leur choix, programmé dans le cadre du Week-end de l'Humour.

En effet, le Centre de culture et de loisirs (CCL) propose, du 24 au 26 avril, un week-end entièrement dédié à l'humour, mêlant satire, comédie et spectacle familial.

L'événement s'ouvre avec l'humoriste Sophia Aram et son spectacle *Le monde d'après*, récompensé du Molière de l'humour 2024, dans lequel elle livre une critique acerbe et sans concession de notre époque. Le samedi, place à la comédie avec Marc Donnet-Monay et Brigitte Rosset dans *On ne se mentira jamais*, une pièce à la fois drôle et touchante sur les relations de couple. Enfin, le dimanche, la Compagnia Due clôture le week-end avec *Avanti*, un spectacle clownesque et poétique destiné à toute la famille.

À noter qu'une exposition rétrospective 2025 de la Maison du dessin de presse de Morges sera visible durant toute la manifestation.

Encore un grand merci au CCL pour l'organisation de ce concours ainsi qu'à tous les participants. LA RÉDACTION

Billetterie et informations sous www.ccl-sti.ch

Une partie des gagnants entourés de Patrick Domon (CCL) et Stéphane Bechtel (Feuille d'Avis du District de Courtelary)

SOCIÉTÉ CYNOLOGIQUE TAVANNES ET ENVIRONS

Cours d'éducation et portes ouvertes

Une équipe de moniteurs vous attend sur le Plateau d'Orange à Tavannes

Comme chaque année, la Société cynologique de Tavannes et Environs organise un cours de printemps sous la forme de 6 leçons le mercredi soir de 18 h 30 à 19 h 45. La première rencontre aura lieu le mercredi 22 avril. Une équipe de moniteurs motivés vous attendent sur le plateau d'Orange. Participation uniquement sur inscription à education@cyno-tavannes.ch avec vos coordonnées complètes, ainsi que celles de votre chien. Vos fidèles compagnons sont les bienvenus dès l'âge de 4 mois.

Nous accueillons avec plaisir les amis des chiens lors de nos portes ouvertes du mercredi 3 juin; dès 19 h diverses démonstrations et verre de l'amitié.

Tous les renseignements sous www.cyno-tavannes.ch ou education@cyno-tavannes.ch, 078 664 03 70. LC

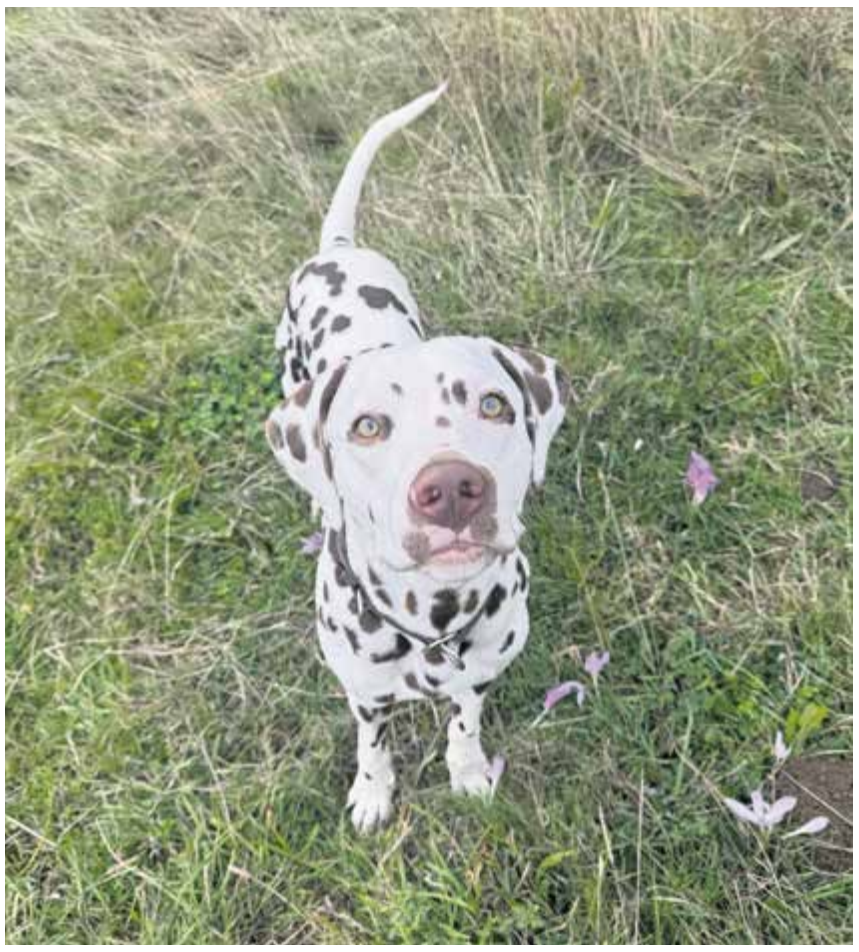

PRO SENECTUTE

Bouger et se détendre en avril

Le choix est grand entre sorties vélo, randonnées et pratique de yoga innovante

En selle sur le vélo, en balade sur les sentiers ou confortablement installé(e) pour un Yoga Nidra relaxant.

Photo: Adobe Firefly

Sortie vélo

Lundi 13 avril, 13 h 30-16 h, Courroux: 1re sortie en Ajoie (JU)

Niveau: sortie moyenne. Rendez-vous: 13 h 30, place des sports, Courroux 38 km, asphalte, VTT sans assistance. Casque et phare avant obligatoires Inscription sur place. En cas de météo incertaine, contacter la personne responsable de la sortie: Pierre-Louis Wermeille, 079 798 68 81.

Mercredi 15 avril, 13 h 30-16 h, Delémont

Niveau: sortie moyenne. Rendez-vous: 13 h 30, Delémont, parking stades Prés-Roses. Altitude minimum 407 m/maximum 637 m. 43 km, chemin mixte, VTTae, VTT. Casque et phare avant obligatoires. Inscription sur place. En cas de météo incertaine, contacter la personne responsable de la sortie: Joseph Beuchat, 079 294 74 14.

Randonnée

Mardi 14 avril, 13 h 30-17 h, Bourrignon, L'étang de Lucelle et le point de vue de la Grande Roche (JU)

Niveau: sortie difficile. Marche: environ 3 h. Durée totale (avec pause): environ 3 h 30. Dénivelé: boucle 370 m+/-. Rendez-vous: 13 h 30, La Scie entre Bourrignon et Lucelle. Bus: Bourrignon Pré Poussin. Itinéraire: Lucelle, tour de l'étang, montée à la Grande Roche – descente à La Scie. Inscription sur place. En cas de météo incertaine, contacter la personne responsable de la sortie: Yves-Alain Aubry, 079 459 67 45.

Jeudi 16 avril, 14 h-16 h 30, Court, Les Gorges de Court (BE)

Niveau: sortie facile. Rendez-vous: 14 h, Parking du rond-point autoroute de Court. Marche: environ 1 h 30. Durée totale (avec pause): env. 2 h 30. Dénivelé: 50 m+; 177 m-. Rond-point autoroute de Court, Gorges de Court, Moutier, restaurant le Derby. Inscription obligatoire directement auprès du responsable de la sortie au plus tard la veille à midi: Didier Affentranger, 079 652 25 94.

Jeudi 16 avril, 9 h 10-14 h 20, Vuisternens-en-Ogoz, La Tour Gibloux (FR)

Niveau: bons marcheurs. Marche: environ 5 h 10. Dénivelé: 756m+; 758m-. Rendez-vous: 9 h 10, arrêt de bus Vuisternens-en-Ogoz, Croisée. Aller Vuisternens-en-Ogoz, Croisée. Retour Bulle gare. Repas: pique-nique tiré du sac. Inscription obligatoire auprès du responsable de la sortie au plus tard la veille à midi: Adrien Cometti, 078 781 32 80.

Yoga Nidra

Jeudi 30 avril, 16h-17 h, Neuchâtel

Pratique de yoga qui conduit à un état de sommeil profond conscient. Grâce aux indications guidées, le Yoga Nidra transporte le pratiquant fluidement vers l'accès à sa frontière, entre l'éveil et l'endormissement. Permet de réduire le niveau de stress et d'anxiété, d'améliorer la qualité du sommeil et la concentration, de développer la conscience de soi et de relâcher les tensions accumulées dans le corps. Responsable et inscription (jusqu'au 15 avril): Pro Senectute, 032 886 83 02.

PRO SENECTUTE

Jura: 032 886 83 20
Jura bernois: 032 886 83 86
Neuchâtel: 032 886 83 02
Email: prosenectute.activites@ne.ch
Inscription en ligne: https://aj.prosenectute.ch/activites

SOCIÉTÉ DE CYNOLOGIE TRAMELAN

Reprise des entraînements

Reprise des entraînements le jeudi 2 avril à 18 heures à la cabane, Les Combattes, 2720 Tramelan. cs

VOCALTITUDE

Résonances romantiques

Vocaltitude explore la lumière du romantisme allemand lors de deux concerts de Pâques

À l'occasion des fêtes de Pâques, le chœur Vocaltitude propose une immersion au cœur du romantisme allemand. Sous la direction d'Aurèle Gerber, le programme a cappella intitulé Résonances romantiques sera présenté le dimanche 5 avril à Tramelan et le lundi 6 avril à Bienne, deux rendez-vous placés sous le signe de la profondeur et de la lumière.

Ce parcours musical invite à traverser les grands thèmes du temps pascal: la fragilité humaine, la souffrance, mais aussi l'espérance et la paix intérieure. De Schubert à Brahms, en passant par Mendelssohn, Rheinberger, Bruch et Becker, les œuvres choisies se répondent par leurs harmonies profondes et leurs couleurs sonores changeantes. L'ensemble propose un itinéraire sensible menant de l'ombre à la lumière, un mouvement que l'on retrouve au cœur même du message de Pâques. Pour Aurèle Gerber, ce concert veut être une réponse apaisée à la dureté du temps présent: un temps de beauté, d'émotion partagée et d'humanité, que le chant choral fait vibrer avec justesse.

Vocaltitude, photo: Sigu

Un ensemble enraciné dans la région

Fondé en 2025 à Tramelan, Vocaltitude rassemble des choristes venus de tout l'Arc jurassien. Le groupe s'inscrit dans la continuité de deux formations bien connues du public régional: Menno Canto, dirigé auparavant par Aurèle Gerber, et l'Ensemble vocal d'Erguël, conduit par Manuel Gerber. Sous leur direction artistique conjointe, l'ensemble perpétue ces deux héritages tout en leur donnant un nouvel élan.

Dès sa première saison, Vocaltitude a affirmé cette identité multiple. On l'a entendu dans un programme soul et rhythm'n'blues mené en partenariat avec le Gerber & Noir Trio, puis dans une cantate de J.-S. Bach interprétée lors de cultes-cantates à Saint-Imier et Bienne. Autant d'expériences qui témoignent d'une curiosité musicale et d'une envie de créer des ponts entre styles, lieux et publics.

Avec Résonances romantiques, Vocaltitude poursuit son chemin artistique en proposant une rencontre entre musique, réflexion et émotion. Les richesses harmoniques du romantisme allemand y dialoguent avec la profondeur spirituelle des textes bibliques. À travers ces œuvres empreintes de tension et de lumière, l'ensemble invite le public à vivre un moment de beauté partagée et de résonance humaine. AG

Dimanche 5 avril à 17 h
Église catholique, Tramelan
Lundi 6 avril à 17 h
Temple Allemand, Bienne
Collecte, prix indicatif: 25 francs

Adieux

REMERCIEMENTS

Merci pour vos cartes, vos mots, vos silences habités.

Un an a passé depuis que Christiane s'est envolée et pourtant, certains jours, comme un soleil noir son absence éclaire encore nos pensées.

Vous avez été nombreux à écrire, à tendre la main, à déposer quelques phrases délicates. Dans ces messages, il y avait parfois un sourire au fond des yeux, parfois simplement une présence douce, mais toujours cette chaleur qui aide à traverser l'ombre.

Du fond du cœur, merci d'avoir honoré sa mémoire avec autant de délicatesse.

Avec toute notre reconnaissance.

Famille Augsburger

AVIS MORTUAIRE

On ne voit bien qu'avec le cœur,
l'essentiel est invisible pour les yeux.

Wer im Gedächtnis seiner Lieben lebt,
der ist nicht tot, er ist nur fern.
Tot ist nur, wer vergessen wird.

Son épouse: Heidi Stoll
Ses enfants: Christine Scheidegger
Nicole et Andreas Christen
Michel Stoll
Ses petits-enfants: Bryan et son amie Julia,
Nathan
Ilona et son ami Jeshon
Loris et son amie Pauline
Son frère: Erich et Ruth Stoll
Sa sœur: Beatrice et Richard Weibel

ainsi que les familles parentes et alliées ont le chagrin de faire part du décès de

Rolf Stoll

leur cher époux, papa, beau-papa, grand-papa, frère, beau-frère, oncle, cousin, parrain, parent et ami qui s'est endormi paisiblement à l'âge de 81 ans.

Corgémont, le 27 mars 2026
Grand-Rue 27

La cérémonie d'adieu a eu lieu le 1er avril à l'église de Limpach.

La famille remercie chaleureusement le personnel soignant de Sasdoval pour leur dévouement, tous les médecins qui l'on suivi lors de sa maladie ainsi que toutes les personnes bienveillantes qui l'on entouré.

Cet avis tient lieu de faire-part

Réclame

POMPES FUNÈBRES DU BAS-VALLON
Boder Fabrice, 2534 Orvin
032 358 12 30 – 079 408 31 46

PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

Rando-climat : une sortie guidée thématique dans le Parc Chasseral

La première sortie guidée de l'année sur le territoire du Parc Chasseral aura lieu le dimanche 19 avril

Cette randonnée thématique bilingue, consacrée à l'empreinte laissée par le climat dans le paysage, est proposée par l'accompagnatrice en montagne Annette Vollmer. Deux autres dates sont prévues les dimanches 26 juillet et 18 octobre. Ces trois dates font partie du vaste programme (une trentaine de sorties accompagnées) mis sur pied par le Parc Chasseral à l'occasion des 25 ans de son association.

Le climat, cet ensemble de facteurs atmosphériques et météorologiques, a permis la vie sur Terre. Aujourd'hui, son évolution bouleverse les écosystèmes et la vie humaine. Au cours d'une sortie guidée le dimanche 19 avril (de 9 h 30 à 14 h 30), les participants partiront à la découverte des traces laissées par le climat dans le paysage du massif jurassien avec l'accompagnatrice en montagne Annette Vollmer.

De la crête de Frinvillier en passant par les Coperies, jusqu'à Péry, l'itinéraire permettra d'observer les traces laissées par le climat dans le paysage : calcaire, hêtres et même empreintes des dinosaures, témoins du passé lointain.

Renseignements pratiques et inscriptions

- Dimanche 19 avril, de 9 h 30 à 14 h 30
- Deux autres dates sont proposées : le dimanche 26 juillet et le dimanche 18 octobre
- Lieu de départ : Frinvillier-Taubenloch
- Lieu d'arrivée : Reuchenette-Péry
- 65 francs (gratuit pour les enfants de 7 à 16 ans)
- Inscriptions et informations complémentaires : Annette Vollmer, accompagnatrice en montagne, 077 417 91 23, mail@annettevollmer.ch

PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSSERAL

La sortie guidée Rando-climat dans le Parc Chasseral invite à explorer les traces du climat dans le paysage, de Frinvillier à Péry, photos : © Annette Vollmer

PUBLIREPORTAGE

Les Sorbiers *Chez la Jack* : une halte gourmande au sommet du Mont-Soleil

Perché à 1280 m d'altitude, au cœur du Jura bernois, Les Sorbiers *Chez la Jack* est une adresse qui séduit autant les randonneurs que les familles ou les amateurs de gastronomie rustique. Ce restaurant de montagne convivial, tenu par Jacqueline Beutel et son fils Gianni en cuisine, propose une cuisine campagnarde généreuse, élaborée à partir de produits de saison et du terroir local.

Un cadre naturel et une cuisine authentique

Aménagé au bord des sentiers de randonnée et des pistes cyclables, *Chez la Jack* offre une atmosphère chaleureuse, idéale pour une pause après l'effort. La carte met à l'honneur des classiques suisses et des plats maison : rösti, viandes suisses, croûtes au fromage, fondues et fromages de la région, choucroute (sur réservation), tartes de saison. Un menu du jour est également proposé, ainsi que des glaces artisanales de Villeret.

Petits et grands apprécient également la présence d'animaux autour de la terrasse : chèvres naines, et poules viennent ajouter au charme bucolique des lieux.

Des heures d'ouverture flexibles pour tous

Le restaurant adapte son service à la saison et à l'affluence des visiteurs :

- Lundi : 10 h-18 h
- Jeudi : 10 h-18 h
- Vendredi à dimanche : 10 h-23 h 30

Ces horaires permettent de profiter de *Chez la Jack* tant pour un déjeuner après une balade que pour un repas en soirée dans une ambiance détendue.

L'établissement dispose également d'un parking gratuit et est accessible aux personnes en fauteuil roulant, facilitant l'accueil des familles et des groupes.

Une étape idéale pour les amoureux de nature et de gastronomie

Situé au cœur d'un environnement naturel impressionnant, *Chez la Jack* est bien plus qu'une simple halte : c'est une expérience gastronomique et humaine. Niché entre les paysages vallonnés du Jura, il se prête parfaitement à une pause conviviale durant une randonnée, une sortie à vélo ou une visite du parc éolien voisin, l'un des plus grands de Suisse.

Avec sa cuisine simple, mais savoureuse, son ambiance familiale et ses panoramas exceptionnels, Les Sorbiers *Chez la Jack* s'impose comme une adresse incontournable du Mont-Soleil. SB

CONSEIL JURA BERNOIS

Séance annuelle

Entre la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) du canton de Berne et la commission santé, affaires sociales et intégration (SSI) du Conseil du Jura bernois (CJB)

Dans le cadre de leur séance annuelle, la commission santé, affaires sociales et intégration (SSI) du CJB a rencontré la Direction cantonale de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) afin d'aborder thématiques et enjeux concernant la région.

La commission SSI rencontre la DSSI pour un tour d'horizon des projets régionaux

Dans le cadre de sa séance annuelle, la commission santé, affaires sociales et intégration (SSI) du Conseil du Jura bernois a rencontré la Direction cantonale de la santé, des affaires sociales et de l'intégration afin de faire le point sur les principaux enjeux et projets touchant la région.

Cette année, la rencontre s'est tenue le lundi 23 mars au home *Mon Repos*, en présence de Monsieur le Conseiller d'État Pierre-Alain Schnegg et de sa délégation.

Plusieurs sujets ont été abordés : la situation des soins à domicile, l'organisation des secours après le départ de Moutier, l'avancement du projet *Viva*, la politique du troisième âge, la formation en soins destinée aux personnes réfugiées sur le site de Bellelay, ainsi que le développement du bilinguisme au sein de la DSSI.

Ces échanges ont permis au CJB de conserver une vision d'ensemble sur les activités et priorités de la Direction dans la région.

La séance s'est conclue par une visite du home, offrant aux participants l'occasion de découvrir les services et activités proposés aux résidents. MV

L'avez-vous lue ?

La *Feuille d'Avis du District de Courtelary*, c'est chaque vendredi

La Feuille d'Avis du District de Courtelary N° 13 Jeudi 2 avril 2026

TEAM VALLON

Les D Embolo en demi-finale de la Coupe jurassienne

Le match des quarts de finale de la Coupe BCJ a connu bien des péripéties avant de pouvoir se dérouler et être remporté par le Team Vallon. Par contre la reprise a été plus difficile pour les autres équipes.

Team Vallon Ea – Team de La Rive

Le samedi 28 mars, match de coupe BCJ contre le FC Franches-Montagnes à Courtelary. Avec la météo de ces derniers jours, ce match aurait bien sûr dû être reporté. Mais voilà, l'AJF nous a informés que c'était impossible, car il s'agissait d'un match de coupe qu'il fallait absolument jouer. Et qu'on devait trouver une solution avec l'adversaire. Inverser cette rencontre et jouer aux Franches n'entrait pas en question, car il y avait encore de la neige sur le terrain. Donc branle-bas de combat, des téléphones à gauche, à droite, bref il fallait trouver le moyen de louer un terrain synthétique. À Bienne, pas de place. On se tourne alors vers une autre possibilité, le terrain synthétique de Courgenay, antre du FC Ajoie-Monterri, et bingo !

Donc, sur le coup de 13 h, début du match. Mais un problème n'arrive jamais seul : pas d'arbitre pour diriger cette partie, un comble ! Donc, à nous de trouver un arbitre. Heureusement, notre ancien arbitre du club, Fabrice Kaltenrieder, nous a fait l'honneur de venir arbitrer ce match. Un grand merci Fabrice.

Revenons au match proprement dit. Début de ce quart de finale avec deux adversaires qui veulent vraiment passer ce cap, donc gagner. Partie avec du rythme, des actions de jeu bien construites, bref du beau football. Après les 20 premières minutes, pas de buts marqués, c'est 0-0. Deuxième quart, les remplaçants doivent obligatoirement entrer en jeu, selon le règlement. Chose faite, toujours de beaux mouvements de part et d'autre. 40 minutes effectuées et toujours score nul et vierge. Troisième quart, enfin l'ouverture du score pour nos couleurs avec un magnifique but réalisé suite à une action de classe, construite depuis le gardien.

Lors du dernier quart, le Team Vallon va faire pencher la partie en sa faveur grâce à des mouvements de jeu de toute beauté, des joueurs décidés à ne rien lâcher pour accéder aux demi- finales. En quelques minutes, nos adversaires s'écroulent physiquement et les Valloniers en profitent pour marquer trois buts en cinq minutes. Notre adversaire, au bout du rouleau, ne reviendra plus au score. Victoire sur le score de 4-0. Nous sommes donc qualifiés pour la demi- finale de la Coupe jurassienne. Bravo à tous nos joueurs pour l'envie et l'engagement durant cette rencontre qu'ils ont maîtrisée du début à la fin. Merci aux toujours fidèles parents venus encourager ces jeunes footballeurs. L'aventure continue donc et on espère de tout cœur atteindre la finale de cette compétition.

Juniors B

Pour leur premier match de championnat, nos juniors B se sont déplacés à La Charrière, à La Chaux-de-Fonds, où ils se sont inclinés 4-1. La première mi-temps n'a pas été à la hauteur des attentes. Malgré une réaction de l'équipe après la pause, le match leur a échappé. On perçoit du potentiel, mais il faudra désormais gagner en constance et être capables d'aborder les matchs avec la même intensité dès le coup d'envoi.

Juniors C1

Reprise compliquée pour nos C1 qui se déplaçaient à Bourdy pour un gros match d'entrée de jeu. Avec 5 absents, c'est avec une équipe de 10 joueurs, complétée par des C2 (merci Neves) que nos gars ont tenté d'inquiéter une très bonne équipe neuchâteloise. Sans un contingent complet et surtout sans avoir de réels entraînements sur de vrais terrains, il a été très, très difficile de rivaliser avec une équipe qui s'entraîne 3 fois par semaine, depuis janvier, sur sa pelouse synthétique !

20 minutes d'errance pour trouver ses marques et 2-0 pour Boudry. Puis la machine s'est mise en marche et le match s'est équilibré. Score final 2-0. Une très belle 2e mi-temps qui aurait dû se concrétiser par un but au moins, mais voilà, dans ce contexte , Boudry a mérité ses 3 points.

Juniors D3H Zuber

Reprise très difficile pour nos D Zuber sur le terrain de Pierre Bot, à Neuchâtel, face à Audax. En effet, le changement de groupe imposé et le manque d'entraînement en extérieur ont fait subir une lourde défaite à nos juniors. Malgré leur bonne volonté, ils ont subi la loi d'un adversaire largement supérieur dans tous les domaines et se sont inclinés 22-0.

Espérons que la météo nous permettra de nous entraîner dehors.

Juniors Ea

Le Team Vallon Junior Ea (Courtelary) a participé à un match amical face au groupe de La Rive, sur invitation d'Ajoie-Monterri, disputé sur un terrain synthétique. À leur arrivée, les joueurs et le staff ont été impressionnés par la qualité de l'organisation ainsi que par des installations modernes et complètes. Il s'agissait d'une première pour l'équipe dans ce format, avec la formation D7 et ses règles spécifiques.

À l'exception d'un joueur, tous découvraient cette configuration. Un travail de mise en place a donc été nécessaire avant le coup d'envoi, notamment sur les règles de base telles que les hors-jeu, les remises en jeu, les dégagements ou encore les coups francs. Le match, disputé en quatre périodes de 20 minutes, a débuté de manière idéale pour le Team Vallon. Dès la première période, l'équipe impose son jeu, affiche une belle maîtrise collective et mène rapidement 4-0.

La deuxième période confirme cette domination avec trois nouveaux buts, portant le score à 7-0. Dans le troisième quart-temps, Vallon poursuit sur sa lancée et inscrit encore deux réalisations (9-0).

Au fil des buts, les joueurs ont démontré toute la qualité de leur jeu collectif, avec notamment des réalisations sur reprises de volée ainsi que des buts inscrits en une seule touche de balle. Ces actions illustrent parfaitement les automatismes développés au sein de l'équipe. On ressent clairement les nombreuses heures de jeu passées ensemble. Et même si certains joueurs ne se connaissaient pas encore parfaitement, ils ont su se trouver naturellement sur le terrain. Le dixième but vient couronner cette belle performance offensive, inscrit sur un coup franc magistralement tiré.

Lors de la dernière période, avec un effectif réduit pour les remplacements, la fatigue se fait ressentir après plus d'une heure de jeu. Le placement devient moins précis et l'adversaire en profite pour inscrire quatre buts. Score final : 10-4.

Malgré cette baisse de régime en fin de match, les joueurs peuvent être très fiers de leur prestation, d'autant plus qu'il s'agissait d'une première expérience dans ce format de jeu. Le Team Vallon remercie chaleureusement les organisateurs pour leur accueil, l'invitation ainsi que le repas de midi, qui a permis aux équipes de partager un moment convivial autour de leur passion commune.

Team Vallon, la passion en action !

Juniors EH Shaqiri

Nos juniors ont brillé lors du tournoi à Corcelles samedi passé. Ils ont disputé 8 matchs, restant invaincus tout au long de la compétition. Les victoires ont été écrasantes, avec des scores impressionnants et un nombre incroyable de buts marqués. Quelle performance exceptionnelle ! JML

JB1 La Chaux-de-Fonds – TV.....4-1
JC1 Boudry – TV.....2-0
JD1B TV Embolo – Team Fr.-Montagnes ..... 4-0 (coupe BCJ)
JD3H Audax Neuchâtel – TV Zuber..... 22-0

VOLLEYBALL CLUB TRAMELAN

D M16 Tramelan – Espoirs Biel-Bienne..3-1
D 3e l. Courfaivre 1 – Tramelan.....0-3
D 4e l. Develier – Tramelan 0-3
D 5e l. Tramelan – Val Terbi 2..... 3-0

Team Vallon Ea

PING-PONG CLUB TRAMELAN

Du spectacle lors de la nuit du Pinge

La compétition nocturne de tennis de table très appréciée des pongistes régionaux a rencontré un franc succès

Une trentaine de pongistes ont participé à l'édition 2026 de la nuit du Pinge qui a eu lieu samedi dernier à la halle Juventuti de Tramelan. Ce tournoi amical d'un niveau très relevé a permis aux joueurs de disputer une centaine de matchs, par moments spectaculaires, jusqu'au petit matin. Le règlement du jeu par handicap donne l'opportunité à tous les joueurs présents d'avoir une chance de remporter le tournoi. C'est toutefois en toute logique que le joueur de ligue nationale C Blaise Nusbaumer (B13) du CTT Delémont remporte la finale de la série Open face à son collègue de club Jérémy Barthe. Dans la catégorie reine *Dinosaure*, Blaise Nusbaumer conserve son trophée après une victoire en finale face au tramelot Ismaël Huegi (C10), actuellement joueur de 1re ligue au club d'Aarberg. Cette dernière catégorie étant réservée aux joueurs de l'association ANJTT ayant plus de vingt années de pratique active du tennis de table. L'événement s'est tenu dans une atmosphère conviviale, offrant la possibilité aux joueurs et spectateurs de se restaurer et jouer aux cartes jusqu'au petit matin.

SA

Catégorie *Open* (20 participants)
1. Nusbaumer Blaise (Delémont)
2. Barthe Jérémy (Delémont)
3. Kohli Olivier (Val-de-Ruz)
4. Tellenbach Eric (Tramelan)

Catégorie *Dinosaure* (20 participants)
1. Nusbaumer Blaise (Delémont)
2. Huegi Ismaël (Aarberg)
3. Barthe Jérémy (Delémont)
4. Mikic Stevan (Val-de-Ruz)

FOOTBALL CLUB ERGUËL

Des points importants pour Erguël I

Naftaly Fernando a ouvert la marque pour Erguël après l'heure de jeu pour une fin de match crispante

En déplacement sur le Bord du lac, du nom du terrain de Saint-Aubin, l'escouade de Roberto Genesi a remporté trois points importants qui lui permettent de se hisser à la quatrième place du classement. Naftaly Fernando et Danilo Biferi ont fait la différence en seconde période alors que le score était nul et vierge à l'heure du thé. Les Neuchâtelois de Béroche-Gorgier ont réduit le score à treize minutes de l'ultime coup de sifflet. Cela a conféré une fin de rencontre pour le moins disputée et intéressante. Les Erguëliens ont su préserver leur acquis.

Pas de miracle pour la seconde

Espérions-nous un véritable exploit de la seconde garniture sur le terrain synthétique des Vieilles Carrières de Hauterive ? Pas vraiment, les Altaripiens et leurs anciennes vedettes de Neuchâtel-Xamax dominent outrageusement leur championnat. Charles André Doudin, qui a scoré à quatre reprises, et les siens menaient déjà de trois à rien après trente minutes de jeu. Autant dire que l'affaire était pactée. On retiendra que les réservistes erguëliens occupent un honorable cinquième rang, ce dont on peut se réjouir. GD

2e **I.** Béroche-Gorgier – Erguël I 1-2
3e **I.** Hauterive – Erguël II 7-1

SAMEDI 11 AVRIL

3e **I.** 17 h : Erguël II – Le Landeron

DIMANCHE 12 AVRIL

2e **I.** 15 h : Communal Sport Le Locle – Erguël

HALTÉRO-CLUB TRAMELAN

Excellents résultats à Budapest

Engagée à la 27e SOROKSAR Cup à Budapest, la délégation de l'Haltéro-Club Tramelan a brillamment tenu son rang, avec des performances individuelles remarquables et des objectifs largement atteints

Chez les plus jeunes, Bryan Januario et Adam Vuilleumier se sont particulièrement illustrés en décrochant chacun la 1re place dans leur catégorie U12 respective, améliorant au passage l'ensemble de leurs records personnels.
Même satisfaction du côté d'Elia Vuilleumier, qui monte sur la 2e marche du podium en U10, avec également une progression notable de ses performances.
Confrontés à une concurrence plus âgée, Molly et Tristan Vuilleumier ont relevé un défi de taille en concourant en U15, soit jusqu'à deux ans au-dessus de leur catégorie habituelle. Molly réalise une excellente prestation en s'adjugeant la 3e place, tout en battant ses records personnels dans une catégorie de poids inférieure. Tristan, quant à lui, échoue de peu au pied du podium avec une belle 4e place, assortie elle aussi à de nouveaux records personnels. Il se distingue en outre comme meilleur athlète de la délégation aux points Sinclair chez les jeunes.
Chez les masters, Joël Vuilleumier s'impose dans la catégorie M40 (-94 kg) et valide par la même occasion sa qualification pour les Championnats d'Europe masters, qui se dérouleront cet été en Belgique.
Au classement collectif, l'équipe de Tramelan a également été récompensée par une coupe, saluant la qualité de ses résultats d'ensemble. Une compétition pleinement réussie pour le club, dont les objectifs ont non seulement été atteints, mais souvent dépassés.
À relever la participation de 140 athlètes de 7 à 71 ans ! JV

ASSOCIATION DES TIREURS VÉTÉRANS DU JURA BERNOIS (ATVJB)

Entre tradition et passion, les vétérans à l'honneur

Les vétérans d'honneur de g. à d. Bernard Mérillat, Franco Villoz (Prés.), Jean-Luc Jabas, Albert Jengros (porte-bannière), Paul Döbeli, Robert Aellen et Hans Rudolf Frei

Organisée par la société de tir de Reconvilier, l'assemblée générale de l'Association des Tireurs Vétérans du Jura Bernois (ATVJB) s'est déroulée samedi 21 mars Restaurant Central de Tavannes.

En ouverture de séance, le président Franco Villoz salua et remercia les divers invités, dont Hans Rudolf Frei, président de l'association bernoise des tireurs vétérans (ABTV) et Emile Kohler, champion du monde de tir à Phoenix en 1970, ainsi que la cinquantaine de membres de leur présence. À la mémoire des tireurs vétérans décédés l'année écoulée, l'assemblée émue et silencieuse, observa un moment de recueillement et prit congé des chers camarades disparus.

Les débats statutaires se sont déroulés sans problème. Les rapports du président et du chef de tir relatant l'activité de l'année 2025 n'ont pas suscité de commentaire. Les comptes annuels laissent apparaître une augmentation de fortune. Ils ont été acceptés sans opposition par l'assemblée. Il en a été de même du budget 2026 équilibré. Les cotisations restent inchangées.

Au chapitre des élections, Henri Mathez a été reconduit dans sa fonction de chef de tir. Francesco Musumeci de Malleray entre au comité comme membre assesseur et Jean-Marc Paroz a été nommé vérificateur des comptes. Un grand merci et des applaudissements ont été adressés à ces membres pour leur disponibilité.

Au cours de l'assemblée, plusieurs invités ont pris la parole. Pablo Rezzonico, président de la société de tir de Reconvilier souhaita la bienvenue à l'assemblée, des débats fructueux et une bonne saison de tir. Hans Rudolf Frei transmit ses bons vœux aux membres de l'ATVJB et releva son plaisir de venir dans la partie francophone du canton. Virginie Heyer présidente du comité d'organisation du tir régional du Jura bernois 2025 rappela la bonne marche de la manifestation à laquelle participèrent près de 2300 tireurs et tireuses. Elle remercia les bénévoles qui permirent la réussite de l'événement. À noter que la moitié des vétérans de l'ATVJB y prirent part. L'officier fédéral de tir de l'arrondissement 6, Jean-Charles Noirjean, rappela que le tir sportif est une tradition, une école de passion demandant régularité, concentration, le stand de tir, un lieu de partage et de plaisir.

Cinq tireurs vétérans, fidèles et à 80 ans toujours passionnés par le tir, ont été nommés vétérans d'honneur de l'ASTV et se vont vus remettre le rameau d'or et le diplôme de circonstance par le président cantonal. Il s'agit de Bernard Mérillat de Nods, Luc-André Jabas de Malleray, Paul Döbeli de Tramelan, Robert Aellen de Saint-Imier et Michel Perrin de Neuchâtel (excusé).

Jean-Charles Noirjean remit les médailles de maîtrise en campagne de l'ASTV aux tireurs vétérans Bernard Grosjean de Sonceboz, Jean-Claude Brand de Corcelles, Paroz Pierre-Alain de Bellelay et Peter Hürzeler de Gléresse. Les lauréats du concours des champions 2025 que sont Michel Franz de Bienne (cat. A), Peter Hürzeler (cat. D sport), Werner Glauser de Renan (cat. D ord.), Rudolf Brügger de Reconvilier (cat. E FA 90 + Mq), André Uhlmann de Tramelan (cat. E FA 57/02), Paul-Albert Gauchat de Prêles (pistolet sport) et Henri Mathez Cormoret (pistolet ord.) furent récompensés sous forme de cartes-couronnes.

Concernant les manifestations 2026 pour les tireurs vétérans, relevons le tir amical à Courtelary, avec visite du musée ferroviaire à Renan et après-midi de jass (11 juin), le tir annuel et concours individuel 300 m à Reconvilier et 50 et 25 m à Malleray (2 septembre), la finale de la coupe ABTV à Schwarzenburg (25 septembre) ainsi que la finale du Championnat ATVJB et Maîtrise seelandaise à Aarberg (3 octobre). À relever que de nombreux vétérans se rendront, avec leur société, à la Fête Fédérale de tir de Coire.

L'assemblée générale de l'ATVJB de l'année 2027 aura lieu à Courtelary. Le Tir annuel et Concours individuel se déroulera à Courtelary (300 m) et à Sonvilier pour le pistolet.

HL

Médaille de maîtrise en campagne pour de gauche à droite Bernard Grosjean, Albert Jengros (porte-bannière), Jean-Claude Brand, Pierre-Alain Paroz, Peter Hürzeler et Jean-Charles Noirjean

Agenda

VENDREDI 3 AVRIL
- Chasse aux œufs organisée par le Conseil des parents de Péry-La Heutte, autour de l'ancien collège, La Heutte, dès 14 h

DIMANCHE 5 AVRIL
- Concert de Pâques de Vocaltitude, église catholique, Tramelan, 17 h

LUNDI 6 AVRIL
- Concert de Pâques de Vocaltitude, temple allemand, Bienne, 17 h

VENDREDI 10 AVRIL
- Comédie musicale *Rahab,* par un groupe d'adolescents, salle de spectacles, Saint-Imier, 20 h
- Théâtre amateur L'Estrade, *TopDogs,* CCL, Saint-Imier, 20 h 30
- *Nonante, Chaufau, Sunday June, La Jalouzie,* post punk, post prog, solar psych, punk médiéval, Espace Noir, Saint-Imier, 20 h

VENDREDI 17 AVRIL
- Vernissage de l'exposition *25 ans du Football-Club Tramelan-Tavannes,* CIP, Tramelan, 18 h 30

VENDREDI 24 AVRIL
- Concert du groupe irlandais *Slemish,* irish folk musik, patinoire, Tramelan, 20 h
- Week-end de l'humour, Sophia Aram, CCL, Saint-Imier, 20 h 30

SAMEDI 25 AVRIL
- Concert du groupe irlandais *Slemish,* irish folk musik, église baptiste, Bienne, 20 h
- Portes ouvertes à la Maison de l'Enfance Les Lucioles, Tramelan, 13 h-16 h
- Week-end de l'humour, Marc Donnet-Monay et Brigitte Rosset, CCL, Saint-Imier, 20 h 30

DIMANCHE 26 AVRIL
- Concert du groupe irlandais *Slemish,* stand, Moutier, 16 h
- Week-end de l'humour, Compagnia Due, CCL, Saint-Imier, 16 h 30

MERCREDI 29 AVRIL
- Des livres et nous, club de lecture, CIP, Tramelan, 17 h-18 h

EXPOSITIONS
- Exposition collective *Fanzine,* CCL, Saint-Imier, jusqu'au 10 mai, mercredi-vendredi 14 h-18 h, samedi-dimanche 14 h-17 h
- Photographies de Charlène Mamie, *Pistes vertes,* CIP, Tramelan, jusqu'au 2 avril, 8 h-20 h
- Festival du Film vert, centre communal, Péry, du 2 au 5 avril

L'actualité régionale à portée de main

La *Feuille d'Avis du District de Courtelary,* c'est chaque vendredi

Communes

Pour les horaires particuliers (fin d'année, vacances), veuillez vous référer aux avis ou aux sites internet.

AGENCE AVS

DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE Lundi: 8 h 30-12 h et 14 h-18 h, mardi-jeudi: 8 h 30-12 h, Grand-Rue 54, 2603 Péry-La Heutte, 032 485 01 53, avs@pery-laheutte.ch.

ADMINISTRATIONS

CORGÉMONT Lundi: 8 h 30-11 h 30 et 17 h-18 h, mardi-jeudi: 8 h 30-11 h 30 et 16 h-17 h. Accueil téléphonique: lundi-jeudi: 10 h-11 h et 15 h-17 h, vendredi: 10 h-11 h, Grand-Rue 15, 2606 Corgémont, 032 488 10 30, admin@corgemont.ch, www.corgemont.ch. **CORMORET** Lundi: 15 h-18 h, mercredi: 14 h 30-16 h 30, jeudi: 9 h 30-12 h, Vieille-Route 1, 2612 Cormoret, administration: 032 944 15 13, mairie: 032 944 20 71, voyer: 079 381 68 60, contact@cormoret.ch, www.cormoret.ch. **CORTÉBERT** Lundi et mardi: 10 h-12 h, jeudi: 10 h-12 h et 16 h-18 h, rue du Collège 3, 2607 Cortébert, 032 489 10 67, fax: 032 489 19 27, admin@cortebert.ch, www.cortebert.ch. **COURTELARY** Lundi-jeudi: 8 h-11 h 45 (après-midis sur rendez-vous préalable), Grand-Rue 58, 2608 Courtelary, 032 944 16 01, admin@courtelary.ch, www.courtelary.ch. **LA FERRIÈRE** Lundi: 16 h-18 h, mercredi et jeudi: 10 h-12 h; permanence téléphonique: lundi et jeudi: 9 h-12 h et 14 h-17 h, mardi et mercredi: 9 h-12 h, rue des Trois-Cantons 20, 2333 La Ferrière, 032 961 12 77, secrétariat: info@laferriere.ch, finances: commune@laferriere.ch, www.laferriere.ch. **MONT-TRAMELAN** Lundi: 16 h-18 h, Métairie des Princes 13, 2723 Mont-Tramelan, 032 487 62 53, info@mont-tramelan.ch. **ORVIN** Lundi: 16 h-18 h (permanence maire: 17 h 30-18 h 30), mercredi: 10 h 30-12 h, vendredi: 10 h 30-12 h, La Charrière 6, 2534 Orvin, 032 358 01 80, administration@orvin.ch, www.orvin.ch. **PÉRY-LA HEUTTE** Lundi: 8 h 30-12 h et 14 h-18 h, mardi-jeudi: 8 h 30-12 h, Grand-Rue 54, 2603 Péry-La Heutte, 032 485 01 50, commune@pery-laheutte.ch, www.pery-laheutte.ch. **RENAN** Lundi: 8 h-12 h et 13 h 30-18 h 30, mardi-vendredi: 8 h-12 h, rue du Collège 5, 2616 Renan, 032 962 65 00, fax: 032 962 65 05, info@renan.ch, admin@renan.ch, www.renan.ch. **ROMONT** Mercredi: 11 h-13 h et 16 h-18 h, route Principale 1, 2538 Romont, 032 377 17 07, info@romont-jb.ch, www.romont-jb.ch. **SAINT-IMIER** Lundi et mercredi: 9 h-11 h 30 et 14 h-17 h, mardi: 14 h-17 h, jeudi: 14 h-18 h, vendredi: 9 h-11 h 30 et 14 h-16 h, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, CP 301, 032 942 44 24, info@saint-imier.ch, www.saint-imier.ch. **SAUGE** Mardi et jeudi: 15 h-17 h, Haut du Village 8, 2536 Plagne, 032 358 20 25, fax: 032 358 20 26, info@sauge-jb.ch, www.sauge-jb.ch. **SONCEBOZ-SOMBEVAL** Lundi: 10 h-12 h et 16 h 30-18 h, mardi et jeudi: 10 h-12 h et 16 h 30-17 h 30, mercredi et vendredi, seulement sur rendez-vous pris préalablement par téléphone ou par courriel, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval, CP 47, 032 488 33 00, fax: 032 488 33 01, secretariat@sonceboz.ch, www.sonceboz.ch **SONVILIER** Mardi et mercredi: 8 h-12 h, jeudi: 8 h-12 h et 13 h 30-17 h 30, permanence téléphonique: lundi, mardi, mercredi: 10 h-12 h, jeudi: 10 h-12 h et 13 h 30-15 h 30, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier, 032 941 11 20, fax: 032 941 19 73, administration@sonvilier.ch, www.sonvilier.ch. Crèche *Les Razmokets:* 032 940 14 86. École de Sonvilier: 032 941 16 66. École de Mont-Soleil *Aux Pruats:* 032 961 15 49. **TRAMELAN** Lundi-mardi: 9 h-11 h 45 et 14 h-16 h 45, mercredi: fermé le matin (rendez-vous uniquement) et 14 h-16 h 45, jeudi: 9 h-11 h 45 et 14 h-18 h, vendredi: fermé (rendez-vous uniquement), Hôtel de Ville, 2720 Tramelan, 032 486 99 99, fax: 032 486 99 80, www.tramelan.ch. **VILLERET** Lundi: 9 h-12 h, 15 h 30-17 h 30,mardi-jeudi: 9 h-12 h, vendredi: fermé, également sur rendez-vous par téléphone, rue Principale 24, 2613 Villeret, 032 941 23 31, admin@villeret.ch, www.villeret.ch.

Loisirs

BIBLIOBUS UPJ

CORGÉMONT Mardi 5 mai: 14 h 30-16 h 45, gare. **FRINVILLIER** Mardi 21 avril: 16 h-16 h 45, entrée du village. **LA FERRIÈRE** Samedi 11 avril: 9 h 45-11 h 45, commune. **ORVIN** Mardi 21 avril: 17 h 30-19 h 30, place du village. **PLAGNE** Vendredi 24 avril: 17 h 30-19 h 15, ancienne école primaire. **ROMONT** Vendredi 24 avril: 16 h-17 h, entrée du village. **SONCEBOZ** Mardi 28 avril: 16 h 30-19 h 30, commune. **VAUFFELIN** Vendredi 24 avril: 14 h 30-15 h 30, place du village. www.bibliobus.ch.

BIBLIOTHÈQUES, LUDOTHÈQUE ET MÉDIATHÈQUES

CORMORET **Bibliothèque** Mardi: 17 h-18 h 30, collège, 2612 Cormoret. **CORTÉBERT** **Bibliothèque** Mercredi: 13 h 30-14 h et 19 h 30-20 h, école, rez-de-chaussée, 2607 Cortébert. **COURTELARY** **Bibliothèque** Lundi: 15 h-17 h 30, mardi: 16 h-19 h, mercredi: 15 h-17 h, jeudi: 15 h-16 h 30, vendredi: 9 h 30-10 h 30, collège, 2608 Courtelary. **PÉRY-LA HEUTTE** **Bibliothèque** Mardi: 15 h 15-17 h 15, jeudi: 17 h-19 h, collège, 2603 Péry-La Heutte. **SAINT-IMIER** **Bibliothèque régionale** Mercredi: 14 h-18 h, jeudi: 9 h-18 h, vendredi: 9 h-19 h. Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages, rue du Marché 6, 2610 Saint-Imier, 032 941 51 41, bibliotheque@saint-imier.ch, www.saint-imier.ch/bibliothèque, catalogue en ligne: nouveautés. **Ludothèque** Mercredi et vendredi: 15 h-18 h, rue du Marché 6, 2610 Saint-Imier, info@ludothequesaint-imier.ch, 077 456 82 00, www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ludotheque. **SONVILIER** **Bibliothèque** Lundi: 17 h 30-19 h 30, mercredi: 16 h-18 h, collège, 2615 Sonvilier. **TRAMELAN** **Médiathèque du Centre interrégional de perfectionnement (CIP)** 1er samedi du mois: 10 h-12 h, lundi-vendredi: 13 h-18 h, chemin des Lovières 13, 2720 Tramelan, 032 486 06 06, cip@cip-tramelan.ch, cip-tramelan.ch. **VILLERET** **Bibliothèque** Mardi: 9 h-10 h et 15 h-17 h, mercredi: 17 h-19 h 30, rue principale 20, 2613 Villeret.

CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

LA TANNE **Archives et Bibliothèque de la Conférence Mennonite Suisse** Visite guidée sur demande (15 francs par personne), chapelle du Jean Gui, Jean-Gui 53, 2720 Corgémont, 079 797 33 53, e.rm.geiser@bluewin.ch. **SAINT-IMIER** **Centre jurassien d'archives et de recherches économiques (CEJARE)** Sur rendez-vous, en principe, lundi et mercredi: 9 h-17 h, rue du Midi 6, 2610 Saint-Imier, 032 941 55 45, cejare@cejare.ch, www.cejare.ch. **Mémoires d'Ici** Lundi et jeudi: 14 h-18 h, rue du Midi 6, 2610 Saint-Imier, 032 941 55 55, contact@m-ici.ch, www.m-ici.ch.

CHOCOLATERIES

COURTELARY **Chez Camille Bloch** Parcours Découverte: mardi-dimanche 9 h 30-18 h (dernière entrée à 16 h 30). Le Shop et Le Bistrot: mardi-dimanche 9 h 30-18 h. La place de jeux: mardi-dimanche 9 h 30-18 h. Ouvert lundi de Pâques. Grand-Rue 21, 2608 Courtelary, 032 945 13 13, welcome@chezcamillebloch.ch, www.chezcamillebloch.ch. **Christophe Chocolatier** Lundi-vendredi: 8 h 30-12 h 15 et 13 h 30-18 h 30, samedi: 8 h 30-16 h, dimanche: 10 h-12 h. Grand-Rue 48, 2608 Courtelary, 032 944 30 68, info@christophe-chocolatier.ch, www.christophe-chocolatier.ch.

GYMNASTIQUE

CORGÉMONT Gym Seniors: mercredi, dames 9 h-10 h, messieurs 10 h-11 h, mixtes 14 h-15 h, halle de La Combe, 2606 Corgémont, 079 105 40 34 (Danielle Beraldo). **CORMORET** Gym des aînés Bel Automne: mardi 9 h-10 h 15, salle de gym, 2612 Cormoret, 032 944 18 02 (Fifi). Gym-parents: mercredi 10 h-11 h, salle de gym, 2612 Cormoret, 079 759 62 42 (Isabelle Bouvet). **COURTELARY** Gym dames: lundi 19 h 30-20 h 30, salle de gym, 2608 Courtelary, 079 228 75 03 (Doris Bordichini). Volley dames: mercredi 20 h-22 h, salle de gym, 2608 Courtelary, feminasportsfscc@gmail.com. Gym des aînés: mercredi 14 h-15 h, 032 944 18 02, salle de gym, 2608 Courtelary. **ORVIN** Lundi: 16 h 30, halle, 2534 Orvin. **PÉRY-LA HEUTTE** Lundi: 14 h 15, halle de Péry, 2603 Péry-La Heutte. Fit Challenge: samedi ou dimanche (variable): 11 h-12 h, place rouge, 2603 Péry-La Heutte, 079 580 79 16, gratuit. **PLAGNE** Lundi: 19 h 45 (sauf vacances scolaires), centre communal, 2536 Plagne. **SONCEBOZ** Ladyfit (femmes): mardi 19 h 30-20 h 30, halle de gym, 2605 Sonceboz, ladyfitsonceboz@gmail.com, 60 francs/an, étudiantes 30 francs/an. **VILLERET** Gym des aînés: lundi 17 h-18 h, halle de gym, 2613 Villeret.

JEUNESSE

PÉRY-LA HEUTTE **Centre Animation jeunesse (CAJ)** Mardi et jeudi: 15 h-18 h 30, mercredi: 13 h-18 h 30, vendredi: 15 h-22 h 30, centre communal, rue du Collège 10, 2603 Péry, 079 137 65 41, www.pery-laheutte.ch. **SAINT-IMIER** **Espace Jeunesse Erguël** Mardi: 16 h-18 h, accompagnement projet individuel ou de groupe jeunes de 10 à 20 ans. Mercredi: 14 h-18 h, animations (voir programme sur le site internet). Deux mercredis par mois: 13 h 30-17 h, animations pour enfants de la 2e à 5e Harmos, dans les locaux de la Maison d'ici et d'ailleurs, rue de La Chapelle 2, 2610 Saint-Imier, 2 francs par enfant (dates sur le site internet et réseaux sociaux). Jeudi: 15 h 15-18 h 30, animations (voir programme sur le site internet). Vendredi: 15 h 15-21 h 30, animations et un repas communautaire par mois (voir programme sur le site internet). Jeunes dès la 6e Harmos jusqu'à 20 ans qui sont domiciliés à Renan, Sonvilier, Villeret, Cormoret, Courtelary et Saint-Imier. Rue d'la Zouc 1, 2610 Saint-Imier, 032 940 12 17, 077 481 71 34, espacejeunesse@saint-imier.ch, espacejeunesse.derguel, espacejeunesseerguel, Espace Jeunesse D'Erguel eje_2610. **TRAMELAN** **Action Jeunesse Régionale (AJR)** Jeudi: 16 h-18 h, vendredi: 17 h-21 h, rue du Pont 20, 2720 Tramelan.

MUSÉES

ORVIN **Maison des Sarrasins** Ouvert sur demande, entrée libre, au cœur du village, 2534 Orvin, 032 358 18 35, 032 358 17 27, erwinlechot@bluewin.ch. **SAINT-IMIER** **Musée Longines** Lundi-vendredi: 9 h-12 h et 14 h-17 h, réservation recommandée, Les Longines 8, 2610 Saint-Imier, 032 942 54 25, www.longines.com/fr-ch/universe/museum. **Musée de Saint-Imier** rue Saint-Martin 8, 2610 Saint-Imier, 032 941 14 54, musee@saint-imier.ch, www.musee-de-saint-imier.ch.

MARCHE ET RANDONNÉE

COURTELARY **Ski club** Pâques: 4 et 5 avril, pas de gardiennage.

Services

CARTONS DU CŒUR

JURA BERNOIS Mercredi: 8 h 30-11 h 30, 079 656 36 00, dates de fermeture sur www.cartons-du-coeur-jb.ch.

NEZ ROUGE

SUISSE 0800 802 208, www.nezrouge.ch.

TABLE COUVRE-TOI

SAINT-IMIER Mardi: 10 h-10 h 45, 032 942 44 94, www.tischlein.ch.

Urgences

Attention: des frais supplémentaires peuvent s'appliquer pour les appels vers les numéros indiqués sur cette page.

Ambulance 144
Centre antipoison 145
Feu 118
Police 117

DENTISTE DE GARDE

JURA BERNOIS 032 466 34 34.

DÉPANNAGE

DISTRICT DE COURTELARY 032 489 28 28 (centrale). **Touring Club Suisse (TCS)** 0800 140 140.

HÔPITAUX

Réseau de l'Arc Moutier: 032 494 39 43, Saint-Imier: 032 942 24 22, www.reseaudelarc.net.

MÉDECINS DE GARDE

DE LA FERRIÈRE À PÉRY-LA HEUTTE 24 heures sur 24, 0900 26 02 60 (payant 1 fr. 99 la minute). **ORVIN, SAUGE ET ROMONT** 24 heures sur 24: 0900 900 024 (numéro surtaxé), www.cabinetdurgencesbienne.ch. **TRAMELAN** 0900 93 55 55 (numéro surtaxé), en semaine: 18 h-8 h, samedi, dimanche, jeudi et jours fériés: 24 heures sur 24.

PHARMACIES DE GARDE

Changement de service le vendredi à 8 h. Les éventuelles modifications de dernière minute du service de garde seront annoncées sur le répondeur de la pharmacie concernée. **SAINT-IMIER** Du 3 avril au 9 avril: pharmacie Amavita Saint-Imier, 032 941 21 94. Samedis: 13 h 30-16 h, 18 h-18 h 30. Dimanches et jours fériés: 11 h-12 h, 18 h-18 h 30. **TRAMELAN** Du 3 avril au 9 avril: pharmacie Amavita Tramelan, 058 878 23 50. Dimanches et jours fériés: 11 h-12 h.

PSYCHIATRIE

Pôle santé mentale 032 484 72 72. Site internet: www.reseaudelarc.net.

SERVICES FUNÈBRES (PERMANENCE)

VALLÉE DE TAVANNES **Par8** 0848 77 88 88. **VALLON DE SAINT-IMIER** **Paroisses réformées de l'Erguël** 0800 225 500.

SOINS À DOMICILE

BAS-VALLON **Service d'aide et de soins à domicile** route de Sonceboz 1, 2604 La Heutte, 032 358 53 53, téléphone national 0842 80 40 20, secretariat@sasdbasvallon.ch, www.sasdbasvallon.ch. **VALLON DE SAINT-IMIER** **SAMAIDD Service d'aide et de maintien à domicile** rue Neuve 52, 2613 Villeret, 079 439 28 95, samaidd@hin.ch, www.samaidd.com. **Service d'aide et de soins à domicile** rue de Jonchères 60, 2610 Saint-Imier, 032 941 31 33, info@sasdoval.ch, www.sasdoval.ch.

Réclame

CLIN D'OEIL
COMMUNICATION VISUELLE

Impressum

Journal d'annonces et d'information, 12 500 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary. **Éditeur:** Imprimerie Bechtel SA, Bellevue 4, 2608 Courtelary. **Heures d'ouverture:** lundi-jeudi: 7 h 30-12 h et 13 h 30-17 h, vendredi: 7 h 30-12 h. **L'équipe** Rédacteur en chef: Stéphane Bechtel. Mise en page: Claude Sansonnens, Coraline Bolle, Anaïs Lachat. Maéva Lauber, Béthanie Sigg (apprenties). Correction et facturation: Nicole Loriol. Publicité: Franziska Bechtel. Impression: Druckzentrum Bern. Distribution: La Poste.

Contact: 032 944 17 56, fac@bechtel-imprimerie.ch, www.bechtel-imprimerie.ch. **Tarifs:** rédactionnel: selon charte éditoriale (disponible sur demande), annonces: www.bechtel-imprimerie.ch/tarifs/, abonnement annuel: 99 francs 10 (TVA comprise). **Délais de remise des publications:** paroisses, divertissement, sport, et utile: lundi soir. Rédactionnel et annonces: mardi 17 h. Adieux: mardi 17 h ou sur demande. *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary* (fin de ce journal): mardi 12 h.

Grand Chasseral imprimé en suisse

CLUB DES PATINEURS DE SAINT-IMIER

Un gala haut en couleur pour clôturer la saison

Vendredi soir, la patinoire de Saint-Imier a vibré au rythme du gala de fin de saison, un événement très attendu qui a réuni plus de 450 spectateurs. Sur la glace, une centaine d'enfants et d'adultes ont offert un spectacle exceptionnel sur le thème des jeux de société, transportant le public dans un univers ludique, créatif et plein de surprises.

Groupe complet

Haut en couleur, tant par les jeux de lumière que par la qualité des prestations, le gala a proposé près de treize tableaux différents. Du Uno au poker, en passant par les échecs, une grande variété de jeux de société a été brillamment représentée, chaque groupe apportant sa touche d'originalité et d'énergie.

Cette année, le club a également eu la chance d'accueillir un groupe invité d'exception : le ballet sur glace Edelw'Ice, composé de 18 jeunes filles venues de toute la Suisse romande. Leurs deux magnifiques démonstrations ont enchanté le public. Un grand merci à elles pour leur présence, et nous leur souhaitons plein succès pour leur participation à la Nations'Cup au Michigan.

La soirée a également été immortalisée par deux photographes, Jean Chèvre (PassPhoto2606) de Corgémont et Olivier Trummer de Saint-Imier. Le club les remercie chaleureusement pour leur travail et les magnifiques clichés qui permettront de garder un souvenir précieux de cet événement.

Un tel spectacle ne pourrait voir le jour sans l'engagement remarquable des nombreux bénévoles. Des vestiaires à l'encadrement des enfants, du bar aux crêpes, en passant par le grill, la caisse, les lumières et les caméras, chacun a joué un rôle essentiel avec sérieux et enthousiasme. Un immense merci leur est adressé, car sans eux, rien ne serait possible.

Les remerciements vont également au staff, et tout particulièrement à Nathalie et Éric, pour leur coordination et leur implication dans la réussite de ce spectacle. Une mention spéciale est aussi adressée à l'équipe en charge des décors, dont le travail, haut en couleur, a été particulièrement apprécié par le public. Cette année, le club a eu à cœur d'inviter les résidents du home La Roseraie. Sept d'entre eux ont fait le déplacement, malgré le froid. Bien que leur présence ait dû être écourtée après la première partie, le club est très fier d'avoir pu les accueillir et espère renouveler cette belle initiative.

Le club tient également à remercier chaleureusement le public venu nombreux soutenir les patineurs et partager cette belle soirée.

Si la saison se termine à Saint-Imier, elle se poursuit déjà à Porrentruy, où les cours ont repris dès lundi dernier. Sur le plan sportif, les résultats sont également au rendez-vous. Dimanche, Caly Iananatuoni a participé à la Langenthaler Cup en catégorie Sport de Masse IIIB et a décroché une très belle 3e place sur 8 participantes avec un total de 65.70 points. Bravo à elle pour cette performance.

Ce week-end, Camille Magri se rendra en France pour participer au Lakes Trophy à Meudon. Le club lui souhaite plein succès.

Enfin, trois patineuses ont brillamment validé leurs tests lors de la session du 26 mars à Neuchâtel : Luna Gerber a réussi sa 6e Suisse, tandis qu'Elisa Magri et Maélie Holzer ont obtenu leur 5e Suisse. Une belle manière de clôturer la saison pour ces jeunes sportives prometteuses.

Une saison riche en émotions qui s'achève en beauté, avec déjà de nouveaux défis en perspective. FS

Le Uno

HOCKEY CLUB SAINT-IMIER

Les filles clôturent la saison à la Clientis Arena

Venues de Wohlen, Bâle, Lausanne, La Chaux-de-Fonds et de Saint-Imier bien sûr, les filles ont mis un point final avec élégance à la saison 25-26 de la Clientis Arena. Au terme d'un tournoi bien sympathique, ce sont les Ladies de Bâle qui ont remporté le trophée. Organisé pour la première fois à Saint-Imier, il l'était à Saignelégier auparavant, ce tournoi marque le développement du hockey féminin en Erguël. On aura le plaisir de retrouver ces charmantes ambassadrices en septembre prochain. En attendant, le HC Saint-Imier souhaite un bel été à ses sponsors et supporters avec remerciements pour leur soutien.

GD

Les Ladies Bats entourent la formation victorieuses de Bâle

N° 13 JEUDI 2 AVRIL 2026

Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary.* Avis officiels de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan. Tirage: 12 500 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary. Contact: Bellevue 4, 2608 Courtelary, 032 944 17 56, fac@bechtel-imprimerie.ch, www.bechtel-imprimerie.ch. **Délai de remise des publications:** mardi 12 h. **Tarifs:** 95 centimes le mm/colonne (65 mm) + TVA, annonces: 3 francs le mm/colonne (65 mm) + TVA, largeur maximale: 4 colonnes (290 mm).

La Feuille d'Avis Officielle du District de Courtelary

District

COMMUNAUTÉ SCOLAIRE DE JEAN GUI

Assemblée ordinaire des délégués

Vendredi 8 mai 2026, 19 h 30, école de Jean Gui

Ordre du jour

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Nomination d'un(e) scrutateur(trice)
3. Procès-verbal de l'assemblée du 14 novembre 2025
4. Correspondance, communications
5. Comptes 2025
6. Information de la vie scolaire
7. Divers

La Tanne, le 25 mars 2026

Le président de la commission scolaire: Raymond Fuhrer

SYNDICAT SCOLAIRE DE COURTELARY-CORMORET-VILLERET

Assemblée générale des délégués

Mercredi 6 mai 2026, 20 h, salle communale de Courtelary

Ordre du jour

1. Appel
2. Désignation des scrutateurs et du mode de scrutin
3. Discuter et approuver le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2025
4. Discuter et approuver les comptes 2025, après présentation par M. Liechti et Madame Vuille de Arc Fiduciaire
5. Arrêté de compte final 2024/2025 pour l'achat de mobilier scolaire
6. Arrêté de compte final 2024/2025 pour l'achat de chromebooks
7. Discuter et approuver un crédit d'engagement de 40 000 francs pour une dépense périodique relative aux transports scolaires depuis Mont-Crosin
8. Nomination d'un membre de la commission d'école pour la commune de Cormoret
9. Dénonciation convention OMO
10. Divers et imprévus

Courtelary, le 2 avril 2026

La secrétaire

Réclame

Orvin

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction N° 164/2015

eBau 2015-1903

Requérant: Francis Boder, Petit Moulin 116, 2534 Orvin.
Auteur du projet: Rémy Amstutz, architecte, Longchamp 24, 2534 Orvin.
Emplacement: parcelle N° 2418, au lieu-dit: *Le Petit Moulin 116 c*, commune d'Orvin.
Projet: demande présentée après coup concernant la démolition de la toiture existante, le rehaussement de la toiture, la réfection des façades Est et Sud de la remise, la création d'une porte coulissante en façade Est de la remise et le remblai du terrain pour l'aménagement d'une place de manœuvre et parc.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: agricole.
Dérogations: art. 80 LR, 24 LAT et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 2 mai 2026 inclusivement auprès de l'administration communale d'Orvin. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 2 avril 2026

La préfète: Stéphanie Niederhauser

OFFICE DES PONTS ET CHAUSSÉES

Perturbation du trafic

Route cantonale N° 1325: Front. NE/BE-Nods-Frinvillier)-Romont-front. BE/SO.
Commune: Orvin.
430.20359 / Renouvellement – Chaussée: Orvin, traversée.

Tronçons: Orvin, Sonville 24 – route Principale 58
Le Coin 1 – Route Principale 4
Place du village
Durée: du mardi 7 avril à 7 h au mercredi 8 avril 2026 à 17 h.
Conduite de la circulation: circulation sans guidage spécifique.
Restrictions: aucune.
Motif de la mesure: travaux de sablage du pavage.
Notices légales: en vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1).

Les travaux de sablage du pavage étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 27 mars 2026

Office des ponts et chaussées

Péry-La Heutte

Avis de construction N° 2026/02

eBau 2026-648

Requérante: Béatrice Bub, rue du Monnet 6, 2603 Péry.
Auteur du projet: FDV Energies, chemin du Joran 4b, 1260 Nyon.
Emplacement: parcelle N° 588, rue du Monnet 6, Péry.
Projet de construction: remplacement du système de chauffage existant (mazout) par l'installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure.
Dimensions et construction: selon plans déposés.
Zone d'affectation: H2 zone d'habitation.
Dérogation: –
Zone/périmètre protégé: –
Plan de quartier: –
Objet protégé: –
Dépôt public: du 2 avril au 4 mai 2026 inclusivement.

Dépôt de la demande, avec plans et autres pièces du dossier, jusqu'au 4 mai 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Péry-La Heutte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai en double exemplaire au secrétariat municipal.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai au secrétariat municipal.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. H DPC).

Péry, le 2 avril 2026

La Municipalité

Avis de construction N° 2026/05

eBau 2025-14879

Requérants: Elisabeth et Michel Vogt, chemin des Graviers 12, 2603 La Heutte.
Auteur du projet: Viret Architectes SA, Viret, Wasserstrasse 1a, 2555 Brügg.
Emplacement: parcelle N° 396, chemin des Graviers 12, La Heutte.
Projet de construction: remplacement de la production de chaleur à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure.
Dimensions et construction: selon plans déposés.
Zone d'affectation: zone d'habitation, 2 étages.
Dérogation: –
Zone/périmètre protégé: –
Plan de quartier: –
Objet protégé: –
Dépôt public: du 2 avril 2026 au 4 mai 2026 inclusivement.

Dépôt de la demande, avec plans et autres pièces du dossier, jusqu'au 4 mai 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Péry-La Heutte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai en double exemplaire au secrétariat municipal.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai au secrétariat municipal.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. H DPC).

Péry, le 2 avril 2026

La Municipalité

Avis de construction N° 2026/08

eBau 2026-1506

Requérante: Mina Fertig, rue des Pinsons 20, 2603 Péry.
Auteure du projet: Faivre Énergie SA, route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.
Emplacement: parcelle N° 815, rue des Pinsons 20, Péry.
Projet de construction: remplacement d'une installation électrique par une pompe à chaleur air-eau extérieure.
Dimensions et construction: selon plans déposés.
Zone d'affectation: zone d'habitation 3 étages.
Dérogation: –
Zone/périmètre protégé: –
Plan de quartier: –
Objet protégé: –
Dépôt public: du 2 avril au 4 mai 2026 inclusivement.

Dépôt de la demande, avec plans et autres pièces du dossier, jusqu'au 4 mai 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Péry-La Heutte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai en double exemplaire au secrétariat municipal.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai au secrétariat municipal.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. H DPC).

Péry, le 2 avril 2026

La Municipalité

Avis de construction N° 2026/15

eBau 2026-2777

Requérant: Jean-François Kuenzi, rue du Cairli 16, 2603 Péry.
Auteur du projet: Pascal Schaer SA, Pascal Schaer, Est 2, 2732 Reconvilier.
Emplacement: parcelle N° 803, rue du Cairli 16, Péry.
Projet de construction: remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau extérieure.
Dimensions et construction: selon plans déposés.
Zone d'affectation: zone d'habitation 2 étages.
Dérogation: –
Zone/périmètre protégé: –
Plan de quartier: –
Objet protégé: –
Dépôt public: du 2 avril 2026 au 4 mai 2026 inclusivement.

Dépôt de la demande, avec plans et autres pièces du dossier, jusqu'au 4 mai 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Péry-La Heutte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai en double exemplaire au secrétariat municipal.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai au secrétariat municipal.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. H DPC).

Péry, le 2 avril 2026

La Municipalité

16 communes 12 500 ménages

www.bechtel-imprimerie.ch/feuilles-davis/

Péry-La Heutte (suite)

Avis de construction Nº 2026/21
eBau 2026-3532

Requérants: Denise et Urs Bader, rue du Cairli 20, 2603 Péry.
Auteur du projet: bau-admin.ch / mian AG, Antonella Piro, Im Talacher 17, 8306 Brüttisellen.
Emplacement: parcelle Nº 812, rue du Cairli 20, Péry.
Projet de construction: remplacement du chauffage électrique décentralisé par une pompe à chaleur air-eau installée à l'extérieure.
Dimensions et construction: selon plans déposés.
Zone d'affectation: zone d'habitation, 2 étages.
Dérogation: –
Zone/périmètre protégé: –
Plan de quartier: –
Objet protégé: –
Dépôt public: du 2 avril au 4 mai 2026 inclusivement.

Dépôt de la demande, avec plans et autres pièces du dossier, jusqu'au 4 mai 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Péry-La Heutte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai en double exemplaire au secrétariat municipal.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai au secrétariat municipal.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. H DPC).

Péry, le 2 avril 2026

La Municipalité

Avis de construction Nº 2026/22
eBau 2026-3533

Requérante: Anne-Lise Rudin, chemin du Pré 1, 2604 La Heutte.
Auteur du projet: Faivre Énergie SA, Antony Quiquerez, route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.
Emplacement: parcelle Nº 406, chemin du Pré 1, La Heutte.
Projet de construction: remplacement d'une installation de chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau extérieure.
Dimensions et construction: selon plans déposés.
Zone d'affectation: zone d'habitation, 2 étages.
Dérogation: art. 212 RCC.
Zone/périmètre protégé: –
Plan de quartier: –
Objet protégé: –
Dépôt public: du 2 avril au 4 mai 2026 inclusivement.

Dépôt de la demande, avec plans et autres pièces du dossier, jusqu'au 4 mai 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Péry-La Heutte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai en double exemplaire au secrétariat municipal.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai au secrétariat municipal.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. H DPC).

Péry, le 2 avril 2026

La Municipalité

Avis de construction Nº 2026/23
eBau 2026-4841

Requérante: Renée Bassini, rue des Tilles 31, 2603 Péry.
Auteur du projet: Faivre Énergie SA, Antony Quiquerez, route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.
Emplacement: parcelle Nº 136, rue des Tilles 31, Péry.
Projet de construction: remplacement d'une chaudière électrique par une pompe à chaleur air-eau extérieure.
Dimensions et construction: selon plans déposés.
Zone d'affectation: zone d'habitation 3 étages.
Dérogation: –
Zone/périmètre protégé: –
Plan de quartier: –
Objet protégé: –
Dépôt public: du 2 avril 2026 au 4 mai 2026 inclusivement.

Dépôt de la demande, avec plans et autres pièces du dossier, jusqu'au 4 mai 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Péry-La Heutte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai en double exemplaire au secrétariat municipal.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai au secrétariat municipal.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. H DPC).

Péry, le 2 avril 2026

La Municipalité

Renan

Avis de construction
eBau 2026-4736

Requérant: Jean-François Schärz, route des Convers 40, 2616 Renan.
Auteur du projet: Jean-François Schärz, route des Convers 40, 2616 Renan.
Adresse du projet: parcelle N° 499, route des Convers 40, 2616 Renan.
Descriptif du projet: remplacement de la porte d'entrée et de la porte de garage.
Dimension du projet: selon plans déposés.
Construction du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction: zone d'habitation.
Dérogation: –
Objet protégé: –
Dépôt public: du 27 mars au 27 avril 2026 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 27 mars 2026

Le Conseil municipal

Réclame

Saint-Imier

Avis de construction N° 26-29
eBau 2026-4991, dossier eBau 278232

Adresse du projet: BF 1937, Les Savagnières 91 b, 2610 Les Pontins.
Description du projet: construction de deux garages (pour véhicules grands gabarits) (secteur C1 PQ).
Maître d'ouvrage: Gigot Construction SA, Roger Perret, Le Gigot 31, 2414 Le Cerneux-Péquignot.
Auteur du projet: Fontana et Giovanoni SA, Champ de la Pelle 19, 2610 Saint-Imier.
Zone d'affectation et de construction: PQ Les Savagnières.
Dérogation: art. 28 RQ (hauteur des constructions).
Périmètre protégé: –
Objet protégé: –
Dépôt public: du 2 avril 2026 au 4 mai 2026 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

Les dossiers mis à l'enquête de cette commune peuvent être consultés en ligne sous ce lien pendant la période indiquée: www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20862.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 2 avril 2026

Le chef du service urbanisme et mobilité:
Nicolas Vuilleumier

Avis de construction N° 25-90
eBau 2025-17449, dossier eBau 270743

Adresse du projet: BF 853, rue de Tivoli 43, 2610 Saint-Imier.
Description du projet: démolition partielle et reconstruction d'une maison individuelle comprenant une partie dans le gabarit existant et une extension ouest.
Maître d'ouvrage: Olivier Steffen, rue de Tivoli 41, 2610 Saint-Imier.
Auteur du projet: Sam Leuenberger, rue de la Suze 10, 2610 Saint-Imier.
Zone d'affectation et de construction: ZHfmd C2a.
Dérogation: –
Périmètre protégé: –
Objet protégé: –
Dépôt public: du 2 avril 2026 au 4 mai 2026 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

Les dossiers mis à l'enquête de cette commune peuvent être consultés en ligne sous ce lien pendant la période indiquée: www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20862.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 2 avril 2026

Le chef du service urbanisme et mobilité:
Nicolas Vuilleumier

Avis de construction N° 26-21
eBau 2026-4059, dossier eBau 275471

Adresse du projet: BF 641, rue Soleil 3, 2610 Saint-Imier.
Description du projet: changement d'agent énergétique (électrique → PAC extérieure).
Maître d'ouvrage: Françoise Imhoff, rue du Soleil 3, 2610 Saint-Imier.
Auteurs du projet: Faivre Énergie SA, route de Porrentruy 82, 2800 Delémont. Rossini-Godel Sàrl, route de Villeret 9, 2610 Saint-Imier.
Zone d'affectation et de construction: ZHfmd C2a.
Dérogation: –
Périmètre protégé: –
Objet protégé: –
Dépôt public: du 27 mars au 27 avril 2026 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

Les dossiers mis à l'enquête de cette commune peuvent être consultés en ligne sous ce lien pendant la période indiquée: www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20862.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 27 mars 2026

Le chef du service urbanisme et mobilité:
Nicolas Vuilleumier

Avis de construction N° 26-23
eBau 2026-4071, dossier eBau 275586

Adresse du projet: BF 311, rue Baptiste-Savoye 26, 2610 Saint-Imier.
Description du projet: changement d'agent énergétique (mazout → pellets). Adaptation d'une salle de classe avec la mise en place d'un espace de stockage pour les pellets.
Maître d'ouvrage: DTT, Reiterstrasse 11, 3013 Bern.
Auteur du projet: KWSA SA, rue Charle-Schäublin 3, 2735 Malleray.
Zone d'affectation et de construction: ZUP D.
Dérogation: –
Périmètre protégé: –
Objet protégé: –
Dépôt public: du 27 mars au 27 avril 2026 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

Les dossiers mis à l'enquête de cette commune peuvent être consultés en ligne sous ce lien pendant la période indiquée: www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20862.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 27 mars 2026

Le chef du service urbanisme et mobilité:
Nicolas Vuilleumier

Saint-Imier (suite)

Avis de construction N° 26-26
eBau 2026-4766, dossier eBau 278245

Adresse du projet: BF 1122, rue de la Serre 8, 2610 Saint-Imier.
Description du projet: aménagement d'un appartement dans les combles (demande a posteriori) et ouverture de deux fenêtres en toiture (type velux).
Maître d'ouvrage: Loïc Chiquet, Oberi Chros 4, 2513 Twann.
Auteur du projet: idem maître d'ouvrage.
Zone d'affectation et de construction: zone mixte 2 C3c.
Dérogation: –
Périmètre protégé: –
Objet protégé: –
Dépôt public: du 27 mars au 27 avril 2026 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

Les dossiers mis à l'enquête de cette commune peuvent être consultés en ligne sous ce lien pendant la période indiquée: www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20862.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 27 mars 2026

Le chef du service urbanisme et mobilité: Nicolas Vuilleumier

Sonceboz-Sombeval

Avis de construction
N° 2026-3924
N° Commune: 0726

Requérants: Virginie et Romain Chevalot, rue de l'Euchette 21, 2605 Sonceboz-Sombeval.
Auteur du projet: Faivre Energie SA, Antony Quiquerez, route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.
Emplacement: rue de l'Euchette 21, Sonceboz-Sombeval, parcelle 674.
Projet: installation technique, remplacement d'une chaudière à mazout par une PAC air-eau.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: H2
Dérogation: –
Périmètre protégé: –
Objet protégé: –

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 27 avril 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 27 mars 2026

Le Bureau communal

Délai de remise des publications

Mardi 12 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Avis de construction
N° 2026-4723
N° Commune: 0625

Requérants: Rosa et Rogelio Alvarez-Diz, chemin des Faulx 1a, 2605 Sonceboz-Sombeval.
Auteur du projet: Alfred Stucki SA, rue du Droit 3, 2605 Sonceboz-Sombeval.
Emplacement: chemin des Faulx 1a, Sonceboz-Sombeval, parcelle 248.
Projet: agrandissement / annexe, construction d'un couvert sur la terrasse existante.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: H2.
Dérogation: –
Périmètre protégé: –
Objet protégé: –

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 27 avril 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 27 mars 2026

La Commune

Tramelan

Avis de construction N° 2026-13
eBau 2026-4806

Requérants: Myriam et Pierre-Maurice Houriet, rue du 26 Mars 16, 2720 Tramelan.
Auteur du projet: Stalder & Zürcher SA, rue du Midi 14, 2720 Tramelan.
Projet: remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau à l'extérieur en façade Nord, protection visuelle par écran végétal existant. Parcelle N° 3159, zone H2. Emplacement: rue du 26 Mars 16, 2720 Tramelan.
Dimensions: selon formulaires et plans déposés.
Dérogations: art. 431, al. 4 chiffre 1 RCC (PAC à l'extérieur).
Protection des eaux: zone de protection éloignée (zone S3).

La mise à l'enquête publique a lieu du 2 avril 2026 au 4 mai 2026.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau du Service des constructions (dossier consultable sur la plate-forme eBau ou sur rendez-vous: stt@tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 99 50), rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 2 avril 2026

La Commune

Canton de Berne

CONSEIL-EXÉCUTIF

Réponse à la pétition en faveur du maintien de la permanence téléphonique AppElle

Le Conseil-exécutif a pris connaissance de la pétition en faveur du maintien de la hotline AppElle, déposée par des spécialistes de la médecine sous forme de lettre ouverte au gouvernement bernois *(Erhalt AppElle – Offener Brief medizinischer Fachpersonen an den Regierungsrat des Kantons Bern)*. Les pétitionnaires demandent que le canton continue de financer AppElle, la permanence téléphonique pour les victimes de violence domestique. Ils exigent la mise en œuvre conséquente de la Convention d'Istanbul, qui prévoit la mise à disposition de centres de consultation spécialisés et d'une permanence téléphonique pour les victimes de violences. Dans sa réponse à la consultation, le Conseil-exécutif souligne que le nouvel accord de coopération signé avec l'association La Main Tendue et la fondation Centre LAVI Berne est une solution bien adaptée aux besoins de ce groupe cible. Les collaboratrices et collaborateurs bénévoles sont recrutés et formés avec grand soin afin de maintenir le niveau de qualité élevé des conseils. Cette démarche a été validée par le Grand Conseil, qui a adopté puis classé la motion 113-2024 (de Meuron, Les Vert-e-s) et pris connaissance de la stratégie d'aide aux victimes en l'assortissant de charges relatives à la qualité de la hotline et de la formation du personnel.

Voir la réponse à la pétition (en allemand)

Berne, le 27 mars 2026

Conseil-exécutif

CANTON DE BERNE, UNION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DU CANTON DE BERNE ET ASSOCIATION FAÎTIÈRE PME BERNOISES

Préapprentissage plus: extension prochaine du programme suite à son lancement réussi

Testé durant deux ans à la Technischen Fachschule (TF) Bern, le programme *Préapprentissage plus* affiche un bilan positif et un taux de réussite très élevé. À partir de la rentrée 2026/2027, la Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne compte étendre cette offre passerelle à d'autres personnes arrivées tardivement en Suisse avec l'ouverture d'une classe supplémentaire à la TF Bern et la mise en place du programme dans d'autres établissements.

Suite au bilan positif du projet pilote mené à la Technische Fachschule Bern (TF) Berne en 2024/2025 et 2025/2026, la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) prévoit de développer le programme *Préapprentissage plus*. À l'avenir, cette offre passerelle d'un an à bas seuil sera ainsi proposée à davantage de jeunes et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse. À la TF Bern, une nouvelle classe sera ouverte en plus des deux en place. À partir de la rentrée 2026/2027, des offres supplémentaires seront également proposées, en fonction de la demande, au Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff) ainsi qu'au Centre de formation professionnelle de Bienne (CFP Bienne).

Deux profils: artisanal ou industriel

Préapprentissage plus est une offre qui prépare de manière ciblée à une formation professionnelle initiale sanctionnée par une attestation professionnelle fédérale (APF) ou un certificat fédéral de capacité (CFC), ou qui donne un accès direct au marché de l'emploi. Suivant leurs intérêts et leurs aptitudes, les participantes et participants sont formés dans deux profils: le profil artisanal, avec un accent sur le bois, le métal ou le solaire, ou le profil industriel, avec comme dominantes l'informatique, l'électronique et la mécanique.

Nettement plus de débouchés pour les apprenties et apprentis

Le programme a été lancé à la TF Bern en août 2024, avec une première volée suivant l'enseignement du profil artisanal. La grande majorité des personnes formées ont validé leur année puis ont intégré un cursus qualifiant: huit d'entre elles ont démarré une formation professionnelle initiale au niveau APF et deux autres au niveau CFC. Suite à ces expériences positives, l'offre a été complétée par le profil industriel à partir de janvier 2025. Depuis août 2025, dix personnes sont formées dans chaque profil.

Une combinaison entre pratique, formation et accompagnement individuel

Les résultats obtenus jusqu'à présent prouvent l'efficacité de *Préapprentissage plus*. L'offre allie une formation professionnelle axée sur la pratique, des bases scolaires, des cours intensifs de français ou d'allemand et des conseils personnalisés en orientation professionnelle. Les apprenties et apprentis ont l'avantage de pouvoir être accompagnés par des professionnels, découvrir différents métiers et pratiquer la langue apprise au quotidien.

Citations

Christine Häsler, conseillère d'État, directrice de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne: « Avec cette préparation à la formation professionnelle, nous faisons en sorte que de jeunes réfugiées et réfugiés talentueux aient de meilleures perspectives économiques et puissent utiliser leurs compétences dans le monde du travail. »

Matthias Zurbuchen, directeur de la Technische Fachschule Bern: « Le programme *Préapprentissage plus* est un tremplin vers une formation initiale certifiante. C'est donc un premier pas vers une véritable intégration professionnelle. »

Daniel Arn, président de l'Union du Commerce et de l'Industrie du canton de Berne: « Ce modèle permet à plus de personnes de mettre un pied dans le marché de l'emploi. Avoir un travail, c'est avoir un salaire à soi. C'est la clé de l'autonomie. Au final, tout le monde est gagnant. »

Sandra Hess, vice-présidente de PME Bernoises: « *Préapprentissage plus* aide à lutter contre la pénurie de personnel qualifié dans le canton de Berne. Elle met des jeunes sur la voie de la formation professionnelle et forme une relève motivée et bien préparée, dont les PME ont tant besoin. »

Berne, le 25 mars 2026

Canton de Berne, Union du Commerce et de l'Industrie du canton de Berne et association faîtière PME Bernoises

Réclame